



Portefeuille Pays - Burkina Faso

2019-2023

Version finale

Table des matières

1	Résumé exécutif	7
2	Composition du portefeuille pays	11
3	Pilier 1. Entrepreneuriat	12
3.1	Analyse du contexte.....	12
3.2	Changements visés	14
3.3	Groupes cibles prioritaires.....	15
3.4	Complémentarités et synergies	15
3.5	Principes directeurs et orientations stratégiques.....	17
3.6	Intervention 1. Soutien aux entreprises dans les secteurs porteurs	20
	<i>Objectif spécifique et résultats envisagés</i>	20
	<i>Décomposition du budget de l'intervention et modes de contractualisation</i>	28
	<i>Hypothèses, risques principaux et mesures de mitigation</i>	32
3.7	Intervention 2. Amélioration de l'environnement des affaires	34
	<i>Objectif spécifique et résultats envisagés</i>	34
	<i>Décomposition du budget de l'intervention et modes de contractualisation</i>	39
	<i>Hypothèses, risques principaux et mesures de mitigation</i>	42
4	Pilier 2. Sécurité	44
4.1	Analyse du contexte.....	44
4.2	Changements visés	45
4.3	Groupes cibles prioritaires.....	46
4.4	Complémentarités et synergies	46
4.5	Principes directeurs et orientations stratégiques.....	48
4.6	Intervention 3. Appui à la police de proximité	54
	<i>Objectif spécifique et résultats envisagés</i>	54
	<i>Décomposition du budget de l'intervention et modes de contractualisation</i>	57
	<i>Hypothèses, risques principaux et mesures de mitigation</i>	61
5	Pilier 3. Droits sexuels et reproductifs	64
5.1	Analyse du contexte.....	64
5.2	Changements visés	68
5.3	Groupes cibles prioritaires.....	68
5.4	Complémentarités et synergies	68
5.5	Principes directeurs et orientations stratégiques.....	70
5.6	Intervention 4. « Elle décide »	75
	<i>Objectif spécifique et résultats envisagés</i>	75

	<i>Décomposition du budget de l'intervention et modes de contractualisation</i>	80
	<i>Hypothèses, risques principaux et mesures de mitigation</i>	84
6	Pilier 4. Renforcement des capacités	86
6.1	Analyse du contexte.....	86
6.2	Changements visés	88
6.3	Groupes cibles prioritaires.....	89
6.4	Complémentarités et synergies	90
6.5	Principes directeurs et orientations stratégiques.....	90
6.6	Intervention 5. Programme de formations, études et expertises	94
	<i>Objectif spécifique et résultats envisagés</i>	94
	<i>Décomposition du budget de l'intervention et modes de contractualisation</i>	97
	<i>Hypothèses, risques principaux et mesures de mitigation</i>	100
7	Pilotage et suivi du portefeuille	102
7.1	Pilotage du portefeuille d'interventions.....	102
7.2	Modalités de modification du portefeuille	103
7.3	Monitoring, évaluation et capitalisation	103
7.4	Dispositif de mise en œuvre	104
7.5	Gestion et expertise.....	105
7.6	Synthèse des frais opérationnels.....	106
7.7	Matrice des indicateurs	107
7.8	Durée de mise en œuvre	118
8	Annexes	119
	Annexe 1. Chronogramme financier des interventions.....	119
	Annexe 2. Information complémentaire à la matrice des indicateurs	128
	Annexe 3. Phases de mise en œuvre de chaque intervention	132
	Annexe 4. Théorie de changement de l'intervention 5	134
	Annexe 5 : Note explicative concernant les instruments financiers des portefeuilles.....	135

Acronymes

ABBEF	Association Burkinabè pour le bien-être de la famille
ABDH	Approche basée sur les droits humains
ABER	Agence burkinabè de l'électrification rurale
ACNG	Acteur de coopération non gouvernemental
ADA	Agence de développement autrichienne
AFD	Agence française de développement
ANEERE	Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
ANPE	Agence nationale de promotion de l'emploi
ANPTIC	Agence nationale de promotion des TIC
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur
BAD	Banque africaine de développement
BE	Bureau d'étude
BIO-Invest	Société belge d'investissement pour les pays en développement
BTP	Bâtiment et travaux publics
CCC	Communication pour le changement de comportement
CCI-BF	Chambre de commerce et de l'industrie du Burkina Faso
CCS	Coordination communale de sécurité
CDESC	Comité des droits économiques, sociaux et culturels
CdR	Comité de revue
CGD	Centre pour la gouvernance démocratique
CEDRES	Centre d'études, de documentation et de recherche économiques et sociales
CEFORE	Centre de formalités des entreprises
CHR	Centre hospitalier régional
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIFEA	Centre d'incubation féminin en entrepreneuriat agricole
CLS	Comités locaux de sécurité
CMA	Centre médicale avec antenne de chirurgie
COC	Comité d'orientation et de coordination
CREER	Centre de ressources en entrepreneuriat rural
CSD	Cadre sectoriel de dialogue
CSPS	Centre de santé et de la promotion sociale
DANIDA	Coopération au développement du Royaume de Danemark
DGCOOP	Direction générale de la coopération
DGD	Direction générale coopération au développement et de l'aide humanitaire
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DPP	Direction de la police de proximité
DRCIA	Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat
DRAAH	Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
DREP	Direction régionale de l'économie et de la planification
D4D	<i>Digital for Development</i>

ECHO	Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire Européennes
EMC	Enquête multisectorielle continue
Enabel	Agence belge de développement
EPA	Enquêtes permanentes agricoles
FPDCT	Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales
FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FAJI	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FASI	Fonds d'appui au secteur informel
FDE	Fonds de développement de l'électrification
FICOD	Fonds d'investissement des collectivités décentralisées
FIDA	Fonds international de développement agricole
FODMER	Fonds de développement des microentreprises rurales
FPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
FSI	Forces de sécurité intérieure
GEM	<i>Global Entrepreneurship Monitoring</i>
GIZ	Agence allemande de coopération au développement
GSMA	<i>GSM Association / Global System for Mobile Communication</i>
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IFOAD	Institut de formation ouverte à distance
ILS	Initiatives locales de sécurité
IPPF	<i>International Planned Parenthood Federation</i>
ITG	<i>Instituut Tropische Geneeskunde</i> (Institut de médecine tropicale)
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
JEM	Projet de renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes [...]
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i>
LuxDev	Agence luxembourgeoise de coopération au développement
MAAH	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles
MAST	<i>Mobile Application to Secure Tenure</i>
MATD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MCIA	Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat
MDENP	Ministère de développement d'économie numérique et des postes
MEBF	Maison de l'entreprise
MEMC	Ministère de l'énergie, des mines et des carrières
MFSNF	Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille
MGF	Mutilation génitale féminine
MINEFID	Ministère de l'économie, des finances et du développement
MJFIP	Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle
MS	Ministère de la santé
MSECU	Ministère de la sécurité intérieure
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONATEL	Office national des télécommunications

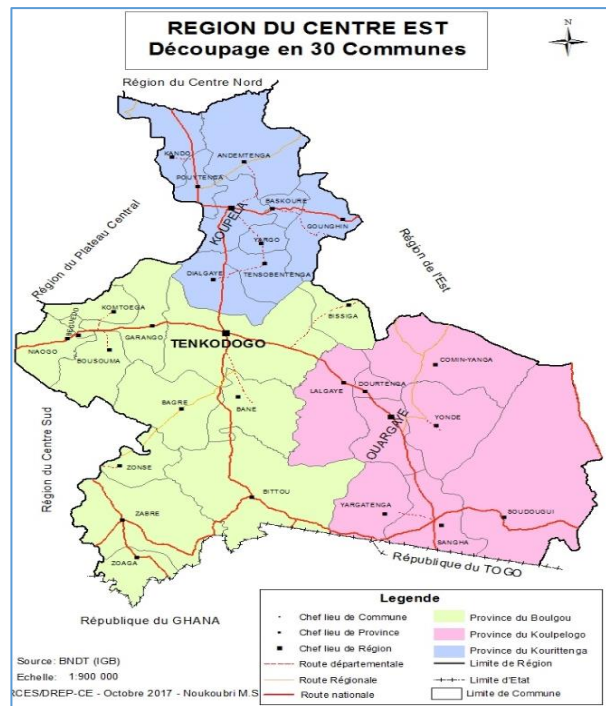
ONG	Organisation non gouvernementale
ONF-BF	Observatoire national du foncier
PADEL	Programme d'appui au développement des économies locales 2017-2020
PF	Planification familiale
PNPS	Programme nationale pour la promotion de la santé
PARSIB	Projet d'appui au renforcement de la sécurité intérieure au Burkina Faso
PASPRU	Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural
PCESA	Programme de croissance économique dans le secteur agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PME	Petite et moyenne entreprise
PNDD	Politique nationale de développement durable
PNDES	Plan national de développement économique et social 2016-2020
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PTF	Partenaires techniques et financiers
RESINA	Réseau informatique national
SCLS	Structures communautaires locales de sécurité
SDSR	Santé et des droits sexuels et reproductifs
SIGI	<i>Social Institutions and Gender Index</i>
SIM	Système d'information des marchés
SOFIGIB	Société financière de garantie interbancaire du Burkina
SONABEL	Société nationale d'électricité du Burkina Faso
TDC	<i>Trade for Development Centre</i>
TIC	Technologies de l'information et de la communication
ToC	<i>Theory of Change</i>
TPE	Toute petite entreprise
ULB	Université libre de Bruxelles
UNFPA	<i>United Nations Population Fund</i>
UNICEF	<i>United Nations International Children's Emergency Fund</i>
USAID	Agence des Etats Unis pour le développement international
VEFF	Violences à l'égard des femmes et les filles
WBI	Wallonie - Bruxelles international

1 Résumé exécutif

Après une absence de 12 ans, le gouvernement belge a pris la décision de réintégrer le Burkina Faso parmi les pays partenaires de la coopération bilatérale. Un programme de coopération de démarrage, avec une enveloppe de 16 Mio EUR et signé en février 2016, intervient dans le domaine « eau potable et assainissement » et « santé de la reproduction » via une coopération déléguée au FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population). Ce programme de démarrage est maintenant suivi d'un programme de coopération sur une période de cinq ans, avec une enveloppe budgétaire plus conséquente.

Le présent portefeuille détaille le programme bilatéral 2018-2022 formellement approuvé pendant la troisième session de la Commission Mixte du 21 novembre 2017 à Ouagadougou.

L'objectif général du portefeuille propose de « Contribuer au développement économique et social inclusif et durable de la région du Centre-Est ». Dans cette région, un accent particulier sera mis sur l'axe Tenkodogo-Koupela, ces deux capitales provinciales étant considérées comme 'pôles de croissance'.



Burkina Faso, localisation de la région Centre – Est et détail de la région

Le portefeuille est composé de quatre piliers et cinq interventions :

Pilier 1. Entrepreneuriat

Le pilier 1 regroupe deux interventions complémentaires qui visent l'amélioration de la compétitivité des entreprises rurales et urbaines du Centre-Est et la création d'emplois décents.

L'intervention 1 « Soutien aux entreprises dans les secteurs porteurs », avec une enveloppe de 12,65 Mio €, de aborde deux axes : i) la dynamisation et la structuration des PME et TPE de la région du Centre-Est autour des opportunités émergentes dans les secteurs porteurs et ii) l'amélioration et la diversification des services financiers et non financiers aux entreprises.

L'intervention 2 « Amélioration de l'environnement des affaires », avec un budget de 11,35 Mio €, vise à rendre l'environnement des affaires de la région du Centre-Est plus favorable au développement des entreprises et à faciliter l'accès des entreprises aux investissements structurants.

Pour contribuer aux changements visés, les interventions mobiliseront une grande variété d'acteurs publics et privés. Les appuis fournis seront adaptés aux différents types d'entreprises, prenant en compte leur « taille », le genre et l'âge des promoteurs, ou encore, leur localisation en milieu urbain ou rural.

Pilier 2. Sécurité

L'intervention 3 « Appui à la police de proximité », de 4 Mio €, vise à réduire l'insécurité dans le Centre-Est à travers l'opérationnalisation d'une approche de police de proximité. Cette approche s'inscrit dans les priorités stratégiques du Burkina Faso, pays affecté par une instabilité aigüe, des attaques terroristes et le trafic de personnes, d'armes et de drogues.

L'intervention renforcera la présence et la capacité opérationnelle des forces de sécurité intérieure (FSI) sur le terrain, facilitera l'identification des priorités en matière de sécurité, telles que perçues par les populations, et cherchera à améliorer de manière générale la collaboration et la communication entre les FSI, porteurs d'obligations, et les populations, détenteurs de droits. Enfin, elle facilitera la dissémination des leçons apprises dans la région vers le niveau central et les autres régions du pays.

L'intervention développera des synergies avec le Projet d'Appui à la Sécurité Intérieure au Burkina Faso financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par Enabel.

Pilier 3. Droits sexuels et reproductifs

L'intervention 4 « Elle Décide » dispose d'une enveloppe de 4 Mio € et vise à renforcer les femmes et les jeunes filles dans l'exercice de leurs droits et à appuyer les porteurs d'obligations dans la prise de mesures nécessaires à la consolidation des droits sexuels et reproductifs.

« Elle Décide » s'aligne avec l'objectif stratégique 2.1 du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) de promouvoir la santé des populations et d'accélérer la transition démographique.

La promotion de la planification familiale et la répression des violences à l'égard des femmes et des filles constituent le fil rouge de l'intervention qui part d'une approche holistique en combinant droit à l'information, droit à la protection des femmes et des filles victimes des violences et droit à l'accès à des soins de proximité de qualité.

Pilier 4. Renforcement des capacités

L'intervention 5 « Programme de formations, études et expertises », avec un budget de 4 Mio €, se focalise sur le développement des ressources humaines en mettant un accent important sur le numérique au service du développement à différents niveaux : (i) le numérique comme outil (TIC), (ii) le numérique comme levier de changement et (iii) le numérique utilisé d'une façon innovante.

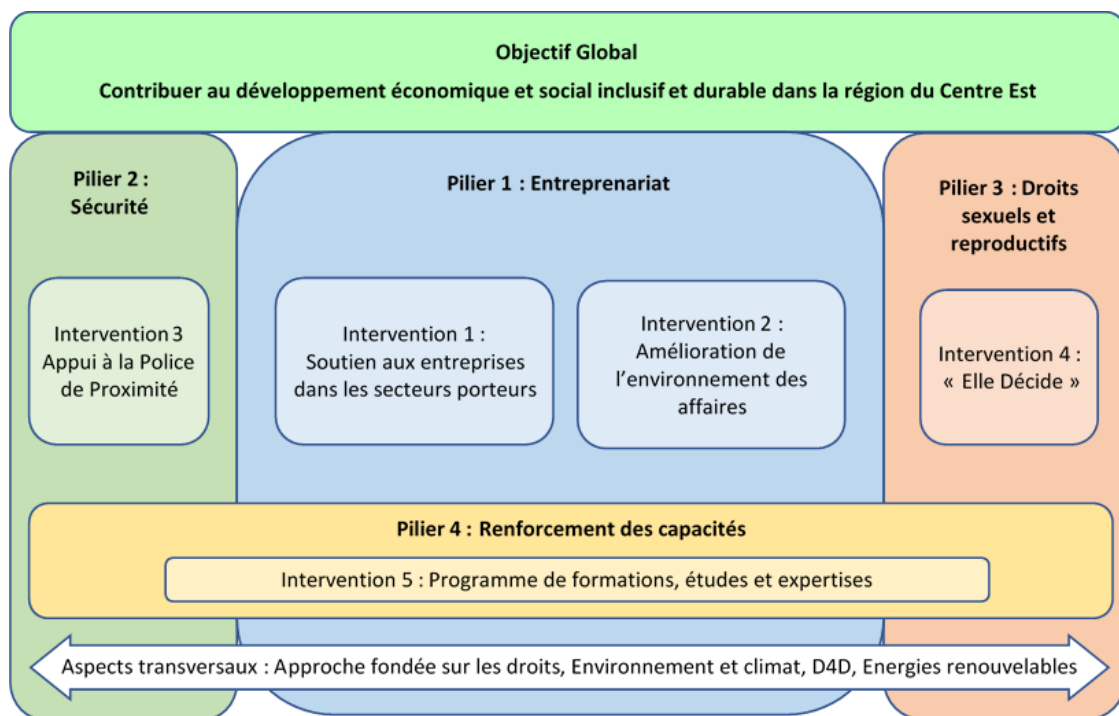
L'intervention a pour vocation d'être complémentaire aux trois autres et cible principalement la formation en tant que processus d'apprentissage des jeunes et des adultes. Elle participe de manière flexible à la réalisation des droits interdépendants des autres interventions du portefeuille.

Outre la formation, le volet études et expertises vise à répondre à des besoins d'information ou d'expertise très ciblés, suite à des questions ou demandes spécifiques qui émergent au cours de l'exécution du programme de coopération.

Diverses **synergies et complémentarités** peuvent être identifiées : entre les pilier 1 et 3, considérant que la situation sécuritaire est une précondition essentielle pour le développement économique ; entre les interventions du pilier 1 et 4 considérant que les femmes et les jeunes filles ont plus de chances d'exploiter les opportunités économiques lorsqu'elles maîtrisent leurs droits et ont le contrôle de leur fécondité. Ces femmes seront plus motivées, disponibles et indépendantes pour démarrer une entreprise ou mener une activité économique stable. D'autre part, les femmes impliquées dans l'entrepreneuriat peuvent jouer un rôle modèle important et contribuer au dialogue pour le changement.

Les piliers 3 et 4 partagent plusieurs thématiques qu'elles abordent chacune sous un angle différent : la police de proximité devra développer sa capacité à prendre en charge les différents aspects de la prévention des violences à l'égard des femmes et des filles, ainsi que la protection des filles contre les pratiques socio-culturelles nuisibles (comme la mutilation génitale féminine, le rapt, les mariages précoces) ; les services de santé devront livrer des informations médico-légales et prendre en charge les aspects médicaux liés, par exemple, à un viol (prélèvements médico-légaux, prévention de l'infection VIH, dépistage et suivi d'autres maladies sexuellement transmissibles, prévention d'une grossesse, etc.). Des planifications coordonnées et une concertation régulière entre les parties prenantes dans les deux interventions seront obligatoires.

Le pilier 4 est, par essence, complémentaire à toutes les autres interventions sur les questions de renforcement des compétences et de « digitalisation pour le développement » (D4D). Les formations, études et expertises seront identifiées et mises en œuvre de manière flexible et pragmatique, essentiellement sur base de, et en vue de leur complémentarité avec les autres interventions.



Visualisation de l'ensemble du programme

Finalement, une synergie pourra être construite avec FINEXPO qui s'engage dans la réalisation de 27 systèmes d'approvisionnement en eau potable dans la région du Centre-Est en préparation.

La **mise en œuvre** du portefeuille sera réalisée par Enabel à travers des équipes basées à Tenkodogo (interventions 1, 2, 3 et 4) et à Ouagadougou (intervention 5), en mobilisant les contributions d'une diversité d'acteurs les plus pertinents en regard des résultats poursuivis. Des accords de coopération sont notamment prévus avec la police fédérale pour l'intervention « Police de proximité » et des institutions scientifiques belges pour « Elle décide ».

2 Composition du portefeuille pays

	Période ¹	Modalités	Budget bilatéral	UE
<i>Pilier 1 : Entrepreneuriat</i>				
Intervention 1. Soutien aux entreprises dans les secteurs porteurs	2019-2023	Conventions de subside, accords-cadres de coopération, marchés publics, accords spécifiques de coopération, procédures Enabel.	12,65 Mio €	
Intervention 2. Amélioration de l'environnement des affaires	2019-2023	Conventions de subside, accords-cadres de coopération, marchés publics, accords spécifiques de coopération, procédures Enabel.	11,35 Mio €	
<i>Pilier 2 : Sécurité</i>				
Intervention 3 : Appui à la police de proximité	2019-2023	Accords-cadres de coopération, marchés publics, accords spécifiques de coopération, procédures Enabel.	4,00 Mio €	
Projet d'Appui au Renforcement de la Sécurité Intérieure au Burkina Faso II	2018-2020	Procédures Enabel (Financement Union Européenne)		PM
<i>Pilier 3 : Droits sexuels et reproductifs</i>				
Intervention 4 : « Elle décide »	2019-2023	Conventions de subside, accords-cadres de coopération, marchés publics, accords spécifiques coopération, procédures Enabel, bourses.	4,00 Mio €	
<i>Pilier 4 : Renforcement des capacités</i>				
Intervention 5 : Programme de formations, études et expertises	2019-2023	Accords-cadres de coopération, conventions de subside, marchés publics, accords spécifiques de coopération, procédures Enabel.	4,00 Mio €	
Réserve	2019-2023	Procédures Enabel	3,60 Mio €	
Gestion et expertise (300 h/mois)	2019-2023	Procédures Enabel	5,40 Mio €	
Total financement gouvernement Belge			45,00 Mio €	

Programmation budgétaire du financement du gouvernement belge (en Mio €) :

En millions euros	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Programmation budgétaire	5,00	9,00	11,00	12,00	8,00	45,00

¹ 60 mois, du trimestre 1 de 2019 au trimestre 4 de 2023

3 Pilier 1. Entrepreneuriat

3.1 Analyse du contexte

Contexte général

La région du Centre-Est couvre presque 15.000 km² pour une population d'environ 1,4 millions, dont ¾ résident en milieu rural. La densité de 92,5 habitants/ km² est supérieure à la moyenne nationale. La région est administrativement divisée en trois provinces (Kouritenga, Boulgou et Koulpelogo) et compte 30 communes, dont 6 communes urbaines. Plusieurs ethnies (Mossi, Bissa, Peuls) cohabitent sur le territoire. Le taux d'accroissement démographique est de l'ordre de 3 % et le taux de fécondité de 6,6 enfants par femme. Il s'agit d'une population majoritairement jeune, avec 60% de la population ayant moins de 25 ans. Huit chefs de ménage sur dix sont analphabètes. Le taux de scolarisation varie entre 86% au primaire et 15% au secondaire. La région est caractérisée par des flux migratoires importants, vers la région du Centre et à l'étranger, notamment en direction de Côte d'Ivoire, Ghana, Gabon et Italie.

Le territoire du Centre-Est est caractérisé par des plaines qui occupent la plupart de la région, des plateaux, formation dominante au Kouritenga, et des bas-fonds situés aux extrêmes Sud et Est de la région. La pluviométrie annuelle se situe entre 750 et 1000 mm. Le réseau hydrographique est assez dense. Cinq bassins versants se partagent le territoire, dont celui du Nakambé qui abrite l'une des principales infrastructures hydrauliques du pays, le barrage de Bagré. L'état de dégradation des ressources naturelles est avancé, à cause, principalement, de la surpopulation et des pratiques d'exploitation.

L'économie dans la région est peu structurée et caractérisée par l'informel et l'auto-emploi, avec le secteur agro-sylvo-pastoral qui occupe la majeure partie de la population active. Le secteur de l'artisanat « utilitaire » est en croissance, avec des petites unités dans le domaine de la menuiserie bois et métal, la mécanique, la confection d'habits ou la petite transformation agro-alimentaire. On note, dans les centres urbains, un développement important du secteur tertiaire (commerce, restauration, hôtellerie). Le taux d'activité très élevé cache des problèmes de sous-emploi, surtout chez les jeunes, avec plus de la moitié des actifs occupés qui sont des aides familiales. En termes de discrimination des femmes dans l'accès aux biens et aux ressources, les indicateurs de la région se situent en dessous de la moyenne nationale.

L'agriculture vivrière est très diversifiée, avec la production de céréales (sorgho, mil, maïs, riz), de légumineuses (arachide, niébé, sésame, soja), de cultures maraîchères (tomate et oignon) et de rente, notamment le coton. La région dispose également de produits forestiers non ligneux (PFNL) comme le karité. La capacité locale de transformation des produits est peu développée. Les principaux flux commerciaux de produits vivriers ou de rente se font vers les marchés internes des villes de Ouagadougou et de Pouytenga ou vers les pays frontaliers, notamment le Togo, le Ghana et le Bénin. Les produits importés passent d'abord par les marchés de Tenkodogo et Koupela, avant d'être acheminés vers les marchés secondaires de la région. La position frontalière confère à la région un rôle de centre d'échanges important, notamment pour le commerce de bétail.

La région est traversée par deux routes nationales, celle qui relie Ouagadougou, Koupéla et Tenkodogo, pour continuer ensuite vers le Togo et le Ghana. De Koupéla, la route nationale poursuit vers le Niger et le Bénin. Ces deux axes routiers sont actuellement en cours de réhabilitation. Des travaux de désenclavement sont prévus par BagréPôle autour des

périmètres irrigués. Cependant, de nombreuses communes et zones rurales sont enclavées une partie de l'année.

Seulement 10 communes sur 30 sont connectées au réseau mais le service est irrégulier, avec des délestages fréquents en saison sèche. Suivant les opportunités offertes au secteur privé par la nouvelle réglementation, des entreprises commencent à prospecter le marché énergétique de la région. La couverture en télécommunications est encore irrégulière et l'accès à internet reste concentré sur les centres urbains, qui connaissent toutefois une transformation rapide en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le secteur privé dans la région Centre-Est

L'analyse du contexte dans lequel évolue le secteur privé montre des résultats, dans l'ensemble, peu favorables, qu'il s'agisse du *Doing Business* ou du *Global Entrepreneurship Monitoring* (GEM). Au niveau de la région Centre-Est, le contexte pour la création et le développement des entreprises s'est amélioré de manière notable au cours des dernières années. Ceci est dû en partie à l'ouverture de guichets pour les formalités des entreprises, les CEFORE, qui ont enregistré environ 300 nouvelles entreprises ces 3 dernières années dans le Centre Est. La formalisation d'une entreprise, étape indispensable pour bénéficier des aides publiques ou certaines facilités fiscales, reste cependant compliquée pour les populations rurales et analphabètes, et pour les femmes en particulier.

Le secteur privé formel est encore embryonnaire et concentré dans les communes urbaines, avec une tendance croissante vers la formalisation. La plupart des micro-entrepreneurs de la région combinent de multiples activités comme artisanat, agriculture, élevage, petit commerce, pour satisfaire à la fois les besoins de consommation du ménage et la recherche de revenus monétaires. La plupart d'unités de transformation agro-alimentaire, souvent d'initiative groupée, sont de petite taille. On recense uniquement une unité d'envergure à Bagré pour le décorticage du riz.

Les acteurs économiques de la région ne disposent pas d'espaces de concertation public-privé où chercher remède aux contraintes du secteur privé. Les quelques initiatives prises par la chambre du commerce et de l'industrie et par la chambre des métiers de l'artisanat restent ponctuelles et conditionnées par des ressources limitées. La collectivité région ne dispose pas d'une stratégie de développement économique et se repose, pour la planification, sur les services déconcentrés. La compréhension des enjeux économiques en termes d'aménagement du territoire est encore très limitée.

Les partenariats publics privés sont embryonnaires et se limitent à quelques cas de délégation de gestion d'ouvrages. De même, dans un contexte de décentralisation inachevée, les capacités des collectivités locales restent faibles, principalement dans les zones rurales. Les services techniques des communes urbaines sont mieux équipés et jouent un rôle plus important en matière de promotion du développement économique.

Les institutions de micro-finance sont présentes dans la plupart des communes de la région, avec le Réseau des Caisses Populaires qui est le plus développé. L'accès aux services financiers reste cependant difficile, par manque de garantie et de lignes de financement à long terme. Les communes urbaines comptent une dizaine d'agences bancaires, qui offrent des produits relativement similaires et qui expriment une volonté d'étendre leur clientèle au monde rural. L'offre de finance mobile est en pleine expansion au niveau des opérateurs de téléphonie mobile.

Le Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle (MJFIP) propose trois fonds d'appui aux entrepreneurs. Les bénéficiaires peuvent accéder à des prêts à un taux préférentiel et à un fonds d'appui à la formation professionnelle. Les limites principales de ces instruments sont des taux de recouvrement très faibles, le manque de complémentarité et un impact difficile à évaluer. Un guichet unique au niveau régional est en charge des fonds, mais avec des moyens très limités. Le Ministère de l'agriculture a pour ambition de mettre en place un Fonds de Développement Agricole et une banque agricole. Les modalités de financement restent à définir.

Le risque entrepreneurial réside davantage dans les capacités du promoteur que dans l'activité elle-même, d'où le besoin important d'accompagnement non financier à côté du financement. Plusieurs structures de facilitation et d'appui au secteur privé ont été mises en place dans la région du Centre-Est, avec une concentration au niveau des communes urbaines et du pôle de croissance de Bagré. Il s'agit notamment de la Maison de l'Entreprise (ME-BF), hébergeant les CEFORE et offrant des services de formation et d'appui-conseil aux entreprises. La région peut compter sur une dizaine de Centres de ressources pour les micro-entreprises rurales (CRÉER), mises en place par le Ministère de l'agriculture. L'Agence nationale de promotion de l'emploi (ANPE) met en œuvre des programmes de formation professionnelle dans les domaines classiques et des formations courtes en réponse à la demande. La création d'un pôle universitaire régional est prévue à Tenkodogo en 2019.

La question foncière reste un obstacle au développement des entreprises, tant pour les collatéraux du crédit aux entreprises que pour les installations mêmes des opérateurs économiques (unités de transformation, aménagements irrigués etc.). La non mise en œuvre effective de la Loi-034 sur le foncier rural (notamment la non installation des services de gestion et de conciliation prévus) mais aussi la méconnaissance des réglementations encourageant, dans la région comme ailleurs, des pratiques de gestion foncière non sécurisée.

La région du Centre-Est, à l'image du pays, a encore des besoins énormes en matière d'infrastructure, qui est considérée comme une des cinq contraintes majeures au développement du secteur privé au Burkina Faso. Le faible niveau d'équipement du territoire, les coûts excessifs et les délais de transport des matières premières constituent les plus grands freins aux entreprises. Les coûts de l'électricité, les délestages fréquents et les difficultés d'accès aux techniques de la communication sont aussi des contraintes majeures pour le développement d'un secteur privé compétitif.

3.2 Changements visés

Les interventions du pilier 1 auront pour effet d'améliorer la compétitivité des entreprises rurales et urbaines de la région du Centre-Est du Burkina Faso. Elle contribuera au développement socio-économique inclusif et durable, à travers la création de richesse et d'emplois. Les petites et très petites entreprises qui constituent le tissu économique de la région seront plus nombreuses et plus professionnelles. Elles auront un accès facilité à des services financiers et non financiers de qualité.

En milieu urbain, on observera un développement d'entreprises de transformation et de services, une diversification de l'offre de services, la professionnalisation des métiers de l'artisanat et l'émergence d'entreprises innovantes dans l'économie verte ou en lien avec l'économie digitale.

En milieu rural, les unités de transformation seront plus performantes et en plus grand nombre. Elles seront en relation avec des entreprises de services ou d'approvisionnement

capables de mieux répondre à leurs besoins spécifiques. La consolidation des chaînes de valeur contribuera à la professionnalisation des exploitations familiales et à leur conversion en exploitations agricoles rentables et capables de saisir les opportunités offertes par le marché local, régional et international.

3.3 Groupes cibles prioritaires

Les interventions du pilier 1 cibleront plus particulièrement des entreprises disposant d'un certain potentiel de développement, avec des projets intégrateurs susceptibles de créer un effet d'entraînement. Les idées de projets spécifiquement portées par les femmes et les jeunes occuperont une proportion importante et croissante, grâce à une adaptation aux contraintes spécifiques de cette typologie d'acteurs économiques.

Les entrepreneurs urbains et ruraux :

- Les promoteurs de nouveaux projets entrepreneuriaux, généralement jeunes, qui auront l'opportunité de créer et de développer leurs activités ou leur entreprise ;
- Les micro-entreprises (artisanat, agriculture) rurales et urbaines, évoluant majoritairement dans le secteur informel, qui seront appuyées pour consolider et développer leurs activités ;
- Les petites et moyennes entreprises, tout secteur confondu, ainsi que leurs employés.

Les structures d'appui aux entrepreneurs :

- Les structures d'appui en services financiers et non financiers, dont les capacités seront renforcées ;
- Les fournisseurs et prestataires de services aux entreprises qui auront élargi leur base de clientèle.

Les entreprises agro-alimentaires de grande taille, généralement basées en dehors de la zone d'intervention, qui pourront sécuriser leur chaîne d'approvisionnement en produits de qualité.

Les bénéficiaires finaux des interventions du pilier 1 sont les populations urbaines et rurales à même de profiter des opportunités d'emplois ou de création d'entreprises.

3.4 Complémentarités et synergies

Les interventions du pilier 1 chercheront tout d'abord à développer les synergies avec les autres interventions du portefeuille. L'intervention 'Appui à la police de proximité' peut contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires : des échanges seront à envisager pour le choix des zones prioritaires en termes de sécurisation, en privilégiant, dans la mesure du possible, celles à forte concentration d'activités économiques. Avec l'intervention 'Elle décide', l'enjeu est de réussir à travailler en parallèle sur l'autonomisation économique des femmes et les changements des normes socio-culturelles qui conditionnent la position des femmes dans la sphère familiale et sociétale. Les articulations avec l'intervention 'Programme de formation, études et expertise' se développeront surtout en matière d'innovation, digitalisation et mise en relation avec des acteurs pertinents au niveau international. Cette intervention prendra en charge également l'étude nationale, avec déclinaison régionale, du GEM, essentiel pour le suivi des dynamiques au niveau des entrepreneurs et des conditions-cadres de l'entrepreneuriat.

Les interventions du pilier 1 œuvreront pour créer des synergies avec les autres acteurs et instruments belges, directement dans le pays ou à distance. Le premier niveau d'articulation est à rechercher avec le 'Projet de renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière dans la région du Centre-Est' (JEM) mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et cofinancé par l'Italie et par la Direction générale coopération au développement et de l'aide humanitaire (DGD) sur la ligne « consolidation de la société » : cette articulation portera sur l'accompagnement de jeunes entrepreneurs dans la région du Centre-Est. Les interventions du pilier 1 poursuivront l'échange d'expériences avec les organisations non gouvernementales (ONG) belges actives au Burkina Faso avec financement belge ou d'autres donateurs, dans les thématiques communes. Les ONG belges seront invitées à répondre aux appels à proposition dans leurs domaines de compétence. Grâce à une compréhension de plus en plus fine du contexte, Enabel pourra informer la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO-Invest) des opportunités d'investissement dans le Centre-Est, ou en lien avec les acteurs économiques de la région, par exemple auprès de grandes entreprises agro-alimentaires en expansion ou d'institutions financières locales en besoin de refinancement.

Dans le pilier 1, des synergies seront à rechercher avec plusieurs projets et programmes financés par le budget d'Etat ou par les partenaires au développement. Le Programme de croissance économique dans le secteur agricole (PCESA) offre des opportunités de synergie importantes en matière de mécanismes de financement et dans l'articulation avec les grandes entreprises agro-alimentaires. Par ailleurs, l'intervention 2 devra collaborer avec l'équipe du PCESA sur les procédures et les perspectives en matière d'infrastructures. Des échanges seront établis avec le programme de développement agricole appuyé par l'Allemagne sur le renforcement des chaînes de valeur et l'entrepreneuriat agricole. L'Agence française de développement (AFD) vient d'accorder au Burkina un financement pour la mise en place d'un fonds d'appui à la contractualisation dans les filières agricoles qui se recoupe en partie avec une composante de l'intervention 1. Les financements de la Coopération Luxembourgeoise qui intéressent de près l'intervention 1 sont, d'une part, celui au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour appui aux incubateurs d'entreprises et, d'autre part, le mandat confié à l'ONG SOS-Faim pour la mise en œuvre du programme Agri+. Plusieurs projets abordant la thématique de l'emploi des jeunes offrent des opportunités de synergie, avec le financement de l'Union Européenne, de la Suisse ou de la Norvège. Enfin, les interventions du pilier 1 pourront développer des synergies avec deux projets financés par la Banque Mondiale, notamment ceux sur les bio-digesteurs et les travaux en Haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Des complémentarités thématiques ou en termes de cibles sont à envisager avec le prêt d'Etat à Etat accordé par Finexpo pour la réalisation de points d'eau potables dans le Centre-Est et avec un éventuel financement de la DGD (ligne « sécurité alimentaire ») pour la mise en place de caisses de résilience via la FAO. Les interventions du pilier 1 seront complémentaires aussi au Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) qui envisage, dans une première phase, la mise en place d'infrastructures socio-économiques et énergétiques dans plusieurs régions dont le Centre-Est. Si des collaborations sont à envisager en matière de services aux entreprises, l'intervention 1 et le Pôle de Croissance de Bagré seront plutôt complémentaires soit en termes de public cible et de zones couvertes. Les limites de l'intervention 2 en matière de maîtrise d'ouvrage et de redevabilité des collectivités territoriales seront comblées par les projets financés par la Banque mondiale (PACT et PNGT), par la coopération allemande via le Fonds d'investissement des collectivités décentralisées (FICOD) ou par le nouveau programme de développement urbain de Cities Alliances en cours

d'élaboration. Les différents fonds mis en place avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD), de l'AFD ou de la Suède viendront compléter les appuis déployés par l'intervention 2 pour promouvoir les investissements privés dans le domaine énergétique.

3.5 Principes directeurs et orientations stratégiques

Principes directeurs

Les interventions du pilier 1 sont alignées au PNDES 2016-2020, dont l'objectif global est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, inclusive, et créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Elles s'inscrivent, en particulier, dans l'axe 3 du PNDES qui vise à dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi. Les interventions du pilier 1 ne contribueront pas directement à l'élaboration ou à la révision des différentes politiques sectorielles mais elle valorisera ses acquis dans le Cadres sectoriels de dialogue (CSD) regroupant ministères sectoriels et partenaires techniques et financiers (PTF). Les CSD sont des espaces privilégiés pour la coordination de l'aide sectorielle où les PTF peuvent être informés des nouvelles politiques ou d'expériences innovantes.

Les priorités de la Belgique en matière de coopération au développement sont la croissance économique durable et l'approche basée sur les droits humains (ABDH). La première est au cœur même des interventions du pilier 1, avec une attention particulière à l'inclusion des catégories socio-économiques défavorisées. L'approche basée sur les droits humains sera abordée selon les trois principes de base qui sont la non-discrimination, la participation et la redevabilité. La non-discrimination peut se concrétiser par un meilleur accès aux services (par ex. : l'information ou les services pour la formalisation d'entreprises), sans distinction d'âge, de genre, d'origine géographique ou encore de niveau d'alphabétisation. L'intervention 2 veillera à ce que tous les acteurs concernés par les changements puissent participer effectivement à la prise des décisions pouvant les affecter, surtout au niveau des plans locaux de développement économique. La redevabilité porte sur la relation entre porteurs d'obligations, notamment les services publics, et les détenteurs de droits, soit les usagers des services, avec la mise en place des mécanismes de feed-back sur la qualité et l'équité des services rendus.

Les contraintes spécifiques des femmes et des jeunes feront l'objet de mécanismes de discrimination positive, en particulier dans les appuis financiers et non financiers aux entreprises, ainsi qu'en matière de changement d'attitudes vis-à-vis de l'entrepreneuriat féminin. Ainsi, des conditions plus favorables seront offertes aux femmes et aux jeunes en termes d'aide à l'investissement. La mobilisation d'une garantie bancaire permettra aux femmes et aux jeunes sans titres fonciers d'accéder au crédit.

Les thèmes transversaux de la politique de coopération au développement de la Belgique seront pris en compte à différents niveaux. Le potentiel de contribution de la digitalisation au développement économique de la région sera exploré selon les portes d'entrée de l'amélioration de la connectivité et de l'accessibilité, des systèmes d'information géographique comme outils de suivi et d'aide à la décision, du digital pour les services d'information sur les marchés ou l'inclusion financière.

En matière d'environnement et climat, l'intervention 1 cherchera à valoriser les différents domaines de l'économie verte (gestion des déchets solides, gestion de l'eau et performance énergétique des bâtiments) comme opportunités pour des entreprises innovantes. Enfin, une attention particulière sera portée aux énergies renouvelables par la promotion auprès des

consommateurs finaux ou des fournisseurs d'innovations technologiques. Autant que possible, l'énergie solaire sera valorisée dans les bâtiments occupés par l'équipe ou ceux construits avec l'appui belge.

La recherche d'efficience et d'efficacité dans la mise en œuvre passera par l'adoption du principe de « *fit for purpose* », c'est-à-dire l'identification des acteurs publics ou privés les plus indiqués pour contribuer à l'atteinte des résultats, avec l'agence d'exécution Enabel dans un rôle de facilitation. La mise en œuvre se basera également sur le principe de flexibilité, c'est-à-dire l'adaptation des approches en fonction des leçons apprises au fur et à mesure.

Orientations stratégiques

Les problématiques de la compétitivité des entreprises, de la création d'emploi et de l'inclusion sont complexes et interdépendantes. Tenter d'y remédier implique la mise en œuvre d'une approche systémique, avec des appuis complémentaires à différents niveaux.

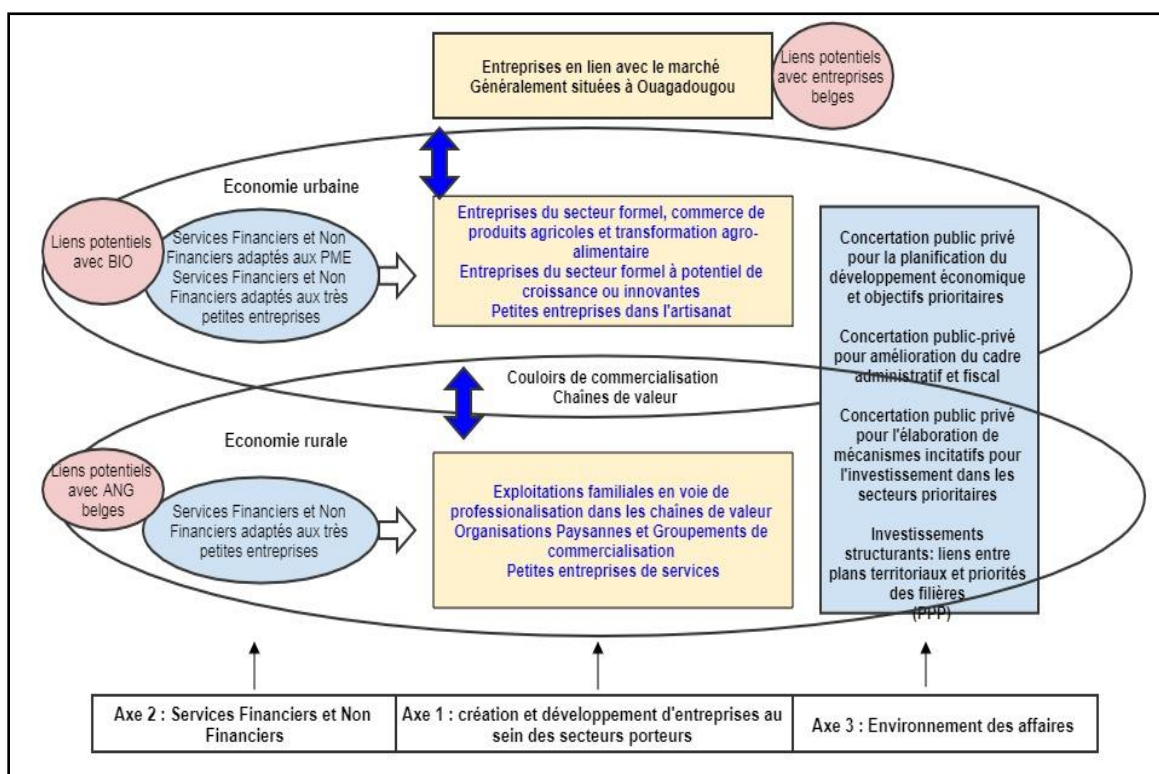
L'intervention 1 s'adresse directement aux différentes typologies d'entreprises dans les secteurs avec un réel potentiel de création de valeur ajoutée, qu'il s'agisse d'initiatives individuelles ou groupées, en création, diversification ou expansion. L'intervention 1 s'appuiera à la fois sur la diversification au profit surtout des femmes et des jeunes, ainsi que sur l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur agricoles pour un impact à une échelle majeure. Elle travaillera aussi avec les fournisseurs des services financiers et non financiers, pour rendre les services plus accessibles et adaptés aux besoins des entreprises existantes ou potentielles. L'intervention 2 abordera l'environnement des affaires et les investissements structurants pour le développement économique local et la performance des chaînes de valeur.

Afin de répondre rapidement et efficacement aux besoins diversifiés des entreprises, l'intervention 1 mettra en place des mécanismes d'appui flexibles et adaptés, en prenant en considération plusieurs paramètres : i) taille et type d'entreprise, étant entendu que les besoins, la capacité de prendre des risques et la nature des prestataires varient selon qu'il s'agisse d'une très petite entreprise en zone rurale ou d'une entreprise de transformation située dans une commune urbaine ; ii) entreprises en phase de création ou d'expansion, avec plus d'attention au manque de formation, information et financement dans le premier cas, à l'accès au marché, à la qualité au financement long terme dans le deuxième ; iii) genre et classe d'âge des promoteurs, pouvant être confrontés à des freins culturels, notamment les femmes, et d'accès aux ressources productives.

Pour induire une transformation inclusive des économies locales, les interventions du pilier 1 agiront à trois niveaux de territoire: i) au niveau des économies rurales et des bassins de production, caractérisés essentiellement par un tissu d'exploitations agricoles familiales et de petites unités de transformation, avec les organisations paysannes jouant un rôle important d'intermédiaire ; ii) au niveau des villes secondaires où se trouvent concentrés les services d'appui aux entreprises et les facilités en matière de communication, énergie et eau, endroits favorables à la création ou au développement d'entreprises innovantes ou de taille plus importante ; iii) au niveau d'entreprises agro-alimentaires situées en dehors de la région qui offrent des débouchés intéressants aux opérateurs économiques de la région.

La stratégie de développement économique prévoit aussi de bâtir sur le rôle moteur des villes secondaires. Elle renforce les liens entre les villes et les campagnes, notamment par le renforcement de couloirs de commercialisation et de chaînes de valeur, entre les villes secondaires et les zones rurales. Les principales agglomérations de la région Centre-Est gravitent autour de deux villes principales : Tenkodogo, reliée à plusieurs *clusters* de

communes aux alentours, et Koupela, avec les communes environnantes et le pôle commercial de Pouytenga à proximité. Le pôle de croissance de Bagré, fortement soutenu par l'Etat en raison de son potentiel agricole, touche plusieurs communes autour du barrage et des périmètres irrigués. Les interventions du pilier 1 privilégieront le rôle moteur de Koupela et Tenkodogo, sans pour autant exclure ou pénaliser les acteurs économiques particulièrement dynamiques dans d'autres zones.



Comme illustré dans la figure ci-dessus, les interventions du pilier 1 faciliteront la mise en relation des acteurs au sein des différents systèmes (dimension horizontale) et entre les opérateurs au sein des chaînes de valeur ou secteurs orientés vers les marchés (dimension d'intégration verticale). L'approche de mise en œuvre veut considérer l'ensemble des facteurs qui interagissent positivement ou négativement sur le développement des entreprises. Elle doit permettre de renforcer le dialogue entre le secteur privé et les autorités publiques afin d'adapter les politiques aux besoins des entreprises.

3.6 Intervention 1. Soutien aux entreprises dans les secteurs porteurs

Objectif spécifique et résultats envisagés

Objectif spécifique : *Les entreprises rurales et urbaines de la région du Centre-Est ont amélioré leur compétitivité et contribuent à la création d'emplois décents.*

Pour contribuer à la valorisation du potentiel économique de la région, les entreprises du Centre-Est devront améliorer leur compétitivité et s'adapter aux exigences du marché national et international. Les entreprises de transformation agro-alimentaire pourront ajouter de la valeur en s'adressant aux consommateurs urbains et aux marchés internationaux. A côté de ce type d'entreprises, d'autres devront prospérer dans la fourniture de services en s'adaptant aux attentes de leurs clients, tant en milieu urbain que rural.

Dans un contexte économique dominé par l'informel, où la main d'œuvre est mobilisée surtout dans l'agriculture, et en l'absence de grands employeurs en dehors de la fonction publique, les nouvelles opportunités d'emploi seront surtout de nature saisonnière ou temporaire et, en moindre mesure, sous forme d'emploi salarié permanent. Le soutien de l'entrepreneuriat contribuera à accélérer la transition d'une partie de la main-d'œuvre du secteur primaire au profit du secondaire et du tertiaire. Le travail décent se manifestera surtout par l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, de meilleures perspectives de développement personnel, d'insertion sociale, d'égalité de traitement entre hommes et femmes et de sécurité dans les lieux de travail.

Résultat 1 : Le tissu des PME et TPE est dynamisé et mieux structuré autour des opportunités émergentes dans les secteurs porteurs.

Le tissu de petites et moyennes entreprises (PME) et de toutes petites entreprises (TPE) de la région du Centre-Est est relativement peu structuré. Les entreprises de grande taille s'installent de préférence à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Les efforts des projets récents ont toutefois contribué à l'apparition de nouvelles initiatives, principalement dans le domaine de la transformation agro-alimentaire. Ce secteur est celui qui offre le plus d'opportunités de création de valeur ajoutée. D'autres secteurs vont progressivement exprimer leur potentiel en lien avec le développement des villes secondaires et le changement dans les modes de consommation des populations urbaines. L'artisanat utilitaire est en croissance, avec des petites unités dans le domaine de la menuiserie, de la fabrication métallique, de la confection d'habits ou de la petite transformation. Le secteur de la construction est en plein essor mais la plupart des entreprises viennent de Ouagadougou.

Les principaux acteurs de changement concernés par l'intervention sont les entrepreneurs locaux, les grandes entreprises basées hors de la région et les organisations de producteurs dans les chaînes de valeurs prioritaires de la région du Centre-Est. Au niveau des micros, petites et moyennes entreprises locales, les changements induits par l'intervention vont leur permettre d'acquérir la capacité de prendre des risques, de sortir des logiques entrepreneuriales de substitution et de se professionnaliser, ce qui inclut aussi l'acceptation de payer des services de qualité.

Dans le secteur agro-alimentaire, l'approche de mise en œuvre visera à consolider et à améliorer la compétitivité de chaînes de valeur spécifiques, avec des chaînes d'opérateurs clairement identifiés. Les besoins exprimés au niveau des entreprises agro-alimentaires et commerciales en lien avec les marchés permettront de définir les besoins en qualité et en quantités des produits agricoles, ainsi que la qualité des processus de production, de stockage

et de transformation liés. Elle permettra la professionnalisation des intermédiaires (incluses les organisations paysannes) et des exploitations familiales en amont des chaînes de valeur, qui auront un accès facilité aux marchés.

L'analyse des chaînes de valeur porteuses réalisée dans la phase préparatoire² a permis d'identifier les produits avec un avantage comparatif en termes de potentiel de marché et d'existence d'entreprises agro-alimentaires intéressées à consolider leurs chaînes d'approvisionnement. Les principaux acteurs de la région (collectivités territoriales et services techniques déconcentrés) ont participé à un exercice de priorisation basé sur les critères de la demande et de l'offre mais aussi sur l'impact potentiel pour les femmes et en termes de création d'emplois dans la région. Les opportunités principales sont résumées dans l'encadré ci-dessous.

Manioc. La consommation de manioc et de ses produits dérivés (attieké, couscous) est en forte croissance en milieu urbain. De nombreuses unités industrielles et semi-industrielles évoluent dans le pays avec une forte dépendance du produit importé surtout de Côte d'Ivoire. La transformation en pâte de manioc est réalisée, surtout par les femmes, dans les zones de production pour limiter les pertes liées au transport. La principale usine du pays, basée à Ouagadougou et en mesure de transformer environ 1200 t/an, s'intéresse à la pâte de manioc du Centre-Est, 2^{ème} région du pays en termes de potentiel de production.

Arachide. L'arachide est cultivée traditionnellement dans la région, qui contribue pour 21 % à la production nationale. Une partie de la production est transformée localement en pâte. La plus grande partie de l'arachide est décortiquée et vendue en sacs sur les marchés. L'entreprise Innofaso, spécialisée dans la production de produits pour le traitement de la malnutrition aigüe des enfants, importe l'arachide en raison des problèmes d'aflatoxine, mais envisage la création d'une unité de torréfaction pour valoriser le produit local.

Sésame. La production de sésame est très répandue dans la région. Plus de 95 % de la production est exportée après une étape de conditionnement des graines. L'exportation de l'huile est limitée par des problèmes de qualité, notamment la contamination en pesticides. En plus des unités artisanales, on recense quelques unités modernes d'extraction d'huile.

Produits forestiers non ligneux. La demande pour ce type de produits est en forte croissance. L'essentiel de la production est transformé localement par les femmes de manière artisanale, mais la qualité répond rarement aux exigences du marché. Le **karité** est destiné au marché national mais il est très recherché à l'international, soit en amande soit en beurre. L'entreprise Baraji, du groupe belge Durabilis, est à la recherche de différents produits locaux (fruit du baobab, oseille) pour la transformation en jus.

Maïs. La région Centre-Est est excédentaire en maïs, un produit de plus en plus recherché par les consommateurs urbains et par la principale usine de production de bière.

Autres chaînes de valeur potentielles

Le soja est transformé en partie en tofu par les femmes mais surtout absorbée par SIATOL, société leader dans la transformation de soja au Burkina en huile et tourteau. La production de riz de la région est importante grâce, essentiellement, au pôle de Bagré. Des groupements de femmes pratiquent l'étuvage du riz avec un procédé artisanal. Occupant une place centrale dans la consommation locale, le sorgho rouge germé est aussi très recherché par la diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire pour fabriquer le dolo. La tomate, abondante en contre-saison, est transformée localement et commercialisée en capitale sous forme de purée.

² ICI Burkina Faso (2018) Analyse et priorisation des chaînes de valeur agricoles dans le Centre-Est

Les domaines d'investissement et les approches pour atteindre les résultats de l'intervention 1 sont décrits par la suite.

Appui à la consolidation et à l'évolution des petites et moyennes entreprises actives dans la région

Le dernier recensement des unités industrielles et commerciales dans le Centre-Est fait état de 364 unités réparties dans les communes de la région. Ces entreprises sont, pour la plupart, à vocation commerciale, de très petite taille, avec une forte variabilité en termes de potentiel de croissance. Un bon nombre d'entreprises formelles ciblées par l'intervention a bénéficié, dans le passé, des appuis du Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural (PASPRU) via les CRÉER, ou des appuis à la création via le guichet unique du MJFIP. D'autres entreprises potentiellement bénéficiaires de cet appui vont émerger de l'accompagnement aux jeunes promoteurs.

Un frein majeur au développement des entreprises est souvent l'absence d'un appui post-crédit. L'intervention mettra à disposition de 200 entreprises, avec un potentiel de croissance, un service de coaching de proximité. Cet appui sera fourni par l'Agence allemande de coopération au développement (GIZ) sur la base de l'approche « SME loop » testé dans les pays voisins et en cours d'adaptation dans les régions de l'Ouest du Burkina Faso. L'approche a fait preuve d'efficacité en matière d'évolution du chiffre d'affaire, augmentation du nombre d'emplois créés et recours accru aux institutions financières pour des crédits. Les résultats sont d'autant plus encourageants quand il s'agit d'entreprises gérées par des femmes.

L'approche SME loop consiste à mobiliser des « master coaches » qui renforceront les compétences en coaching d'un pool de prestataires de services locaux. Ces prestataires mettront leurs compétences au service d'entreprises avec une alternance de formation et coaching. L'intervention pourra s'appuyer sur les Centres de ressources en entrepreneuriat rural (CRÉER), toujours actifs dans la région, mais également sur d'autres individus qui interviennent de manière similaire au sein d'ONG ou autres structures. Ce réseau de coaches locaux sera mis en relation avec la maison de l'entreprise pour l'inscription dans leurs registres. L'utilisation des langues nationales permettra un accès élargi aux services et une meilleure inclusion.

Le coaching sera complété, au besoin, par des appuis techniques mais, surtout, par des mécanismes de financement. En vue d'une pérennisation du mécanisme et de son évolution vers une logique marchande, l'intervention soutiendra le coût du coaching de manière dégressive jusqu'à la création d'une masse critique de clients prêts à en assumer le coût. Ce type de service pourra faire l'objet de mécanismes de soutien direct aux usagers des services, éventuellement via finance mobile, afin d'habituer les clients à rémunérer les services non-financiers de type prestation intellectuelle.

Facilitation des relations commerciales entre entreprises agro-alimentaires et producteurs de la région

Dans les chaînes de valeur où la capacité de transformation au niveau local est limitée, l'intervention facilitera la mise en relation entre grandes entreprises agro-alimentaires et organisations de producteurs. D'après l'analyse des chaînes de valeur du Centre-Est, les produits de la région les plus recherchés par les consommateurs urbains et par les entreprises de transformation ou d'exportation sont le maïs, l'arachide, le manioc, le riz, le sésame et le karité. Les grandes entreprises du secteur agro-alimentaire peuvent jouer un rôle d'agrégateur auprès des producteurs et en même temps profiter d'un approvisionnement stable en quantité

et qualité, si toutefois les acteurs concernés intègrent des logiques de long terme dans leurs relations contractuelles, basées d'abord sur la confiance mutuelle.

En s'appuyant sur la demande de produits au niveau des entreprises agro-alimentaires, l'intervention mettra en place un service d'intermédiation à plusieurs niveaux via des partenaires spécialisés. L'approche prévoit d'abord l'identification des entreprises intéressées à fidéliser leurs sources d'approvisionnement. L'intervention analysera avec ces entreprises leurs difficultés d'approvisionnement et l'intérêt de créer des relations commerciales durables avec les producteurs du Centre-Est.

Pendant la phase préparatoire, Enabel a pu sonder l'intérêt potentiel d'entreprises telles qu'Innofaso pour l'arachide, Baraji pour l'oseille ou GTPA WendKuuni pour le manioc. La synergie avec le programme PCESA permettra d'identifier d'autres acteurs économiques en expansion. Les organisations de producteurs devront se structurer davantage et se professionnaliser pour garantir leur rôle d'intermédiaire entre producteurs et entreprises de l'aval, en offrant un ensemble de services d'appui conseil, collecte, stockage et, le cas échéant, première transformation locale. Pour les produits comme le manioc, nécessitant une première transformation dans les zones de production, l'intervention appuiera les organisations intermédiaires spécialisées dans la transformation locale. L'intervention donnera la priorité aux organisations féminines dans les chaînes de valeur où les femmes gardent le contrôle d'un ou plusieurs maillons clés, telles que les PFNL, les produits maraîchers ou l'arachide.

Appui aux entreprises et aux organisations de producteurs dans l'amélioration des standards de qualité des produits agro-alimentaires

La promotion de la qualité est complémentaire aux appuis fournis dans les différents secteurs. Des standards de qualité élevés permettront aux entreprises locales d'accéder à des marchés très concurrentiels. Pour sécuriser leurs relations commerciales avec les grandes entreprises de transformation, les organisations de producteurs ou les transformateurs locaux doivent assurer une qualité stable.

L'intervention disposera d'une enveloppe flexible pour identifier les priorités en matière de qualité et mobiliser, à la demande, de l'expertise adaptée. Dans ce cadre une collaboration avec Ex-Change-Expertise pourrait être envisagée. Les formations et mises à niveau pourront concerner la qualité sanitaire (par exemple l'aflatoxine pour l'arachide), l'adoption de processus de transformation innovants ou de nouvelles technologies. L'organisation de missions d'échange dans les pays voisins ou la participation à des foires peuvent également servir de déclencheur pour la diffusion d'innovations. L'appui pourrait éventuellement évoluer vers la labellisation, notamment quand il s'agit de produits destinés à l'exportation. Dans ce cas de figure, l'expertise du *Trade for Development Centre* pourra être mise à contribution.

Soutien à l'installation d'entreprises dans les secteurs de l'économie verte

Les domaines suivants sont habituellement associés au concept d'économie verte : énergies renouvelables, construction écologique, gestion de l'eau et gestion des déchets. Il s'agit de thèmes impliquant des innovations technologiques peu répandues dans la région du Centre-Est et qui vont nécessiter un appui spécifique pour pénétrer dans la région et contribuer au développement du secteur privé.

L'installation de prestataires de service ou de fournisseurs spécialisés (ou la diversification des compétences des ceux existants), et la promotion du service auprès des consommateurs, peuvent faciliter l'adoption d'innovations technologiques comme, par exemple, les bio-digesteurs, les bâtiments à haute efficacité énergétique, les kits solaires, l'équipement de

séchage solaire ou les kits d'irrigation goutte à goutte pour des petites ou moyenne surfaces. Les bio-digesteurs (source, entre autres, d'engrais organique) et les kits d'irrigation goutte à goutte peuvent contribuer au développement du maraîchage. D'autres services sont destinés plutôt à l'usage domestique (kits solaires, construction écologique, gaz de cuisson) ou à la transformation de produits (kits solaires dans les mini-laiteries, gaz pour l'étuvage du riz, etc.). L'intervention mobilisera l'expertise d'organisations non gouvernementales actives dans le pays afin de rendre ce genre de compétences disponibles dans la région, surtout au niveau des jeunes. Des mécanismes d'incitation financière pour les clients seront fortement encouragés.

En matière de déchets solides, aucun des centres urbains de la région ne dispose d'un plan de gestion. Ouagadougou, et certaines villes secondaires, ont une expérience en matière de gestion des déchets solides, avec des paquets technologiques et de formation adaptés au contexte. L'enjeu est d'amener les acteurs locaux à considérer les déchets solides comme une ressource économique et une source potentielle d'emploi, et pas seulement comme un problème de santé publique. L'intervention accompagnera les communes principales, telles que Tenkodogo, Koupela et Pouytenga, dans l'élaboration de plans de gestion et, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, aidera les acteurs informels déjà impliqués dans la collecte des déchets à évoluer en entreprises spécialisées dans le tri et le recyclage.

Résultat 2 : L'offre de services financiers et non financiers pour la création et le développement des entreprises est diversifiée et améliorée.

L'étude GEM indique une forte propension chez les burkinabè à l'activité entrepreneuriale, même si la quantité prime sur la qualité, avec faible potentiel de création d'emploi. Parmi les conditions-cadres de l'entrepreneuriat, le financement des entrepreneurs, le transfert de technologies et la formation scolaire à l'entrepreneuriat affichent les scores les plus bas. Le faible niveau de bancarisation et le manque de collatéraux limitent l'accès des porteurs de projet aux institutions financières. La méconnaissance des opportunités favorise des logiques de substitution au détriment de l'innovation.

L'étude conduite en phase d'élaboration du portefeuille³ a permis d'identifier les principaux facteurs de blocage et des solutions potentielles en matière de services financiers et non financiers. Les propositions retenues se basent sur une analyse approfondie des acteurs en place et de leurs expériences.

Pour atteindre le 2^{ème} résultat, l'intervention doit viser des changements d'attitudes et de pratiques, à la fois chez les prestataires de service et chez les entrepreneurs. Au niveau des prestataires de service au sens large, les pratiques devraient évoluer vers l'écoute des attentes du client et la recherche de sa satisfaction. Au niveau des usagers des services, les changements visés concernent la capacité à innover et à prendre des risques, mais aussi la volonté de prendre progressivement en charge les services intellectuels et la capacité à évaluer leur qualité.

La logique d'intervention de ce résultat prendra en considération les apprentissages du PASPRU et des différents fonds publics de soutien à l'entrepreneuriat et à l'emploi. Des complémentarités et synergies seront recherchées avec le PCESA, le projet JEM et le mécanisme de soutien financier aux PME du projet Pôle de Croissance de Bagré.

³ Sowalfin (2018) Analyse des mécanismes de financement des entreprises

Renforcement des dispositifs de promotion et d'accompagnement de jeunes promoteurs

L'intervention ciblera des porteurs de projet en milieu urbain et rural, tous secteurs confondus. L'enjeu principal à ce niveau sera d'identifier, surtout parmi les jeunes et les femmes, les individus avec un vrai projet d'entreprise et une cible de marché bien définie, au lieu d'un simple réflexe d'opportunisme.

L'intervention travaillera en synergie avec le projet JEM qui vise un public de 750 jeunes promoteurs/trices. L'accompagnement sera fourni en collaboration avec l'antenne régionale de l'ANPE qui, grâce à son mandat, peut créer des passerelles avec la formation professionnelle et les fonds gérés par le guichet unique du MJFIP. La qualité de l'offre de la formation professionnelle sera renforcée dans un nombre limité de secteurs, de manière à répondre aux besoins des entreprises de la région, par exemple, dans le domaine de l'énergie solaire, des métiers de la construction, de l'artisanat de service pour le secteur agro-alimentaire. L'intervention renforcera le mécanisme d'incubation mis en place par le projet JEM et assurera la continuité au-delà de sa fin prévue pour 2020. De nouvelles initiatives pourraient émerger également du Centre d'Incubation Féminin en Entrepreneuriat Agricole (CIFEA) qui vient d'ouvrir à Tenkodogo avec l'appui de la Maison de l'Entreprise.

Le parcours d'incubation classique sera renforcé dans sa phase initiale de motivation et stimulation d'idées, ainsi que dans la phase post-crétion. Via les partenaires de mise en œuvre, les promoteurs recevront des appuis financiers pour les investissements immatériels tels que l'appui-conseil, la formation, la prospection de clients potentiels, la participation à des salons professionnels, l'analyse de business plans existants ou l'élaboration de prototypes, ou encore la location d'équipement informatique. Les entreprises déjà actives qui intègrent le SME loop et qui envisagent un passage d'échelle pourront également bénéficier d'une subvention partielle des services.

L'accompagnement des promoteurs sera articulé avec les mécanismes d'aide à l'investissement et avec la facilitation des formalités administratives. Les jeunes promoteurs/trices pourront également bénéficier des services fournis par le centre d'innovation.

Développement et mise en place d'un mécanisme de financement adapté aux besoins des PME de la région

La mise en place d'un mécanisme de financement des PME s'appuiera sur des institutions financières actives dans la région et comportera deux solutions complémentaires : un fonds de garantie et un fond d'aide à l'investissement associé au crédit.

Le fonds de garantie, placé auprès d'une institution publiques⁴, sera géré par une institution financière habilitée et permettra de mobiliser une garantie supplétive et partielle, de portefeuille ou individuelle selon le montant du crédit, avec des conditionnalités en termes de durée de traitement de dossier. La logique est d'associer l'organisme de garantie et les institutions financières (banques et IMF) dans la prise de risque, ce qui contribuera à un meilleur suivi du client.

L'aide à l'investissement prendra la forme d'une subvention. Cet aide sera mise à disposition via une institution publique ou privée éligible aux subsides (appel à proposition si privée). Ce dispositif prévoira la mobilisation par l'institution sélectionnée d'agents mobiles chargés de la prospection de nouveaux « bénéficiaires », de l'appui au montage des dossiers et du suivi post-

⁴ En principe auprès du MINEFID (ou d'une agence sous-tutelle) suivant l'expérience de DANIDA dans le cadre du PCESA.

financement. Lorsqu'associé au crédit, ce dispositif permettra aux sous-bénéficiaires d'accéder à des crédits d'investissement avec moins d'effort propre et réduisant la contrainte du dépôt gagé initial. Des conditions plus favorables seront appliquées aux entreprises gérées par des femmes et des jeunes.

Vu la similitude avec les mécanismes prévus par le projet JEM et Agri+, des montages communs seront proposés respectivement à OIM et à SOS-Faim.

Inventaire, analyse et dissémination de modèles de plans d'affaires dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de l'artisanat et de l'énergie

Le manque de modèles de plans d'affaires est un frein pour les promoteurs/trice qui voudraient se lancer dans un projet d'entreprises mais qui ne disposent pas de référentiels desquels s'inspirer. Des modèles testés peuvent également servir aux institutions financières qui reçoivent les demandes de crédit et qui rarement disposent des compétences spécifiques pour évaluer des dossiers dans des domaines variés. Ces référentiels permettront d'identifier les éléments clés à prendre en compte et aideront les promoteurs/trices à juger de la pertinence de se lancer dans l'adaptation de cette base aux conditions spécifiques de leur entreprise ou du contexte.

Cette activité coïncide avec la mission de la Maison de l'Entreprise qui dispose d'un accès privilégié d'information de base et qui pourra se valoir des contributions des partenaires de mise en œuvre pour les services financiers et non financiers, et pour les initiatives dans les domaines de l'économie verte.

Pour contribuer à l'inclusion, surtout des femmes et des personnes avec un faible niveau d'alphabétisation en français, ces modèles seront traduits dans les langues locales parlées dans la région. Des supports audio-visuels, toujours dans les langues locales, seront produits. La diffusion de ces supports pourra s'appuyer, entre autres, sur les CEFORÉ, l'ANPE, l'espace d'innovation, les institutions financières et les différents prestataires de service.

Promotion de solutions digitales pour la délivrance de services non financiers aux entreprises

Les systèmes d'information des marchés (SIM) ont le potentiel de mettre en relation l'offre et la demande de produits. Ils permettent aussi aux producteurs de choisir le meilleur moment pour vendre leur stock en fonction de l'évolution des prix. Les différentes initiatives de SIM existantes au Burkina Faso évoluent sans coordination réelle et peinent à atteindre une masse critique pour être viables économiquement. Apparemment, les changements nécessaires se situent plutôt au niveau de l'offre de service que de la demande. De la même manière, l'adaptions massive des services de finance mobile qu'on observe dans d'autres pays tarde à prendre pied au Burkina Faso, malgré son utilité certaine pour faciliter les transactions en réduisant les coûts et en minimisant les risques.

L'intervention analysera les contraintes à la diffusion de ces mécanismes. Sur la base de ces études, des marchés seront lancés dans le but de mettre à niveau l'offre de SIM selon les attentes des acteurs locaux et tester des mécanismes innovants de transactions via finance mobile en s'appuyant sur d'autres activités de l'intervention. Une option serait de lancer les tests en lien avec les mécanismes de soutien financier aux promoteurs.

Création et animation d'un espace à vocation régionale de promotion de l'innovation et d'une culture de l'entrepreneuriat

La présence d'un espace physique peut servir de catalyseur pour les acteurs de la région qui auront à disposition un endroit pour se rencontrer, échanger, tester et développer des idées. Il

sera conçu selon un design attractif et réalisé selon des normes de performance énergétique, avec un souci à la fois économique et démonstratif. Il sera doté de facilités comme l'accès à l'eau, à une source d'énergie stable, de préférence renouvelable, et à une connexion internet de qualité. L'enjeu est de pérenniser le service tout en gardant les coûts abordables pour les usagers. Des mécanismes de soutien direct aux usagers, avec une contribution partielle de l'intervention, pourront être mis en place pour stimuler la fréquentation par les acteurs du secteur privé (entreprises existantes ou en incubation), la société civile et la jeunesse au sens large.

L'espace d'innovation aura un mandat clé en matière de promotion du digital pour le développement et de mise en relation (physique ou virtuelle) des acteurs locaux avec des réalités nationales ou internationales, potentielles sources d'inspiration. Il servira également de point de référence pour la promotion d'une culture de l'entrepreneuriat chez les plus jeunes, en étroite collaboration avec les établissements scolaires de la région.

La réalisation physique sera conditionnée à un accord préalable entre l'opérateur sélectionné pour l'animation et la municipalité de Tenkodogo qui mettra à disposition le foncier. Des articulations fortes seront recherchées avec les initiatives similaires déjà existantes et celles qui seront soutenues par le projet Jeunesse Entrepreneure financé par la coopération luxembourgeoise.

Décomposition du budget de l'intervention et modes de contractualisation

Rubriques	Budget (en €)	Objectifs et livrables prévus	Allocation budgétaire envisagée / explication	Mode de contractualisation / partenaires
Coûts opérationnels				11 800 000 €
Résultat 1. Le tissu des PME et TPE est dynamisé et mieux structuré autour des opportunités émergentes dans les secteurs porteurs				5 900 000 €
1.1 Coaching des PME existantes	1 100 000	200 PME locales consolidées grâce à un dispositif de coaching adapté. Analyse sensible au genre en termes de chiffre d'affaire, emploi et crédit.	Coordination, M&E et contrôle (15%), formation et suivi des masters coaches (40%), formation des coaches (40%), supports pédagogiques et de communication (5%).	Accord spécifique de coopération / GIZ
1.2 Facilitation des relations entre acteurs des chaînes de valeur	2 300 000	10 organisations de producteurs de la région engagées dans des relations commerciales stables avec des entreprises agro-alimentaires. Organisations des producteurs renforcées dans l'adoption de standards de qualité.	Coordination, M&E et contrôle (10%), Formation et appui technique des producteurs sur les standards de qualité (40%), appui organisationnel aux organisations de producteurs (20%), développement d'outils méthodologiques et intermédiation avec les entreprises (20%), supports pédagogiques et de communication (10%).	Convention de subside via appel à proposition / Partenaire technique de type ONG
1.3 Appui en marketing et labellisation	200 000	5 PME appuyées en marketing et labellisation.	Recherche de débouchés commerciaux (30%), appui technique et organisationnel sur les standards (50%), labellisation (20%).	Procédure Enabel, emploi du timesheet / Trade for Development Centre
1.4 Définition de protocoles de qualité	200 000	10 protocoles de qualité dans le processus stockage, transformation et conditionnement des produits développés et testés.	Analyse des processus et élaboration des propositions (40%), formation des entreprises (30%), séminaires de divulgation (20%), supports pédagogiques et de communication (10%).	Accord-cadre de coopération ou marché public / Agence publique belge ou partenaire technique de type BE

1.5 Appui aux entreprises dans les domaines de l'économie verte	1 800 000	50 entreprises spécialisées dans les domaines de l'économie verte outillées pour vendre innovations et services associés. Analyse sensible au genre en termes de chiffre d'affaire et emploi.	Coordination, M&E et contrôle (10%), formation technique et appui organisationnel (40%), matériel démonstratif (20%), fonds d'incitation pour les usagers (20%), séminaires, formations supports pédagogiques et de communication (10%).	Convention de subside via appel à proposition / Partenaire technique de type ONG
1.6 Appui complémentaire qualité et recherche de marchés	200 000	Etudes de marché. Participation des bénéficiaires à des foires commerciales. Organisation de visites d'échange	Experts pour études (70%), séminaires et formations (20%), voyages d'étude (10%).	Procédures Enabel, marchés publics / Partenaires divers, fournisseurs
1.7 Accompagnement des partenaires de mise en œuvre	100 000	Assistance technique nationale agriculture (100% du temps).		Procédure Enabel, emploi du timesheet
Résultat 2. L'offre de services financiers et non financiers pour la création et le développement des entreprises est diversifiée et améliorée				5 900 000 €
2.1 Accompagnement des porteurs de projets	800 000	750 promoteurs/trices (tous secteurs confondus) appuyé-e-s pendant le cycle avant, pendant et post création d'entreprise.	Coordination, M&E et contrôle (10%), formation de formateurs et supports pédagogiques (40%), ateliers d'incubation (30%), appui post-crétion (20%).	Convention de subside / Agence Nationale de Promotion de l'Emploi
2.2 Fonds de garantie pour investissements des PME	1 200 000	Un fonds de garantie à disposition de banques et SFD pour garantir les investissements des PME de la région du Centre-Est	Gestion et contrôle (10%), fonds de garantie (90%).	Convention de subside / MINEFID

2.3 Fond d'aide à l'investissement pour PME	1 500 000	Un fond d'aide à l'investissement à disposition des PME de la région Centre-Est. Les opérateurs privés sont incités à investir, dégager de la valeur ajoutée et créer des emplois durables. Ces subventions viennent compléter et non se substituer à l'offre de services des institutions financières.	Gestion et contrôle (10%), accompagnement des promoteurs et supports pédagogiques (30%), fonds pour aide à l'investissement (60%).	Convention de subside / Institution mandatée pour la gestion des subventions au secteur privé
2.4 Assistance technique pour mécanismes de financement	300 000	Assistance technique pour l'élaboration et le suivi des marchés publics en lien avec les mécanismes de financement des entreprises.	Appui à l'élaboration des marchés (40%), mission d'appui-conseil à la mise en œuvre (50%), capitalisation d'expériences (10%).	Accord-cadre de coopération ou marché public / Agence publique ou partenaire technique de type BE
2.5 Elaboration d'un référentiel de plans d'affaires	200 000	Elaboration d'un référentiel de plans d'affaires adaptés au contexte régional et au public cible.	Elaboration du contenu (30%), traductions en langue nationale (30%), supports pédagogiques et audiovisuels (40%).	Convention de subside / Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
2.6 Etude de faisabilité pour services digitalisés	200 000	Etudes de faisabilité pour des pilotes ou mise à niveau des SIM et de mécanismes de transaction via finance mobile.	Expertise pour études (90%), séminaires (10%).	Accord-cadre de coopération ou marché public / Agence publique ou partenaire technique de type BE
2.7 Mise à niveau des systèmes d'information des marchés	400 000	Mise à niveau des SIM selon les attentes des acteurs économiques. Test de mécanismes innovants de transaction via finance mobile.	Coordination, M&E et contrôle (10%), encodage (30%), traductions en langue nationale (10%), formations et séminaires (10%), services Telecom (20%), supports pédagogiques et de communication (20%).	Marché public ou convention de subside via appel à proposition / Partenaire technique de type bureau d'étude (BE) ou ONG
2.8 Construction du centre d'innovation	200 000	Un bâtiment à haute performance énergétique et alimenté par énergie solaire photovoltaïque.	Etudes (10%), travaux (70%), installation énergie solaire (10%), contrôle (10%).	Marché public / Entreprise de bâtiment et travaux publics (BTP)

2.9 Gestion du centre d'innovation	700 000	Un espace de promotion de l'innovation et de la culture entrepreneuriale équipé et fonctionnel.	Coordination et M&E (15%), mobilier et équipement informatique (30%), supports de communication (15%), organisation d'événements (40%).	Marché public ou convention de subside via appel à proposition / Partenaires techniques type BE ou ONG
2.10 Activités de partage des connaissances	200 000	Analyse sur l'adoption des innovations. Participation à des événements. Organisation de colloques ou échanges.	Experts pour études (40%), séminaires (30%), organisation d'événements (30%).	Procédures Enabel, marchés publics / Partenaires techniques type ONG ou BE
2.11 Accompagnement des partenaires de mise en œuvre	200 000	Assistance technique nationale développement économique local (100% du temps) et financement des entreprises (100% du temps).		Procédure Enabel, emploi du timesheet
Moyens généraux				850 000 €
Personnel	250 000	Cellule d'appui administratif, financier et logistique, communication et suivi-évaluation.		
Investissements	160 000	Aménagement bureau, achat véhicules, équipement informatique et mobilier.		
Frais opérationnels	200 000	Location bureau, consommation véhicules, frais de bureau, gardiennage.		
Suivi-évaluation, audit et appui technique	240 000	Système de suivi-évaluation, évaluations à mi-parcours et finale, audits classiques et spécifiques, missions de backstopping et capitalisation.		
Budget Total				12 650 000 €

Hypothèses, risques principaux et mesures de mitigation

Risques	Probabilité	Impact	Traitement ⁵	Mesures de mitigation
Objectif spécifique. Les entreprises rurales et urbaines de la région Centre-Est ont amélioré leur compétitivité et contribuent à la création d'emplois décents.				
Détérioration de la situation sécuritaire par infiltration de groupes armés dans les zones rurales de la région Centre-Est	Modérée	Elevé	Atténuer / Eviter	Intensifier l'interaction avec l'intervention 'Police de proximité' pour un suivi de la sécurité dans le Centre-Est et régions limitrophes. Si nécessaire, concentrer les activités dans les zones avec une maîtrise de la situation sécuritaire.
Instabilité politique et conséquent dégradation du niveau de gouvernance socio-économique	Modérée	Modéré	Atténuer	Si nécessaire, renforcement des mécanismes de prévention des risques de corruption.
Retrait du Franc CFA de l'alignement avec l'Euro avec conséquent instabilité du taux de change, inflation et risque budgétaire	Faible	Elevé	Accepter / Atténuer	Analyser les implications budgétaires et les conséquences pour l'atteinte des objectifs de l'intervention. Si nécessaire, négocier une révision de la convention spécifique. Mettre en place les procédures de gestion en adéquation avec le contexte d'instabilité du taux de change
Résultat 1. Le tissu des PME et TPE est dynamisé et mieux structuré autour des opportunités émergentes dans les secteurs porteurs				
Opportunisme des porteurs de projet	Elevée	Modéré	Atténuer	S'assurer du respect des procédures en termes d'identification des porteurs de projet et de l'application de l'effort propre exigé aux bénéficiaires d'un appui financier.
Application (ou non-levée) de mesures commerciales défavorables aux produits transformés nationaux	Modérée	Modéré	Atténuer	Orienter les appuis aux secteurs moins affectés par la concurrence des produits d'importation. Se coordonner avec les autres partenaires au développement pour sensibiliser les départements ministériels concernés.
Chocs environnementaux pouvant affecter le potentiel de certains bassins de production de la région	Modérée	Modéré	Accepter	Assurer, en lien avec les services compétents, la diffusion de l'information aux acteurs économiques concernant les risques.

⁵ Avoid, Mitigate, Accept

Intensification des flux migratoires des jeunes vers la capitale ou à l'étranger	Faible	Elevé	Atténuer	Solliciter OIM pour intensifier les efforts de sensibilisation sur les risques liés à la migration irrégulière.
Résultat 2. L'offre de services financiers et non financiers pour la création et le développement des entreprises est diversifiée et améliorée				
Mise en place, par d'autres projets et programme, de modalités en matière d'appui financier et non financier aux entreprises contrastantes avec celles de l'intervention	Modérée	Elevé	Atténuer	Analyser les conséquences sur la performance de l'intervention et demander aux autorités régionales de faciliter la concertation entre les acteurs concernés.
Capacité limitée d'absorption du groupe cible par rapport au volume de l'appui et de la durée de l'intervention	Faible	Modéré	Atténuer	Intensifier les efforts de promotion des mécanismes d'appui et/ou réaffecter les ressources vers d'autres domaines d'investissement.
Accès et accessibilité aux services de télécommunication conditionnés par le manque d'initiative des services publics et des opérateurs du secteur privé	Modérée	Elevé	Accepter	Se coordonner avec les autres partenaires au développement pour sensibiliser les départements ministériels concernés.

3.7 Intervention 2. Amélioration de l'environnement des affaires

Objectif spécifique et résultats envisagés

Objectif spécifique : *Les entreprises rurales et urbaines de la région du Centre-Est ont amélioré leur compétitivité et contribuent à la création d'emplois décents.*

Pour contribuer à la valorisation du potentiel économique de la région, les entreprises du Centre-Est devront améliorer leur compétitivité et s'adapter aux exigences du marché national et international. Les entreprises de transformation agro-alimentaire pourront ajouter de la valeur en s'adressant aux consommateurs urbains et aux marchés internationaux. A côté de ce type d'entreprises, d'autres devront prospérer dans la fourniture de services en s'adaptant aux attentes de leurs clients, tant en milieu urbain que rural.

Dans un contexte économique dominé par l'informel, où la main d'œuvre est mobilisée surtout dans l'agriculture, et en l'absence de grands employeurs en dehors de la fonction publique, les nouvelles opportunités d'emploi seront surtout de nature saisonnière ou temporaire et, en moindre mesure, sous forme d'emploi salarié permanent. Le soutien de l'entrepreneuriat contribuera à accélérer la transition d'une partie de la main-d'œuvre du secteur primaire au profit du secondaire et du tertiaire. Le travail décent se manifestera surtout par l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, de meilleures perspectives de développement personnel, d'insertion sociale, d'égalité de traitement entre hommes et femmes et de sécurité dans les lieux de travail.

Résultat 1 : L'environnement des affaires est favorable au développement des entreprises dans la région

L'amélioration du climat des affaires implique des enjeux et des réformes de niveau national et international qui dépassent la sphère d'influence de l'intervention. Au niveau de la région du Centre Est, les principaux acteurs de changement sont les organisations représentatives du secteur privé et les services publics et les collectivités territoriales.

Dans un contexte dominé par l'économie informelle, la transition vers le formel peut aider les PME et les TPE à accéder plus facilement aux fonds publics et aux incitations fiscales. L'intervention appuiera à travers eux des actions pouvant améliorer les cadres et règles administratives et institutionnelles qui facilitent le développement des entreprises.

Appui à la réduction des barrières administratives à la création et à la formalisation des entreprises

Un effort important a été fourni ces dernières années au niveau de la région, en matière de simplification des formalités de création des entreprises à travers les CEFORE. Un nouveau CEFORE a d'ailleurs été établi à Koupèla fin 2017. Toutefois, l'accès demeure difficile pour les populations rurales et, plus particulièrement, pour les femmes, en raison, principalement, des difficultés d'accès au foncier (titre de propriété) mais aussi de l'accès à l'information. De même, l'évolution rapide et la multiplication des textes de loi (notamment en matière de fiscalité) sont perçues comme problématiques par les opérateurs.

Il s'agira, d'un côté, de rapprocher le service aux usagers, soit virtuellement par l'adaptation des outils d'information au niveau d'alphabétisation des destinataires, soit physiquement par la mise en place d'un service mobile de proximité capable de toucher régulièrement les communes plus enclavées. A travers les différents partenaires mobilisés dans le cadre du du

pilier 1, l'intervention apportera un appui pour mettre en relation les entrepreneurs avec les services administratifs des CEFORE.

Des appuis ponctuels pourront aussi être apportés aux CEFORE et aux Chambres consulaires, notamment en système de base de données et de suivi des entreprises, pour des études spécifiques et des activités d'information et de communication sur les réglementations. L'intervention fournira un appui pour faciliter la compréhension des textes de loi en évolution continue, notamment ceux sur la fiscalité des entreprises, souvent perçue comme problématiques par les opérateurs économiques. Une articulation forte est à envisager avec l'analyse sur la fiscalité prévue dans l'intervention 5.

Un appui spécifique sera apporté pour diffuser l'information sur la réglementation foncière et pour former des agents locaux (auprès de certaines communes) à l'utilisation de l'application *Mobile Application to Secure Tenure* (MAST), méthode digitale innovant testée et en phase de diffusion via l'Observatoire national du foncier (ONF-BF). Cette méthode utilise des smartphones pour repérer, avec précision et en économie de temps, les limites des parcelles et, sur cette base, établir des certificats fonciers. Un autre domaine d'investissement sera l'identification des gaps en termes de cartographie numérique et la mobilisation de l'expertise nécessaire, en complémentarité avec les autres partenaires actifs sur cette question, telle l'AFD.

Renforcement de la concertation public-privé dans le cadre de la définition de stratégies de développement économique cohérentes

Les cadres de concertation existant aujourd'hui au niveau régional et local sont jugés inefficaces et dépendants de l'impulsion de projets et partenaires externes. Abordant des problèmes généraux de développement, ils n'intéressent pas ou peu le secteur privé. De nombreuses demandes de concertations émanent toutefois des acteurs du privé face aux diverses contraintes qu'ils rencontrent et/ou des aides publiques demandées.

L'intervention appuiera la mise en place de cadres de concertations à vocation économique au niveau régional. Des appuis ponctuels seront apportés aux chambres de commerce et de métiers dans leurs rôles de plateforme d'échange, de veille et de négociation. Des partenariats publics-privés seront aussi encouragés dans le cadre du financement d'investissements structurants. L'intervention accompagnera les services communaux et structures représentatives du privé (comités de gestion) sur les outils de délégation de gestion, l'élaboration de modèles d'affaires pour les infrastructures marchandes et d'outils de partenariats publics-privés.

L'appui en modèle d'affaires pourra être apporté par les prestataires en gestion/marketing intervenant dans l'interventions 1. Pour l'intermédiation et l'ingénierie sociale indispensable à la mobilisation des acteurs et l'établissement des partenariats publics-privés, il sera fait appel aux acteurs ONG locales.

Création et dissémination de données stratégiques sur l'économie de la région au profit des décideurs et des acteurs du secteur privé

Des études sur les dynamiques de l'économie régionale serviront à adapter la stratégie opérationnelle sur la base d'une compréhension de plus en plus fine des secteurs économiques porteurs. Ces études fourniront des données pour l'alimentation des indicateurs d'effet de l'intervention. Réalisées en étroite collaboration avec les services compétents, elles contribueront aussi à renforcer les capacités, notamment pour le suivi du cadre de performance du PNDES au niveau régional. Les conventions de partenariat seront établies avec les services déconcentrés compétents. Il s'agit, tout d'abord, de la Direction régionale de

l'économie et de la planification (DREP) du Centre-Est, émanation du Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) qui joue un rôle central en tant que référent régional pour le suivi de performance du PNDES et de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) pour le recensement général de la population et de l'habitat (RPGH) prévu en fin 2018. Les autres services concernés seront principalement ceux du commerce et de l'agriculture.

Au démarrage, l'intervention financera également une mise à jour exhaustive des entreprises de la région en regroupant les différentes sources. Ces données de base permettront à la Chambre de commerce et de l'industrie du Burkina Faso (CCI-BF) de faire une mise à jour progressive et, à la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF), de conduire des analyses complémentaires. Ces données, croisées avec les résultats de l'étude GEM prévus dans l'intervention 5, permettront d'avoir une vision d'ensemble du tissu économique de la région et de son évolution au cours des années.

Ces informations, alliées à une amélioration des outils de la planification économique sur le plan régional, contribueront à outiller la région d'une stratégie et d'un plan de développement économique régional basé sur une compréhension des potentiels locaux et articulé à une logique d'aménagement du territoire cohérente.

Résultat 2 : L'accès des acteurs économiques de la région aux investissements structurants est amélioré

La région du Centre-Est dispose d'un parc d'infrastructures important, même si réparti de manière inégale, avec la province du Koulpelogo qui est plus enclavée et moins bien servie en énergie que les deux autres. Seules 10 communes sur 30 sont connectées au réseau électrique. Des investissements sont en cours pour étendre le back-bone dans la région, même si l'accès des usagers à la connexion reste limité. A côté des infrastructures productives et routières développées ou prévues autour du pôle de croissance de Bagré, la région a bénéficié récemment d'appuis importants en infrastructures marchandes dans le cadre du PCESA.

Les principaux acteurs de changement en matière d'investissements structurants sont les collectivités territoriales et les services techniques déconcentrés qui doivent jouer leur rôle de priorisation et d'orientation des choix techniques en vue de garantir accessibilité et pérennité du service au public (plans de développement régionaux et communaux).

La logique d'intervention pour l'atteinte du 2^{ème} résultat consiste à améliorer le réseau de pistes rurales pour faciliter l'accès des populations aux services et aux marchés, et investir dans l'infrastructure pouvant faciliter les investissements privés et des échanges commerciaux plus fluides.

L'accent sera également mis sur l'accès des entreprises aux services énergétiques et de connectivité. La réalisation d'infrastructures productives et de consommation, qui doivent relever du secteur privé, ne sera pas soutenue directement mais indirectement par le biais des services financiers et non financiers (R2).

Réalisation d'inventaires et études préalables au processus de priorisation des investissements structurants de la région Centre-Est

La priorisation des investissements au niveau régional et municipal nécessite une vision d'ensemble actualisée et exhaustive de l'existant. Cet inventaire sera croisé avec l'état des lieux des entreprises et leur appréciation des besoins prioritaires, ainsi qu'avec le potentiel des bassins de production de la région. Les études recenseront et analyseront les facteurs de réussite et de blocage sur la base d'exemples concrets, notamment en matière de partenariat

public-privé. Les données seront géo-référencées et visualisées sur des supports cartographiques.

L'élaboration des termes de référence et le suivi de ces études seront faits en impliquant étroitement le conseil régional, les municipalités et les services déconcentrés compétents. Cette activité viendra en complément à l'appui au niveau des collectivités et de la CCI-BF dans le processus de planification économique territoriale. Un enjeu majeur sera la capacité des acteurs locaux d'accéder aux informations à disposition des services centraux et pas souvent reliées aux acteurs pertinents dans les régions.

Extension du réseau de pistes rurales en HIMO reliant les bassins à fort potentiel de production avec les marchés et les services aux entreprises

En matière de désenclavement, le choix est porté, en ligne avec la politique nationale, sur la méthode en HIMO. Cette méthode permet de créer des sources de revenu pour les populations locales, de développer une compétence locale auprès des entreprises privées et des collectivités territoriales et, enfin, de contribuer à l'appropriation des réalisations par les acteurs locaux. L'avantage est aussi au niveau économique, une piste en HIMO coûtant environ 2 à 3 fois moins cher qu'une piste rurale mécanisée réalisée au même endroit.

Le but des pistes rurales sera principalement de relier les zones à fort potentiel de production avec les marchés, en employant la main d'œuvre locale disponible en saison sèche. Des ressources financières seront injectées auprès des ménages plus pauvres, avec une proportion importante de femmes. L'expertise locale sera renforcée et restera à disposition de nouvelles initiatives, la méthode HIMO pouvant s'adapter à d'autres types d'infrastructures. Les entreprises locales, priorisées dans le choix des prestataires, bénéficieront d'une diversification de leurs capacités techniques et managériales.

Les communes et les services techniques compétents auront l'opportunité de collaborer sur des projets concrets et de se familiariser avec l'approche. En particulier, ces initiatives, de niveau intercommunal, permettront aux collectivités de pratiquer cette forme de collaboration et, au conseil régional, de s'investir dans un rôle de facilitateur et de promoteur. Les conditions de réussite résident aussi dans le temps accordé à l'intermédiation sociale et dans la prise en compte, depuis le début, de l'organisation et du financement de l'entretien. Une attention particulière sera réservée aux conditions de travail et aux exigences particulières des femmes, notamment par rapport à la présence d'enfants sur les chantiers. La capitalisation de la coopération suisse dans la région de l'Est montre l'importance de combiner les travaux en HIMO avec le traitement de points critiques en mécanisé. Par ailleurs, l'intervention devra se coordonner étroitement avec le PCESA qui envisage de destiner le solde de son enveloppe infrastructures au traitement de points critiques.

Le partenaire de mise en œuvre en charge de cette activité sera identifié parmi les ONG et bureaux d'études implantés au Burkina Faso et qui ont pu développer, au cours des dernières années, une expertise dans la méthode HIMO. Le contrat du partenaire sélectionné inclura à la fois la coordination des travaux et l'intermédiation sociale.

Appui à la réalisation d'infrastructures communales ou intercommunales dans les secteurs économiques porteurs

La région compte un réseau de villes secondaires en pleine expansion. Au-delà des défis majeurs en matière de planification urbaine, cette dynamique contribue à l'émergence de nouvelles opportunités économiques et une demande en service qui se diversifie. Les communes majeures, ou des groupements de communes constitués ad hoc, pourront

bénéficier d'un appui, à la fois pour la réalisation d'infrastructures économiques, et pour l'intermédiation sociale nécessaire pour garantir leur viabilité.

L'intervention accompagnera les services communaux et les structures représentatives du privé en ce qui concerne la délégation de gestion, l'élaboration de modèles d'affaires pour les infrastructures marchandes et la fiscalité locale. La nature des infrastructures à réaliser variera selon les besoins en lien avec les chaînes de valeurs des entreprises appuyées, en concertation avec les communes impliquées : à titre purement indicatif, on peut mentionner les infrastructures de types marchés ou espaces commerciaux, ou encore l'aménagement de zones industrielles, de gares routières ou de centres de traitement des déchets solides.

Comme évoqué dans le point 4.2, il est important de réserver une enveloppe à la réalisation de travaux mécanisés en complément aux réalisations en HIMO, cette méthode se révélant moins adaptée à la complexité et à la durée des travaux.

Création des conditions favorables à l'installation d'entreprises privées dans la fourniture de services énergétiques et de connectivité

Les contraintes en termes d'accès par les entreprises aux services énergétiques et de connectivité peuvent être abordées en diversifiant l'offre et en favorisant l'installation d'opérateurs privés dans la fourniture de services. Dans un contexte de libéralisation du marché de l'énergie, et avec un nombre croissant de partenaires intéressés aux mécanismes d'incitation pour les énergies renouvelables, la contribution de l'intervention sera d'attirer les investisseurs privés par le biais d'analyses du contexte énergétique local et des perspectives d'évolution de la demande.

Concernant la connectivité, le service sera plus accessible aux opérateurs économiques de la région lorsque la bande passante couvrira la plus grande partie du territoire et que les opérateurs de télécommunication auront adapté leurs tarifs à une masse plus importante de clients. L'intervention analysera, en étroite collaboration avec l'Agence nationale de promotion des TIC (ANPTIC), les facteurs de blocage à une plus large diffusion de l'utilisation d'internet.

Décomposition du budget de l'intervention et modes de contractualisation

Rubriques	Budget (en €)	Objectifs et livrables prévus	Allocation budgétaire envisagée / explication	Mode de contractualisation / partenaires
Coûts opérationnels				10 500 000 €
Résultat 1. L'environnement des affaires est davantage favorable au développement des entreprises				3 100 000 €
1.1 Analyses statistiques périodiques	1 000 000	Analyses statistiques périodiques sur croissance économique, emploi, évolution du tissu entrepreneurial, valorisation produits locaux, satisfaction des usagers des services.	Elaboration supports d'enquête et d'analyse des données (20%), collecte des données primaires (40%), analyse, rédaction et contrôle de qualité (30%), supports de communication et séminaires (10%).	Conventions de subside / DREP (DRAAH MEBF, DRCIA)
1.2 Création base des données des entreprises	300 000	Une base des données des entreprises de la région avec géolocalisation et une typologie, incluant les entreprises informelles mises à jour à mi-parcours et fin d'intervention.	Elaboration de la base des données (20%), collecte des données, géolocalisation et mise à jour périodique (75%), supports de communication (5%).	Marché public / Partenaires techniques type BE
1.3 Animation processus de concertation public-privé	400 000	Processus de concertation public-privé activé dans les thèmes prioritaires identifiés par les acteurs locaux. Analyse du niveau de satisfaction des acteurs.	Coordination et M&E (10%), organisation de séminaires et d'événements (60%), supports de communication (30%).	Convention de subside / Conseil Régional du Centre-Est, CCI-BF
1.4 Renforcement du service de formalisation des entreprises	400 000	Accès renforcé à l'information et aux services dans toutes les communes.	Coordination et M&E (15%), formation et séminaires (40%), traductions en langue nationale (15%), supports de communication (30%).	Convention de subside (via MEBF) / CEFORE (Tenkodogo et Koupela)
1.5 Appui aux communes sur sécurisation foncière	200 000	Motivation des communes de démarrer le processus de sécurisation foncière. Capacités locales disponibles pour la certification foncière.	Gestion et contrôle (10%), formation et séminaires (80%), supports pédagogiques et de communication (10%).	Convention de subside / ONF-BF

1.6 Création base cartographique du foncier	500 000	Cartographie de base du foncier disponible pour un nombre limité de communes de la région.	Gestion et contrôle (10%), collecte des données de terrain (60%), encodage (30%).	Marché public / Partenaires techniques type BE
1.7 Activités de partage des connaissances	200 000	Analyse de l'évolution des attitudes et pratiques chez secteur privé. Organisation colloques, échanges. Participation évènements.	Experts pour études (40%), séminaires (30%), organisation d'évènements (30%).	Marchés publics / Partenaires techniques type ONG ou BE
1.8 Accompagnement des partenaires de mise en œuvre	100 000	Assistance technique nationale gouvernance locale (100% du temps)		Procédure Enabel, emploi du timesheet
Résultat 2. L'accès des acteurs économiques de la région aux investissements structurants est amélioré				7 400 000 €
2.1 Inventaire des infrastructures	150 000	Réalisation d'un inventaire des infrastructures de la région et analyse des approches de réalisation et gestion.	Gestion et contrôle (10%), études qualitatives (15%), collecte données terrain et géolocalisation (75%).	Marché public / Partenaires techniques de type BE
2.2 Réalisation ou réhabilitation de pistes en HIMO	3 500 000	Réalisation ou réhabilitation d'environ 100 km de pistes en HIMO. Renforcement des compétences des acteurs locaux. Analyse sensible au du chiffre d'affaire et de l'emploi.	Coordination, M&E et contrôle (10%), intermédiation sociale (15%), formation technique (10%), rémunération travailleurs/euses (60%), séminaires et communication (5%).	Marché public ou convention de subside via appel à proposition / Partenaire technique de type BE ou ONG
2.3 Infrastructures communales ou intercommunales	3 200 000	Construction ou réhabilitation d'infrastructures communales ou intercommunales. Réalisation d'infrastructures en HIEQ complémentaires aux travaux en HIMO. Contrôle des travaux.	Etudes (10%), travaux et équipement (80%), contrôle (10%).	Marché public / Entreprises BTP et partenaire technique de type BE
2.4 Intermédiation sociale pour infrastructures	300 000	Participation des acteurs à la prise de décision et à la définition concertée des infrastructures à réaliser et de leurs modalités de gestion.	Analyse et élaboration de support pour le partenariat public-privé (20%), supports pédagogiques et de communication (20%), séminaires et formations (60%).	Convention de subside via appel à propositions / Partenaire technique de type ONG

2.5 Etude du profil énergétique et de connectivité	150 000	Etude du profil énergétique et de connectivité de la région Centre-Est. Estimation de la demande potentielle en services énergétiques et de connectivité.	Gestion et contrôle (10%), études quantitatives, qualitatives et géolocalisation (80%), séminaires et communication (10%).	Marché public / Partenaires techniques de type BE
2.6 Accompagnement des partenaires de mise en œuvre	100 000	Assistance technique nationale infrastructures (100% du temps).		Procédure Enabel, emploi du timesheet
Moyens généraux				850 000 €
Personnel	220 000	Cellule d'appui administratif, financier et logistique, communication et suivi-évaluation.		
Investissements	160 000	Aménagement bureau, achat véhicules, équipement informatique et mobilier.		
Frais opérationnels	240 000	Location bureau, consommation véhicules, frais de bureau, gardiennage.		
Suivi-évaluation, audit et appui technique	230 000	Système de suivi-évaluation, évaluations à mi-parcours et finale, audits classiques et spécifiques, missions de backstopping et capitalisation.		
Budget Total				11 350 000 €

Hypothèses, risques principaux et mesures de mitigation

Risques	Probabilité	Impact	Traitement ⁶	Mesures de mitigation
Objectif spécifique. Les entreprises rurales et urbaines de la région Centre-Est ont amélioré leur compétitivité et contribuent à la création d'emplois décents.				
Détérioration de la situation sécuritaire par infiltration de groupes armés dans les zones rurales de la région Centre-Est	Modérée	Elevé	Atténuer / Eviter	Intensifier l'interaction avec l'intervention 'Police de proximité' pour un suivi de la sécurité dans le Centre-Est et régions limitrophes. Si nécessaire, concentrer les activités dans les zones avec une maîtrise de la situation sécuritaire.
Instabilité politique et conséquente dégradation du niveau de gouvernance socio-économique	Modérée	Modéré	Atténuer	Si nécessaire, renforcement des mécanismes de prévention des risques de corruption.
Retrait du Franc CFA de l'alignement avec l'Euro avec conséquente instabilité du taux de change, inflation et risque budgétaire	Faible	Elevé	Accepter / Atténuer	Analyser les implications budgétaires et les conséquences pour l'atteinte des objectifs de l'intervention. Si nécessaire, négocier une révision de la convention spécifique. Mettre en place les procédures de gestion en adéquation avec le contexte d'instabilité du taux de change
Résultat 1. L'environnement des affaires est favorable au développement des entreprises dans la région				
Faible motivation des acteurs du secteur privé à participer aux cadres de concertation mixtes	Modérée	Modéré	Atténuer	Organiser des espaces de discussion centrés sur les contraintes spécifiques rencontrées par le secteur privé pour évoluer vers une vision d'ensemble des problématiques.
Stagnation des progrès en matière de décentralisation et des prérogatives des collectivités territoriales	Modérée	Modéré	Atténuer	Adopter une approche pragmatique dans la collaboration avec les collectivités territoriales dans le cadre d'un mandat révisé ou de moyens humains et financiers réduits.
Blocage des initiatives en cours suite à des élections municipales anticipées	Faible	Elevé	Accepter / Atténuer	Organiser des rencontres d'information et de sensibilisation des élus sur les objectifs et les modalités de l'intervention.

⁶ Avoid, Mitigate, Accept

Situations conflictuelles affectant les efforts de concertation entre acteurs publics et privés	Faible	Modéré	Atténuer	Identifier et mobiliser des médiateurs influents pour la gestion des conflits.
Résultat 2. L'accès des acteurs économiques de la région aux investissements structurants est amélioré				
Réticence des collectivités territoriales à s'engager avec le secteur privé dans des partenariats public-privés	Modérée	Elevé	Atténuer	Intensifier les efforts d'intermédiation sociale. Organiser des voyages d'échange au Burkina Faso ou dans la sous-région auprès de collectivités avec des expériences réussies.
Faible capacité des communes à suivre la réalisation et la maintenance des infrastructures publiques	Modérée	Elevé	Accepter / Atténuer	Promouvoir l'implication dans les communes concernées des programmes d'appui à la maîtrise d'ouvrage locale tels que le PACT et le PNGT.
Concurrence pour l'utilisation de ressources limitées en eau potable entre ménages et entreprises de transformation dans les principaux centres urbains	Modérée	Modéré	Atténuer	Prendre en compte le risque de concurrence et le stress hydrique existant/potentiel dans la définition des priorités pour les forages prévus dans le cadre du financement Finexpo.
Retard dans l'application effective de la réforme du secteur énergétique	Faible	Modéré	Accepter	Se coordonner avec les autres partenaires au développement pour sensibiliser les départements ministériels concernés.

4 Pilier 2. Sécurité

4.1 Analyse du contexte

Depuis plusieurs années, le Burkina Faso connaît une situation économique et financière délicate, ayant abouti à de multiples tensions sociales. Le budget de l'Etat, et la part consacrée aux services de sécurité en particulier, en subit directement les conséquences. La majorité des budgets des services de sécurité est essentiellement consacrée au paiement des salaires, laissant de faibles marges pour les équipements et les formations. Même en cas d'appuis extérieurs pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement sont difficilement assurés, mettant en péril leur durabilité.

Le retour à l'ordre constitutionnel offre la liberté aux autorités d'engager des processus de réformes à long terme et ce projet s'inscrit dès lors au début d'un cycle favorable. Ce regain de légitimité s'accompagne d'un regain de confiance de la population envers ses institutions et envers les forces de l'ordre (en raison, notamment, de leur comportement républicain lors des récentes crises). Dans ce contexte, la coopération des PTF du Burkina Faso connaît également un nouvel élan, les PTF ayant également pris conscience de l'importance de l'appui à apporter dans le secteur de la sécurité.

Malgré la conjoncture socio-politique positive engendrée par cet esprit de renouveau, les attentats de janvier 2016, août 2017 et du 2 mars 2018 ont provoqué une véritable onde de choc, tant au sein de la population qu'au sein des forces de sécurité. En outre, les attentes de la population sont fortes pour commencer à retirer les dividendes de ces évolutions, ce qui occasionne régulièrement des manifestations et protestations face à un décollage économique et social trop lent au goût de certains. L'approche des échéances électorales et la gestion du passé (tels les événements liés au procès du « putsch ») constituent des moments clés sensibles et des défis majeurs.

Une partie non négligeable du territoire reste non couverte par les forces de sécurité. Ce constat contraste avec la présence conjointe des services de sécurité dans de nombreuses localités. Malgré un ratio police/population relativement faible au regard d'autres pays, de nombreux observateurs et acteurs estiment qu'une meilleure répartition territoriale est nécessaire, tel que le prévoit en théorie la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure 2011-2020. De même, l'histoire récente a mis en lumière une série de carences et faiblesses dans le système sécuritaire, dont certains services s'appuyaient plus sur des individus que sur le cadre républicain. Il sera nécessaire d'institutionnaliser et dépersonnaliser ces services pour en faire de véritables systèmes.

Toutes ces questions ont été abordées dans le cadre du Forum National sur la Sécurité organisé en novembre 2017 et continueront à alimenter les débats dans le cadre d'un processus de réforme à long terme, lequel se reflétera dans la nouvelle Politique de Sécurité Nationale.

Le Centre-Est

En tant que région frontalière avec le Ghana et le Togo, la région frontalière du Centre-Est est notamment caractérisée par des incidents de sécurité liés à des vols et trafics transfrontaliers. Les principales causes d'insécurité de la région sont les conflits fonciers et coutumiers, les attaques à main armée de maisons et de marchés, l'enlèvement de jeunes filles, les coupeurs de route, l'incivisme (y compris routier), la fraude frontalière et la consommation de stupéfiants.

La région comporte 3 provinces, 30 communes, 676 villages, mais seulement 15 commissariats de police plus deux postes frontaliers disposant d'un effectif moyen de 15ho/CPD. La région dispose de 13 brigades de gendarmerie, avec un effectif moyen de 10 hommes par brigade. Ces structures ne permettent de couvrir que 50% du territoire, à savoir 15 communes. La plupart des commissariats de police et brigades de gendarmeries doivent donc couvrir des zones géographiques assez importantes, allant bien au-delà de la juridiction des communes (rayon d'action pouvant aller jusqu'à 30-40 km).

Seules les municipalités de Koupela, Pouytenga et Tenkodogo, Garango et Bittou disposent d'une police municipale composée, en moyenne, d'une dizaine d'effectifs seulement.

L'insécurité semble être en légère diminution depuis 2012 de par les efforts de FSI mais, également, avec l'émergence des Initiatives locales de sécurité (ILS) qui ont contribué à réduire l'insécurité dans la région. Les ILS ont permis notamment de pallier la non présence et la lenteur des FSI.

Les initiatives locales se sont fortement développées dans la région et sont présentes dans chaque village (676). Si elles ont indéniablement permis de réduire l'insécurité dans la région, les ILS sont responsables de nombreuses dérives extra-judiciaires de justice expéditive. Ces dérives soulèvent l'inquiétude des populations et sont de sérieuses atteintes à l'Etat de droit.

Si on assiste à une recrudescence de ces ILS, elles fondent leurs actions et leur légitimité dans la tradition et disposent de liens étroits avec la chefferie traditionnelle. Il semble que l'installation des ILS se justifie plus par des enjeux locaux davantage symboliques que sécuritaires, notamment dans le monde agricole. Les dimensions ethniques et de professionnalisation des ILS contribuent à complexifier la question qu'il convient de bien analyser pour en appréhender la portée et de cadrer leurs actions dans la police de proximité.

Dans la région du Centre-Est, la collaboration entre FSI et les populations n'est pas très développée et les exemples de collaboration entre ILS et police ne semblent pas nombreux.

Dans le Centre-Est, les structures de coordination communale de sécurité (CCS) ne sont pas encore en place.

4.2 Changements visés

L'objectif global du portefeuille est de « Contribuer à la croissance socio-économique inclusive et durable de la région du Centre-Est ».

Cependant, le développement économique nécessite un maintien de la stabilité en termes politiques et de sécurité au Burkina Faso, mais aussi pour la sous-région, affectée par une instabilité aigüe, marquée par des attaques terroristes, le trafic de personnes, d'armes et de drogues, et les répercussions d'Ebola.

Dans ce contexte, des services de sécurité Burkinabè peu accessibles limitent l'Etat de droit, mènent à un manque de confiance des citoyens envers l'Etat, entravent l'inclusion des groupes vulnérables, pèsent sur la croissance et ne favorisent pas une réponse adéquate aux risques domestiques et sous-régionaux.

La stabilité et la sécurité étant des préalables au développement économique et social, l'intervention contribuera à améliorer la situation sécuritaire dans le Centre-Est à travers un appui à la mise en œuvre et l'opérationnalisation de la police de proximité.

4.3 Groupes cibles prioritaires

Les populations de la zone d'intervention seront les bénéficiaires principaux de l'intervention. Elles seront consultées pour connaître leurs points de vue et perspectives sur les priorités et problèmes sécuritaires auxquels elles sont confrontées mais, également, sur la façon de collaborer avec les forces de sécurité intérieure sur les différentes fonctions de police de proximité. Dans une perspective « droits humains », les populations de la zone d'intervention sont détenteurs de droits. En ligne avec l'approche de police de proximité, l'intervention prêtera une attention particulière à la consultation et à la participation des citoyens sur les questions de sécurité, notamment à travers les plans de sécurité locaux. De plus, il sera important de sensibiliser et de responsabiliser les citoyens quant à leurs droits, notamment sur les questions de sécurité et leurs attentes en la matière.

Les FSI de la zone du projet, à savoir essentiellement la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale seront, en tant que porteurs d'obligations, des bénéficiaires directs de l'intervention. Leurs capacités à assurer la sécurité des biens et des personnes en collaboration et concertation étroite avec les citoyens seront améliorées.

En tant que coordinateur des structures communales de sécurité, les Collectivités territoriales seront appuyées dans leur rôle crucial de coordination des différents acteurs de leur zone de responsabilité. Cela passe notamment par l'appui à la mise en place des CCS mais aussi dans la facilitation et la préparation des plans locaux de sécurité et de leur intégration dans les plans communaux de développement.

La société civile locale bénéficiera également indirectement de l'intervention pour faciliter et assurer la participation citoyenne dans l'approche de police de proximité qui sera opérationnalisée.

Enfin, les structures communautaires locales de sécurité (SCLS) bénéficieront également de l'intervention, notamment sur les rôles et fonctions qui leur sont attribués dans le décret 1095 mais, également, sur des questions relatives aux droits humains.

4.4 Complémentarités et synergies

Synergies avec les autres interventions du programme de coopération de la Belgique actives dans la même région.

Depuis septembre 2016, un Projet d'appui au renforcement de la sécurité intérieure (PARSIB) est mis en œuvre par Enabel au Burkina Faso, sur financement de l'Union Européenne, dans le cadre de l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix. Ce projet, d'un montant total de 5,2 Mio EUR, vise, d'une part, à appuyer l'optimisation des FSI face à la menace terroriste et, d'autre part, à appuyer la préparation et le démarrage du processus de Réforme du Secteur de la Sécurité. Ce projet devrait se clôturer le 31/8/2018, mais une nouvelle phase est en cours de discussion et de préparation en vue de poursuivre les appuis à court et moyen termes en matière de Réforme du Secteur de la Sécurité. Parmi les sujets prioritaires de ce processus de réforme figurent les questions centrales des services de première ligne, de maillage territoriale et d'encadrement des ILS, lesquelles devront être envisagées sur l'entièreté du territoire. Dans la perspective d'une prolongation du PARSIB, la complémentarité entre cette intervention dans le programme belge et le PARSIB est des plus souhaitables pour plusieurs raisons :

- La complémentarité dans l'appui au développement de la police de proximité : en appuyant le développement du concept et du processus au niveau central, cette

complémentarité permettra d'assurer une cohérence et une mise en valeur de l'expérience pilote dans le Centre-Est ;

- Tirer profit du capital-confiance engendré par le projet et de la relation de confiance établie avec les acteurs locaux : le PARSIB a, par ses réalisations, réussi à obtenir la considération et la confiance des autorités et autres partenaires, dont il pourra faire bénéficier au programme dans le Centre-Est ;
- Renforcer la capitalisation du projet pilote dans le Centre-Est : cette position permettra également de renforcer le processus de capitalisation, de la conception à sa diffusion, en tenant compte des expériences menées dans d'autres projets et les amener à un niveau de discussion stratégique ;
- Renforcer la cohérence des PTF, en particulier la cohérence européenne, dans les appuis : en raison d'une plus grande présence à Ouagadougou, le PARSIB veillera à maintenir le contact et informer les autres partenaires, notamment dans le cadre sectoriel de dialogue, des évolutions du projet pilote dans le Centre-Est. La cohérence et complémentarité avec les Etats membres et la Délégation de l'Union Européenne en sera facilitée ;
- Assurer la cohérence de l'intervention d'Enabel dans le secteur de la sécurité : il est essentiel que les deux interventions demeurent informées sur les évolutions réciproques et complémentaires. Cette cohérence se devra d'être systémique et organisée et non limitée à des relations interpersonnelles.

Si des synergies et complémentarités naturelles existent entre les différentes interventions de la coopération belge de par la concentration géographique dans une même zone d'intervention (lien sécurité et développement, prise en compte des violences conjugales, viols, excisions, dans l'intervention 3, activités de renforcement de capacités provenant de l'intervention 5), elles devront également se traduire dans des activités spécifiques à identifier lors de la mise en œuvre. De même, un cadre de concertation unique assurera ces synergies.

Des liens et complémentarités naturels existent avec l'intervention « Elle décide ». En effet, la police de proximité devra développer sa capacité de prendre en charge les différents aspects de la prévention des violences à l'égard des femmes et des filles, ainsi que la protection des filles contre les pratiques socio-culturelles nuisibles (comme la mutilation génitale féminine, le rapt, les mariages précoces). Une attention devra également être apportée à la prise en charge et l'accompagnement des victimes. Ceci va au-delà d'actions de sensibilisation et de formation des FSI mais intégrera un modèle de prise en charge des victimes de violences conjugales ou sexuelles. Dans une approche police de proximité, les FSI se doivent d'être des référents irréprochables et attentifs pour l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des victimes.

Synergies et complémentarités avec autres partenaires.

L'importance des questions de sécurité implique qu'un nombre croissant de PTF soient actifs dans le secteur de la sécurité au Burkina Faso. En complément aux CSD, des réunions régulières entre PTF actifs dans le domaine de la sécurité sont organisées sous l'égide du chef de file pour échanger sur le contenu des projets en cours et à venir et les complémentarités ou doubles-emplois éventuels. Une coordination sera également importante sur les questions de police de proximité pour assurer une cohérence d'approche dans les différentes zones d'action. Les principaux partenaires sont la coopération danoise, les Etats-Unis, la GIZ, l'Union Européenne et la Fondation Hans Seidel.

4.5 Principes directeurs et orientations stratégiques

Stratégie globale

L'amélioration de la sécurité dans le Centre-Est se fera à travers un appui à l'opérationnalisation de la police de proximité. L'approche de police de proximité n'est pas nouvelle au Burkina Faso mais sa mise en œuvre n'a pas donné les résultats escomptés. Le Ministère de la Sécurité compte sur la présente intervention et sur l'expérience belge dans la police de proximité pour piloter certaines approches dans le Centre-Est et contribuer au développement des politiques du ministère dans ce domaine. La présente intervention se veut être une expérience pilote pour opérationnaliser une nouvelle approche de la police de proximité au Burkina Faso. L'intervention assurera de même une capitalisation des expériences de la mise en œuvre en collaboration avec la Direction de la police de proximité (DPP) du Ministère de la Sécurité, ce qui garantira à la fois la durabilité de l'intervention et la cohérence avec les stratégies nationales.

Contribuer à réduire l'insécurité dans le Centre-Est à travers l'opérationnalisation de la police de proximité se base sur les éléments suivants :

Rapprochement physique des FSI de la population

Des 350 communes que compte le Burkina Faso, 156 sont actuellement dépourvues de commissariats/postes de police ou de brigades de gendarmerie, c'est-à-dire d'accès local aux services de sécurité (Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure, 2010), alors que ceux-ci constituent le premier maillon de la chaîne de l'accès à la sécurité. Il est généralement reproché aux FSI d'être concentrées dans les grands centres urbains et d'avoir délaissé les zones reculées (CGD, 2017).

Dans le Centre-Est, seulement la moitié des communes (15/30) dispose d'un commissariat de police (15) et/ou d'une brigade de gendarmerie (13). Cela signifie qu'il y a beaucoup d'endroits où police et gendarmerie sont présentes dans la même localité, tandis que, dans la moitié des communes, aucun des deux corps n'est représenté. Seulement cinq localités du Centre-Est disposent d'une police municipale (Pouytenga, Tenkodogo, Koupela, Garango et Bittou), avec un effectif global de 80 ; la plupart des communes ne disposent pas des moyens financiers pour se permettre l'implantation d'une police municipale.

Au-delà de la présence et de la proximité des FSI, la description et la division des tâches des services de première ligne sont problématiques. Une réflexion est en cours, à travers un appui du PARSIB, laquelle devrait permettre de dégager des propositions et orientations quant à la définition plus précise des services minimaux à offrir à la population par ces services de premières lignes.

Améliorer la capacité opérationnelle des FSI

Malgré de gros efforts en cours (recrutement de 2500 agents en 2017), les FSI manquent cruellement d'effectifs. Le ratio agents de sécurité/population au niveau national était d'un pour 758 habitants en 2017, à comparer avec la norme internationale UN de 1/400. En moyenne, une brigade de gendarmerie, ou un commissariat de police dans la région du Centre-Est, compte environ une dizaine de personnes. La présente intervention ne permettra pas directement d'augmenter ce ratio, qui est de la responsabilité du Ministère de la Sécurité, mais contribuera à améliorer la capacité opérationnelle, en lien avec une redéfinition des tâches à réaliser.

Même quand les services de sécurité sont présents sur le territoire, ils sont généralement insuffisamment équipés pour pouvoir être opérationnels et efficaces (manque de moyens de transport, de communication et de fonctionnement).

Renforcement de la confiance et collaboration entre FSI et population

Malgré ces contraintes opérationnelles importantes, les FSI semblent néanmoins généralement jouir d'une relative confiance de la population. Lors d'une étude de perception de la sécurité par les populations (CGD, 2017), un peu moins de 3 répondants sur 4 (environ 73%) se disent satisfaits des interventions de la Police Nationale ; un quart des répondants (environ 25%) n'en étant pas satisfaits. Les cas de manque de confiance de la population dans les FSI se réfèrent à un manque de capacités, la corruption, les abus de position et le non-respect de l'anonymat. La même enquête sur les perceptions de la population sur les questions de sécurité relève plusieurs critiques adressées aux FSI, la principale étant leur manque de rapidité dans les interventions. Plus de 4 enquêtés sur 10 (43%) ont exprimé ce grief. La seconde critique porte sur la corruption (10%) ; la troisième sur les mauvais traitements (5%).

La confiance entre les FSI et les populations passe, entre autres, par des changements de comportement des agents de sécurité vis-à-vis des populations. Chaque membre de l'institution doit chercher à établir et entretenir des rapports harmonieux et productifs avec les citoyens, groupes ou entités qui partagent avec eux des enjeux de sécurité publique.

Plusieurs avantages et bénéfices résultent du rapprochement avec la population, notamment la réduction du sentiment d'insécurité et la mise en confiance de la population. Cette confiance se traduit par un recours plus facile aux services des FSI par les populations et une meilleure collaboration de leur part. Cette collaboration va, sans nul doute, améliorer la performance des FSI.

Le rapprochement avec les citoyens suppose également l'établissement et le maintien de réseaux de communication permanents entre les services de sécurité et les citoyens.

La création de partenariats entre les FSI mutuellement et avec les citoyens et les parties prenantes (citoyens, autorités communales, ILS, etc.)

Les zones faiblement couvertes par les FSI, ou leur manque de réactivité, ont conduit aux développements de nombreuses initiatives locales de sécurité (Kogl-weogo, Dozos). Celles-ci sont largement présentes dans le Centre-Est au niveau de chaque village. Ces initiatives locales de sécurité semblent jouir d'une certaine légitimité dans la population ayant contribué à réduire l'insécurité (criminalité violente tels les braquages par des auteurs armés ou des vols avec violences). Si elles répondent à un besoin légitime des populations pour plus de sécurité face aux capacités limitées des FSI, la mise en place de procédures extra-judiciaires expéditives, de traitements dégradants infligés et leurs pratiques illégales (torture, prise en charge de certaines actions de la chaîne pénale, amendes) posent de sérieux problèmes quant à la légitimité de l'usage de la force et l'Etat de droit.

Le récent Décret 2016-1052 sur la police de proximité veillant à organiser et cadrer les initiatives locales de sécurité ne semble pas suffisamment connu et accepté par certains groupes et n'est, actuellement, pas appliqué dans le Centre-Est. Les récentes pratiques de « professionnalisation » (passage du volontariat associatif vers une activité à temps plein) des initiatives locales de sécurité, notamment via des financements locaux (commerçants, citoyens, pénalités, etc.), ne sont pas de nature à faciliter le cadrage et le retour vers un respect des principes de droit.

Le Décret sur la Police de Proximité enseigne que la sécurité n'est plus l'affaire uniquement de la police. L'intervention devra, à cet effet, donner un appui afin que la mise en œuvre de la Police de Proximité se réalise dans un format de partenariat ou de concertation en puisant dans le capital social et culturel de la population, des organisations de la société civile, à l'instar de SCLS, et la CCS.

Pour atteindre son objectif, l'intervention contribuera à améliorer la capacité opérationnelle des FSI sur le territoire, à rapprocher les FSI et les populations à travers, notamment, une plus grande participation et implication des citoyens aux questions de sécurité et à une meilleure communication des FSI vis-à-vis des populations. L'intervention veillera, en outre, à développer des mécanismes de collaboration et des partenariats entre les FSI et les ILS.

Accompagner un processus de changement

Les différentes études, ainsi que les échanges avec les autorités, les FSI, la population, ou, de manière plus générique les parties-prenantes en matière de sécurité, sont unanimes pour affirmer que l'approche actuelle sur le terrain ne correspond pas (ou partiellement) aux attentes. Les structures et le fonctionnement correspondent plus à des approches du passé et il n'y a pas de réelle vision pour le futur. Même la philosophie de la police de proximité (officiellement en vigueur depuis 2003 et dans les paroles appuyées par tous les partenaires) s'est principalement focalisée sur l'aspect « participation communautaire » et n'a pas été complètement intériorisée et mise en application de manière conséquente. Certes, il y a quelques initiatives, mais qu'on pourra au plus qualifier de tentatives de sensibilisation.

Vu les nombreux défis et l'existence de résistance au changement, il y a lieu d'évoluer par étapes, qui passent par une meilleure compréhension vers une situation de collaboration optimale entre toutes les parties prenantes (la « compréhension » mutuelle est le point de départ ; ensuite il y a lieu d'évoluer vers la « coopération », en passant par la « communication »).

L'opérationnalisation de la police de proximité passera donc nécessairement par un processus de changement long et difficile nécessitant un accompagnement professionnel et intensif.

Le côté positif est l'intégration du concept de police de proximité dans la formation de base dans les écoles de police et de gendarmerie depuis plusieurs années mais, faute de mise en œuvre pratique, on ne peut pas surestimer les effets réels. Entre-temps, ces modules ont été révisés, en impliquant l'ensemble des FSI, et des formations de formateurs, sur cette base, sont en cours, avec l'appui du PARSIB.

Intégration de l'approche de police de proximité / changements d'attitude FSI

La connaissance de l'approche « police de proximité » est encore lacunaire et superficielle par les FSI sur le terrain. Elle n'est pas encore traduite pratiquement aux différents niveaux de l'organisation policière dans la région du Centre-Est : niveau organisationnel (structures internes, tâches policières à travers les processus « front office » et « back office »), concept des unités de première ligne (en contact direct avec les populations) et de deuxième ligne (en appui aux unités de première ligne), niveau opératif (comment mener les opérations dans le respect des principes de la police de proximité dans le cadre des différentes activités de police au profit de la population), niveau individuel (comportement du policier individuel dans ses contacts avec la population en tant que bénéficiaire et les différents acteurs de la sécurité). Un autre élément-clé est le respect des valeurs par les policiers individuels et les mécanismes prévus par l'organisation pour veiller au respect de ces mêmes valeurs ; l'attitude du policier doit, à tout moment, être irréprochable et répondre aux critères de qualité.

Il convient de mettre en place des mécanismes qui vont faciliter le changement d'attitude au niveau individuel et opératif. C'est, en premier lieu, le travail des chefs hiérarchiques, ce qui nécessitera une plus grande responsabilisation et, sans doute, un autre style de commandement (plus participatif et avec une plus grande ouverture vers une approche de résolution des problèmes et d'initiative).

Tant les unités de premières lignes que celles de secondes lignes sont concernées par la police de proximité.

Principes directeurs

Approche basée sur les droits humains.

Dans une perspective droits humains, l'intervention visera à renforcer les capacités des porteurs de devoirs que sont les forces de sécurité intérieure à se conformer aux obligations et engagements du Burkina sur les droits de l'homme. Dans ce contexte, les ILS sont également des porteurs de devoirs. Un travail de sensibilisation des ILS sur les droits de l'homme sera mené. Les détenteurs de droits, que sont les populations de la zone d'intervention, seront renforcés dans leurs capacités à connaître, réclamer et jouir de leurs droits dans le secteur de la sécurité. Plus spécifiquement, en ligne avec l'approche de police de proximité, les priorités et perceptions de la population sur les questions de sécurité seront collectées et intégrées dans des plans locaux de sécurité. Le projet facilitera et appuiera des activités de coopération et collaboration entre les FSI et les citoyens. Les détenteurs de droits et porteurs d'obligations seront sensibilisés et formés aux droits de l'homme relatifs aux questions de sécurité.

Alignement sur le cadre stratégique du Ministère de la Sécurité (PNDES, cadre stratégique sécurité)

L'intervention s'inscrit dans le second effet attendu du premier objectif stratégique du PNDES visant à renforcer la sécurité et la protection civile. Cela se traduit par une augmentation du taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels, de 56,8% en 2015 à 75% en 2020, et du ratio agent de sécurité / population, de 1/948 en 2015 à 1/910 en 2020. Les principales orientations sont le renforcement des capacités des forces de sécurité et la promotion de la bonne gouvernance du sous-secteur de la sécurité.

Le Burkina Faso se situe au début d'une nouvelle ère où les documents de stratégie et de vision doivent être revus et adaptés à l'évolution du contexte, notamment sur les fondements démocratiques d'Etat de droit. Le Forum National sur la sécurité, qui s'est tenu en octobre 2017, a permis le démarrage d'une réflexion qui se poursuivra par l'élaboration d'une nouvelle Politique de Sécurité Nationale, laquelle permettra une refondation des axes stratégiques de la sécurité. Ce processus participatif, qui a impliqué les divers acteurs de la sécurité et les populations (notamment à travers une enquête de perception), permettra d'alimenter cette vision et de s'assurer de l'adhésion de la population.

Dans ce contexte, les autorités favorisent la concertation entre partenaires et renforcent le dialogue politique avec la communauté internationale. Des CSD ont été instaurés dans tous les secteurs de développement du Burkina. Les responsables de l'intervention participeront activement aux CSD du secteur de la sécurité et seront attentifs aux principes d'alignement.

Les principes de police de proximité

Afin de mieux comprendre la police de proximité au Burkina Faso, il convient, tout d'abord, de comprendre le cadre historique et juridique, ainsi que les raisons pour lesquelles sa mise en œuvre à partir de 2005 a connu quelques difficultés.

Le concept de la police de proximité est apparu au Burkina Faso entre 2000 et 2003, sur base du constat que la méthode répressive (opérations menées par les policiers et les gendarmes avec l'appui des militaires) avait bien montré ses limites dans la lutte contre la criminalité. A travers la Loi-cadre de 2003, le Burkina Faso a fait choix d'un modèle sécuritaire privilégiant la prévention. Par la suite, le pays a connu une phase d'expérimentation et de mise en œuvre à partir de juillet 2005 dans la province pilote du Kouritenga (voir Plan quinquennal 2005-2009). Cette mise en œuvre, et la création des comités locaux de sécurité (CLS), n'ont pas donné les résultats espérés, surtout en raison de certaines difficultés de fonctionnement des CLS.

Par la suite, le document de Stratégie nationale de la sécurité intérieure (2011-2020) prévoyait une réorientation du concept de la police de proximité, en y intégrant les ILS.

Cette nouvelle approche a été confirmée par le décret 2016/1052 portant modalités de participation des populations à la mise en œuvre de la police de proximité. Ce décret crée un cadre légal aux initiatives locales de sécurité, ayant pris de l'ampleur de manière plutôt désordonnée.

Comme bases légales pour la police de proximité, il convient de mentionner, en plus de l'article 2 de la Constitution du Faso :

- la loi 032-2003/AN du 14 mai 2003 relative à la sécurité intérieure ;
- le décret n°2005- 245/PRES/PM/SECU/DEF/MATD/MJ/MFB/MPDM du 12 mai portant création, composition, attribution et fonctionnement des Comités Locaux de Sécurité (CLS) ;
- le 1er plan quinquennal 2005-2009 (décret n°2005-263/PRES/PM/SECU/DEF/MATD/MJ/MFB/MPDM du 18 mai 2005) ;
- le document de stratégie nationale de la sécurité intérieure 2011- 2020 par le décret n°2010-335/PRES/PM/SECU du 17 juin 2010 ;
- le décret n° 2010-274/PRES/PM/SECU du 25 mai 2010 portant adoption du plan d'action 2011-2015 de mise en œuvre de la police de proximité au Burkina Faso ;
- le décret 2016-1052/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/MEEVCC du 14 novembre 2016 portant définition des modalités de participation des populations à la mise en œuvre de la police de proximité.

Ce cadre légal a le mérite de créer une bonne base pour une réelle mise en œuvre de la police de proximité, dans le respect des principes d'un Etat de droit. Un retour à une approche plus répressive n'est pas vraiment envisageable ; ce ne sera qu'à travers une approche de résolution des problèmes que FSI et populations pourront sortir de l'impasse actuelle. L'instrumentaire légal est encore loin d'être complet et mérite d'être revisité parallèlement et en y intégrant les bonnes pratiques du nouveau projet pilote qui a l'ambition de contribuer à une meilleure sécurité pour tous et toutes dans la société.

Le concept de « police de proximité » (ou communautaire) peut être défini comme un modèle de gestion de la sécurité publique axé sur la communauté.

L'article 08 de la loi 032 relative à la sécurité intérieure définit la police de proximité comme suit : « la Police de Proximité consiste à intégrer au mandat opérationnel des forces de sécurité intérieure, la participation des communautés dans la gestion de la sécurité par la prévention de l'insécurité et de la criminalité à travers l'identification concertée des problématiques locales de sécurité, la recherche de solutions et leur application ».

« La police de proximité vise à substituer à une police essentiellement réactive et mobilisée sur des missions de maintien de l'ordre public, une police plus anticipatrice, plus proche et plus à l'image de la population, et de la sorte capable d'apporter des réponses satisfaisantes aux attentes des habitants en matière de sécurité par la mobilisation de toutes les possibilités de la prévention, de la dissuasion comme de la répression. ».

L'objectif global de la police de proximité relève du 1^o Plan d'action quinquennal 2005 -2009, lequel stipule que « la police de proximité vise à établir un partenariat entre les services de sécurité et la population afin de résoudre les problèmes de criminalité et de troubles à l'ordre public ».

Plus concrètement, le Plan d'action faisait état de 3 axes de travail :

- intégrer au mandat opérationnel des forces de sécurité intérieure la participation des communautés à la gestion de la sécurité par la prévention de l'insécurité ;
- impulser un esprit nouveau aux personnels de sécurité et aux populations, dans leurs comportements quotidiens et dans leurs rapports réciproques ;
- adapter les structures administratives aux exigences « objectifs » de la police de proximité.

Le document sur la Stratégie nationale de Sécurité intérieure de 2010 y rajoute un élément important : la police de proximité vise à renforcer la participation communautaire aux côtés des forces de sécurité intérieure dans la résolution des problèmes de sécurité.

La police de proximité au Burkina est fondée sur trois principes qui sont :

- le rapprochement avec les citoyens (physiquement) et tenir compte de la demande locale ;
- le partenariat avec les populations dans la gestion de la prévention ;
- l'approche sur le mode de la résolution de problèmes.

Les modalités de mise en œuvre de la police de proximité selon un modèle communautaire se basent essentiellement sur le partenariat, la concertation, la participation et la mobilisation des ressources et le savoir des communautés.

Ancrage résolulement local de l'intervention

L'ancrage local de l'intervention est étroitement lié à l'approche de police de proximité. En effet, un des principes de la police de proximité est la résolution des problèmes locaux de sécurité dans le but de donner aux acteurs de la police de proximité la capacité d'être effectivement polyvalents, en leur permettant de rechercher des solutions pratiques et durables aux problèmes locaux de sécurité et, ainsi, de rendre un service efficace et de qualité. La police de proximité doit donc se concevoir dans une approche de gouvernance locale, en impliquant les différents acteurs locaux de la sécurité, y compris les collectivités territoriales et les chefs coutumiers et traditionnels. Cet ancrage local permettra d'assurer que les priorités et spécificités sécuritaires locales soient bien maîtrisées et prises en compte par l'intervention.

Mécanisme de suivi et évaluation participative avec parties prenantes

La participation et l'engagement citoyen sont au cœur des principes de police de proximité. L'intervention veut en effet partir des questions de sécurité locale et de la perception et sentiment des citoyens sur les questions de sécurité (Résultat 2). Des diagnostics sécuritaires participatifs seront menés dans les différentes zones d'intervention retenues comme base de travail pour la préparation des plans sécuritaires communaux. Ces diagnostics, ainsi que la

perception citoyenne quant à la sécurité, seront à la base du système de suivi et de monitoring de l'intervention.

4.6 Intervention 3. Appui à la police de proximité

Objectif spécifique et résultats envisagés

L'objectif global du Programme de Coopération est de contribuer à la croissance socio-économique inclusive et durable de la région du Centre-Est.

Plus spécifiquement l'intervention aura pour objectif de :

Objectif spécifique : Renforcer la sécurité en contribuant à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation de la police de proximité dans le Centre-Est (Tenkodogo et Koupela et leur hinterland).

Les résultats suivants contribueront à l'atteinte de l'objectif spécifique :

Résultat 1 : La présence et la capacité opérationnelle des FSI sur le territoire sont améliorées.

Une augmentation de la sécurité dans la zone d'intervention et l'opérationnalisation d'une approche de police de proximité passeront nécessairement par un rapprochement physique des FSI de la population. En ce sens, l'intervention appuiera l'extension du maillage territorial (proximité physique de la population, poste/brigade pour l'accueil des citoyens, présence virtuelle/en ligne), ainsi que la capacité opérationnelle de la police (capacité de répondre aux besoins et attentes des citoyens, présence de proximité). Ces améliorations se baseront sur le travail de redéfinition et de division des tâches qui seront initiées par le niveau central, avec l'appui du PARSIB.

La contribution du gouvernement pour la prise en charge du personnel et des frais de fonctionnement de ces commissariats et brigades de gendarmeries sera un préalable (durabilité, efficacité). De plus, une réflexion sur la complémentarité police/gendarmerie dans le contexte du maillage devra être menée pour éviter les doublons (sujet de dialogue entre les PTF et Ministère de la Sécurité Intérieure).

L'intervention pourra appuyer la construction et l'équipement de poste(s) de police communale dans des zones actuellement sans FSI. Ces appuis se baseront sur les hypothèses de l'étude en cours sur les services de première ligne qui abordera, entre autres, la question des infrastructures et, en particulier, sur celle qui sera retenue, en concertation avec les partenaires, comme stratégie en matière d'amélioration du maillage territorial. L'intervention suivra une approche de proximité entre FSI et populations (lien avec les zones plus densément peuplées et les zones d'insécurité), ainsi qu'un dimensionnement des infrastructures sur base des missions à remplir. Le Ministère de la Sécurité Intérieure assurera la mise à disposition de personnel.

Ce résultat sera atteint à travers les activités envisagées suivantes :

- Réalisation d'études sur couverture géographique et opérationnelle des forces de sécurité sur le Centre-Est, en lien avec les tâches des services de sécurité de première ligne et sur les besoins opérationnels des postes de police et gendarmerie ;
- Réhabilitation/construction de postes de FS pour augmenter le maillage territorial ;
- Equipements et opérationnalisation des postes de FS ;

- Accompagnement technique pour l'opérationnalisation des nouveaux postes dans l'approche police de proximité.

Résultat 2 : Les priorités locales à court terme de sécurité sont identifiées, priorisées et adressées

Une police de proximité et une meilleure collaboration entre les FSI et les populations impliquent également de partir des problèmes sécuritaires spécifiques du territoire et de la perception des citoyens. L'intervention accompagnera la préparation de diagnostics participatifs conjoints des problèmes de sécurité de la zone pour faire émerger des plans de sécurité locaux dont certaines priorités pourront être prises en charge par l'intervention dans un objectif de visibilité des changements concrets vis-à-vis des différentes parties prenantes (quick wins/visibilité). Des liens avec les besoins sécuritaires liés à l'intervention d'appui au développement économique et à la création d'emploi pourront également être soutenus (sécurisation des lieux de stockage, marchés, ...). Le processus de consultation et de participation multi-acteurs autour des problèmes et enjeux sécuritaires de la zone seront le point de départ des mécanismes de concertation et de partenariat multi-acteurs pour adresser les problèmes de sécurité (coordination communale de sécurité). L'intervention pourra appuyer certaines des actions identifiées dans le cadre de plans d'action. Ce résultat sera atteint à travers les activités envisagées suivantes :

- Accompagnement de la préparation des enquêtes citoyennes sur la sécurité (étude sur perceptions sécurité population) ;
- Facilitation de la préparation de diagnostic sécuritaire participatif (diagnostic de sécurité partagé) ;
- Facilitation de la préparation des plans de sécurité communaux (appuyer les plans locaux de sécurité annuels ou pluriannuels élaborés à partir des diagnostics de sécurité partagés) ;
- Soutien à certaines activités priorisées dans le cadre des plans d'actions communaux de sécurité.

Résultat 3 : La collaboration entre les FSI et la population est améliorée

Ce résultat vise à appuyer des activités de collaboration entre population et FSI : appui à la communication et au dialogue entre services de sécurité et populations, appui à la mise en place des Coordinations Communale de Sécurité, évolution culture policière, formation FSI (DH, principes de police de proximité, perception/besoins population sur la sécurité dans la ZI, etc), appuyer les maires/CT dans leurs rôles de sécurité publique, informer, sensibiliser et opérationnaliser Décret 1052, sensibilisation des ILS sur police de proximité et cadre légal, mécanismes de feedback citoyen. Ce résultat sera atteint à travers les activités envisagées suivantes :

- Formation : sensibilisation des différents acteurs de la sécurité sur les droits de l'homme et approche droits humains ;
- Facilitation des mécanismes de concertation et de dialogue entre FSI et ILS (notamment sur base des recommandations de l'étude ILS réalisée par Enabel) ;
- Formation et accompagnement techniques des différents corps des FSI pour une meilleure collaboration, répartition des tâches et efficacité opérationnelle ;
- Formations de formateur FSI sur police de proximité ;
- Coaching, accompagnement à la mise en place et fonctionnement des Coordinations communales de Sécurité ;

- Informer, sensibiliser et opérationnaliser Décret 1052 ;
- Sensibilisation, formation des ILS sur DH, cadre légal, procédure pénale, etc. ;
- Mise en place d'un système de communication innovant (D4D) entre FSI et les citoyens (ex. : numéro vert).

Résultat 4 : La communication des FSI vis-à-vis des populations est améliorée

Une police de proximité fonctionnelle passera également par une bonne information et sensibilisation des populations sur l'évolution du rôle de la police dans une approche police de proximité mais, également, sur le rôle des populations et des citoyens. Les FSI devront, dans cette approche, communiquer de manière régulière et efficace vers les populations dans le but de restaurer ou de renforcer la confiance. Ce résultat sera atteint à travers les activités envisagées suivantes :

- Préparation d'une stratégie de communication des FS vers les populations ;
- Mise en œuvre d'activité de communication des FSI vers les citoyens ;
- Input technique sur approche police de proximité.

Résultat 5 : Les leçons et bonnes pratiques de police de proximité de l'intervention sont répertoriées et communiquées

S'agissant d'un projet pilote d'opérationnalisation de police de proximité dans une région donnée, il est important de contribuer au savoir collectif, tant au niveau central que dans d'autres régions du pays. De même, l'intervention intégrera les leçons et bonnes pratiques des autres interventions, notamment les projets danois et USA. L'intervention intégrera donc des activités de capitalisation des bonnes pratiques et dissémination auprès des acteurs de la sécurité. Ce résultat sera atteint à travers les activités envisagées suivantes :

- Collecte de données sur la situation sécuritaire, perception des populations, mise en œuvre de la police de proximité ;
- Analyse des données et production de document de capitalisation et d'analyse ;
- Ateliers d'échanges et de concertation sur leçons et bonnes pratiques ;
- Accompagnement processus de capitalisation.

Décomposition du budget de l'intervention et modes de contractualisation

Rubriques	Budget (en €)	Objectifs et livrables prévus	Allocation budgétaire envisagée / explication	Mode de contractualisation / partenaires
Coûts opérationnels				3 450 000 €
Résultat 1 : La présence et la capacité opérationnelle des FSI sur le territoire sont améliorées				1 470 000 €
1.1 Etude sur couverture et audit organisationnel des forces de sécurité sur le Centre-Est	70 000	Rapport baseline - Rapport d'audit organisationnel FSI Centre-Est	Collecte des données de base pour la réalisation d'un rapport baseline (45%), mission de consultance pour un audit organisationnel (55%)	Marché public / Partenaire technique type BE
1.2 Réhabilitation/ construction de postes de police	600 000	Avant-projet sommaire, avant-projet détaillé, cahier des charges. Bâtiments construits ou réhabilités	Construction de trois postes de police selon plan type MSECU, à raison d'environ 200.000 EUR par poste, plus imprévu. Nombre de postes peut augmenter si on opte pour une réhabilitation et/ou containers	Marché public / Partenaire technique type BE et BTP
1.3 Equipements de base postes de police	550 000	Fournitures des équipements de base encore à définir (véhicules, motos, mobilier, matériel de bureau, transmission,)	A définir selon besoins : véhicules (54.000/unité EUR TTC), motos (4.000 EUR/unité TTC), mobilier, matériel de bureau, transmission	Marché public / Partenaire technique type fournisseur
1.4 Renforcement des capacités des FSI	150 000	Formations	Coûts unitaires des formations varient selon la localisation sur place (environ 2000 EUR/semaine) ou hors place (4000 EUR/semaine)	Marché public / Partenaire technique
1.5 Accompagnement technique des FSI	100 000	Expertises techniques : ToT +supervision technique, préparation formations, etc	Missions d'expertise technique Police Fédérale Belge couverture géographique et renforcement des capacités dans les domaines de sécurité spécifiques (environ 5000 EUR par semaine de mission)	Accord-cadre de coopération / Police Fédérale Belge

Résultat 2. Les priorités locales à court terme de sécurité sont identifiées, priorisées et adressées				650 000 €
2.1 Etude sur perceptions sécurité population	50 000	Accompagner la préparation des enquêtes citoyennes sur la sécurité, faciliter la préparation de diagnostic sécuritaire participatif et la participation des acteurs au processus de préparation des plans de sécurité communaux	Collecte des données de base pour la réalisation d'un rapport baseline (45%), mission de consultance pour un audit organisationnel (55%)	Marché public / Partenaire technique type ONG
2.2 Préparation de diagnostics sécuritaire locaux	80 000		Construction de trois postes de police selon plan type MSECUC, à raison d'environ 200.000 EUR par poste, plus imprévu. Nombre de postes peut augmenter si on opte pour une réhabilitation et/ou containers	
2.3 Accompagnement préparation des plans de sécurité communaux	100 000		A définir selon besoins : véhicules (54.000/unité EUR TTC), motos (4.000 EUR/unité TTC), mobilier, matériel de bureau, transmission	
2.4 Appui à la mise en œuvre de priorités de plan sécurité communaux	250 000	Mise en œuvre de certaines priorités émergeant des plans locaux de sécurité	Coûts unitaires des formations varient selon la localisation sur place (environ 2000 EUR/semaine) ou hors place (4000 EUR/semaine)	Marché public / Partenaire technique
2.5 Accompagnement technique des PSC	100 000	Communes sont appuyées et produisent des PSC de qualité basés sur participation	Missions d'expertise technique Police Fédérale Belge couverture géographique et renforcement des capacités dans les domaines de sécurité spécifiques (environ 5000 EUR par semaine de mission)	Accord-cadre de coopération / Police Fédérale Belge
2.6 Accompagnement des partenaires de mise en œuvre	70 000	Assistance technique nationale sécurité (50% du temps)		Procédure Enabel, emploi du timesheet

Résultat 3. La collaboration entre les FSI et la population est améliorée				850 000
3.1 Appui mise en place des Coordinations Communales de Sécurité	50 000	Formation : sensibilisation des différents acteurs de la sécurité sur les droits de l'homme et approche droits humains	Appui à des réunions de toutes les parties prenantes (50%), ateliers de travail (30%), matériel (20%)	Marché public / Partenaire technique
3.2 Formation FSI sur approche de police de proximité et droits humains	200 000		liers de formations (70%), engagement expertise (inter)national dans le domaine des droits humains (30%)	
3.3 Appuyer des maires/CT dans leur rôle de sécurité publique	80 000		Appui à des réunions (20%), ateliers de travail (50%), matériel (30%)	
3.4 Appui à la communication et au dialogue entre services de sécurité et populations	200 000		Appui à des réunions (30%), ateliers de travail (50%), outils de sensibilisation (20%)	
3.5 Sensibilisation des ILS sur police de proximité et cadre légal, DH, procédure pénale, etc.	150 000	Formation : sensibilisation des différents acteurs de la sécurité sur les droits de l'homme et approche droits humains. Facilitation des mécanismes de concertation et de dialogue entre FSI et ILS	Appui à des réunions (30%), ateliers de travail (50%), outils de sensibilisation (20%)	Marché public / Partenaire technique type ONG
3.6 Accompagnement FSI, formation de formateurs et coaching	100 000	Formation et accompagnement techniques des différents corps des FSI. Formations de formateur FSI sur police de proximité. Coaching, accompagnement CCS	Missions d'expertise Police Fédérale Belge	Accord-cadre de coopération / Police Fédérale Belge
3.7 Accompagnement des partenaires de mise en œuvre	70 000	Assistance technique nationale sécurité (50% du temps)		Procédure Enabel, emploi du timesheet

Résultat 4. La communication des FSI vis-à-vis des populations est améliorée				200 000
4.1 Préparation et mise en œuvre de la stratégie de communication	150 000	Stratégie communication Campagne de communication	Engagement d'un bureau spécialisé dans la communication (30%). Ateliers de travail (10%). Mise en œuvre d'outils de communication (plans médias, production et diffusion de supports de communication) (60%)	Marché public / Partenaire technique type ONG ou BE
4.2 Input technique sur l'approche police de proximité	50 000	Input technique sur approche police de proximité	Missions d'expertise Police Fédérale Belge	Accord-cadre de coopération / Police Fédérale Belge
Résultat 5. Les leçons et bonnes pratiques de police de proximité de l'intervention sont répertoriées et communiquées				280 000
5.1 Collectes de données sur la situation sécuritaire perception populations, mise en œuvre police de proximité	80 000	Collecte données et document de capitalisation	Deux études / enquête de perception des populations dans les zones d'intervention	Marché public / Partenaires techniques type ONG ou BE
5.2 Analyse des données et production de documents de capitalisation	50 000		Conception et production de supports écrits, audiovisuels	
5.3 Ateliers d'échanges et de concertation sur leçons et bonnes pratiques	50 000		Appui à des réunions, ateliers de travail, couvertures presses	
5.4 Accompagnement du processus de capitalisation	100 000	Accompagnement processus de capitalisation	Missions d'expertise Police Fédérale Belge	Accord-cadre de coopération / Police Fédérale Belge
Moyens généraux				550 000 €
Personnel	130 000	Cellule d'appui administratif, financier et logistique, communication et suivi-évaluation.		
Investissements	80 000	Aménagement bureau, achat véhicules, équipement informatique et mobilier.		
Frais opérationnels	180 000	Location bureau, consommation véhicules, frais de bureau, gardiennage.		
Suivi-évaluation, audit et appui technique	160 000	Système de suivi-évaluation, évaluations à mi-parcours et finale, audits classiques et spécifiques, missions de backstopping et capitalisation.		
Budget Total				4 000 000 €

Hypothèses, risques principaux et mesures de mitigation

Risques	Probabilité	Impact	Traitement ⁷	Mesures de mitigation
Objectif spécifique. Renforcer la sécurité en contribuant à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation de la police de proximité dans le Centre-Est (Tenkodogo et Koupela et leur hinterland)				
Détérioration de la situation politique nationale	Modérée	Modéré	Accepter	Suivi de la situation sécuritaire globale du pays et impact sur la zone d'intervention. Lien avec le PARSIB intervenant au niveau national, notamment sur la lutte contre le terrorisme. Dialogue politique entre l'UE et MSECUC via le PARSIB
Des dérives/abus des ILS et /ou FSI entraînent un risque de réputation pour l'intervention	Modérée	Elevé	Atténuer	Formations des FSI sur DH et police de proximité contribueront à réduire les risques de dérives. Dialogue politique fréquent sur les questions de DH avec MSECUC et activation d'une Inspection générale des FSI
Incohérence ou manque de communication avec le PARSIB	Modérée	Modéré	Atténuer	Organiser, de manière systémique, les échanges et complémentarités entre les deux interventions
Retard dans la mise en œuvre des décisions prises à l'occasion de l'élaboration de la stratégie nationale	Modérée	Elevé	Atténuer	Accompagnement du processus de réforme par le PARSIB et identification d'activités prioritaires non subordonnées à l'existence de la stratégie (surtout R1)
Recommandation n°16 du forum (cf. rapport de synthèse) qui suggère de « redéfinir et redynamiser la police de proximité »	Faible	Elevé	Atténuer	PARSIB et /ou présent projet accompagne les réflexions stratégiques sur le concept de police de proximité

⁷ Avoid, Mitigate, Accept

Résultat 1. La présence et la capacité opérationnelle des FSI sur le territoire sont améliorées				
Difficulté de mobilisation du personnel pour staffer les nouveaux postes	Modérée	Elevé	Eviter	Cet aspect correspond à la contribution BKF à l'intervention. Pour s'assurer que le gouvernement maintienne le rythme de sa politique actuelle de recrutement massif d'agents de sécurité, un dialogue politique étroit avec les PTF sera maintenu. Si cette politique de recrutement est changée, une revue du programme sera effectuée pour recentrer les objectifs sur la formation continue des services de sécurité existants.
Difficulté de mobilisation des frais de personnel et de fonctionnement des FSI dans le Centre-Est	Elevée	Elevé	Atténuer	Dialogue politique avec le gouverneur et MSECUC sur les allocations budgétaires à la sécurité
Résultat 2. Les priorités locales à court terme de sécurité sont identifiées, priorisées et adressées				
Volonté et intérêt des différents acteurs de la sécurité de collaborer ensemble	Modérée	Elevé	Atténuer	Instaurer un processus de participation et d'engagement de tous les acteurs dès le début de l'intervention pour assurer une approche inclusive sous l'autorité publique locale.
Manque de moyens pour priorités des plans sécurité communaux	Elevée	Elevé	Atténuer	Dialogue politique au MSECUC et gouvernorat
Résultat 3. La collaboration entre les FSI et la population est améliorée				
Résistance au changement de certains corps FSI vers approche police de proximité	Faible	Elevé	Atténuer	Accompagner le changement de culture à travers les formations et la sensibilisation
Police de proximité réduite à la question des Initiatives Locales de sécurité	Elevée	Elevé	Atténuer	Double approche de renforcement des FSI et renforcement du cadre de la participation communautaire
Dérapages et récupération politique des SCLS, tensions entre FSI et SCLS et non volonté des ILS de collaborer	Modérée	Modéré	Atténuer	Formation aux DH, sensibilisation des chefs coutumiers, implication des acteurs de la Société Civile, dialogue politique fréquent + monitoring régulier par comité de pilotage

Résultat 4. La communication des FSI vis-à-vis des populations est améliorée				
Manque d'intérêt pour un travail de capitalisation au détriment de l'opérationnel	Modérée	Modéré	Atténuer	L'implication du département de police de proximité du MSECUC, qui a la charge du déploiement de l'approche police de proximité, réduira ce risque. L'intervention devra veiller à un alignement en cas d'évolution de la stratégie police de proximité par le MSECUC
Manque de coordination entre PTF ne permet pas un travail de capitalisation et d'échange de bonnes pratiques au-delà des interventions individuelles	Modérée	Modéré	Atténuer	L'UGP investira dans un dialogue régulier avec les différents projets impliqués dans le domaine de la police de proximité pour développer confiance et relation de travail
Résultat 5. Les leçons et bonnes pratiques de police de proximité de l'intervention sont répertoriées et communiquées				
Manque de coordination entre PTF et différentes approches de police de proximité	Elevée	Modéré	Atténuer	Dialogue politique pour encourager MSECUC à prendre un rôle actif dans la coordination des PTF. BE participa aux réunions de coordination sectorielle. Des réunions régulières entre PTF actifs dans le domaine de la sécurité sont organisées, sous l'égide du chef de file, pour échanger sur le contenu des projets en cours et à venir et les complémentarités ou doubles emplois éventuels.
Intérêt MSECUC/DPP pour les leçons et expériences projet	Faible	Faible	Atténuer	DPP est intéressé par l'aspect pilote de l'intervention de tester les modalités de police de proximité. Maintenir un dialogue et une information régulière entre l'intervention et la DPP

5 Pilier 3. Droits sexuels et reproductifs

5.1 Analyse du contexte

La problématique et ses déterminants

Le Burkina Faso fait face à une population en évolution rapide, avec un taux d'accroissement démographique de 3,1 % et un taux de fécondité de 6,6 enfants par femme. La population est majoritairement jeune (les moins de 25 ans représentant 60% et les plus de 60 ans, 5%). La maîtrise de la croissance démographique est une des priorités pour le pays afin de pouvoir répondre aux multiples défis dans la concrétisation de sa vision de transformer structurellement son économie afin de promouvoir un développement économique et humain inclusif et durable.

En lien avec le dividende démographique, le pays a des défis importants relatifs au respect des droits sexuels et reproductifs qui témoignent de la difficile cohabitation du droit moderne et du droit coutumier. La situation de l'ensemble des droits sexuels et reproductifs des femmes et des jeunes filles est marquée par des pratiques socioculturelles discriminatoires et de fortes inégalités et des structures qui ne sont pas aptes à respecter, protéger et promouvoir leurs droits. La lutte contre la morbidité et la mortalité maternelle (330/100.000 en 2015) ainsi que la promotion de la planification familiale (24% en 2015) restent des défis importants auxquels il faut répondre avec une approche holistique qui n'envisage, pas seulement, une amélioration de l'accès aux services de qualité mais, également, l'organisation d'initiatives de sensibilisation et d'information sur base d'une approche communautaire, diversifiée et participative. La problématique des grossesses à risque est fortement liée au non-respect des droits reproductifs et sexuels des femmes et des filles adolescentes, ce qui les met dans une position vulnérable (mariages et grossesses précoces, grossesses non désirées), voire même dangereuse (haut taux de mortalité maternelle). Les violences basées sur le genre (violences conjugales, viols, mutilations génitales, le rapt, les mariages d'enfants) demeurent un problème sociétal important.

Le Burkina Faso dispose d'un cadre normatif (législation, notes stratégiques et politiques, plan de développement national et régional) bien élaboré et actualisé portant sur plusieurs aspects qui touchent à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (SDSR), comme la santé de la reproduction, le VIH/SIDA, la planification familiale, les violences à l'égard des femmes et des filles (VEFF), la mutilation génitale féminine (MGF), le genre, etc. Le renforcement global des droits sexuels et reproductifs est une des recommandations clés du Comité des droits de l'homme des Nations Unies faites au Burkina Faso en juillet 2016.

Il s'agit de thématiques assez délicates qui touchent aux fondements socio-culturels traditionnels de la société burkinabè et qui limitent les pouvoirs de décision de la femme et des adolescents. Il faudra développer des stratégies afin de surmonter les résistances au changement, d'assurer l'accès à l'information correcte et d'éliminer certaines pratiques traditionnelles non favorables à la promotion des droits des femmes, des adolescents et des enfants, comme, par exemple, le levirat, le mariage d'enfants, le rapt et la MGF. Le rapt et l'excision sont notamment prévalant dans la région ciblée par l'intervention. Depuis quelques années, l'éducation à la sexualité ne fait plus partie du curriculum dans les établissements d'enseignement secondaire.

Malgré les efforts considérables du gouvernement du Burkina Faso en termes de recrutement de personnel, formation, infrastructure et équipement, la mise en œuvre des programmes et

politiques liés à la SDSR dépend encore, pour une bonne partie, de financements externes. Malgré tout, le gouvernement a pris des engagements concrets en assurant des lignes budgétaires pour la promotion de la santé, en général, et pour la promotion de la SDSR, en particulier, sur ses propres revenus, et ceci de façon progressive. Récemment, le Burkina Faso a introduit la gratuité des soins pour la femme enceinte et les enfants âgés de moins de 5 ans. La réparation des fistules obstétricales est gratuite, mais seulement dans les périodes de la campagne annuelle organisée par le *United Nations Population Fund* (UNFPA). La gratuité couvre les consultations et les médicaments/intrants mais ne couvre pas les frais additionnels, comme le transport ou l'hospitalisation. La planification familiale (PF) est fortement subsidiée par l'Etat afin d'éliminer les barrières financières. Actuellement, le gouvernement effectue une étude de faisabilité d'une politique de gratuité pour la PF. La prise en charge des victimes des VEFF n'est pas gratuite. Toutes ces ambitions sont résumées dans le PNDES 2016 - 2020.

Bien que la région du Centre-Est ait fait des progrès considérables dans la réalisation des indicateurs de performance dans le domaine de la SDSR, d'importants et multiples défis restent. Ainsi, par exemple, l'accès géographique aux formations de santé reste problématique, avec la moitié de la population (45%) du Centre-Est située à plus de 5 km d'une formation sanitaire, et 18% de la population située à plus de 10 km d'une formation sanitaire. La disponibilité de données fiables et actualisées sur la SDSR est un autre défi important.

L'aspect multi-acteurs et multisectoriel

Chaque aspect de la SDSR, et donc des résultats escomptés, exige une approche multi-acteurs. Les problématiques abordées ne se réfèrent presque jamais à une seule partie prenante et la société civile, en particulier, participera à tout moment, particulièrement quand il s'agit de défendre les droits de la population et d'en informer les détenteurs de droits. Une approche multi-acteurs exige également une forte coordination, pas toujours facile, entre les parties prenantes. Le projet mettra en place un comité technique multi-acteurs autour des différentes problématiques qui seront adressées par l'intervention. L'intervention « Elle Décide » sera mise en œuvre en concertation avec des acteurs du secteur public et de la société civile et envisage une valorisation maximale des bonnes pratiques développées par les acteurs nationaux et internationaux qui interviennent dans le domaine de la SDSR.

Parties prenantes nationales et internationales

Les parties prenantes ont été identifiées sur base de leurs expertises dans le domaine de la promotion de la SDSR et de leur intérêt pour le programme « Elle Décide ». Un lien doit être assuré avec les parties prenantes au niveau central afin de pouvoir optimiser les perspectives de pérennisation des différentes approches proposées dans le cadre de cette intervention.

Le renforcement des droits sexuels et reproductifs requiert une approche intégrée et multisectorielle dans laquelle plusieurs ministères ont un rôle à jouer : la santé, l'enseignement, la jeunesse, la protection sociale, la protection de la femme, de l'enfant et de la famille, la sécurité interne et la justice. Le Ministère de la santé (MS) et le Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille (MFSNF) ont été identifiés comme les parties prenantes institutionnelles pour « Elle Décide », avec un rattachement au programme budgétaire 'Accès aux services de santé' au niveau national du MS.

Le MS a le lead dans la promotion de la SDSR dans le sens large. La production des outils de communication et d'information se fait sous la tutelle du Programme national pour la promotion de la santé (PNPS) et la Direction de la Santé de la Famille. Le Programme d'Appui au Développement Sanitaire auprès du MS a une longue expérience dans la contractualisation des associations burkinabè. Récemment, un Secrétariat Permanent a été créé au niveau du MS

afin d'assurer la mise en œuvre du Plan National d'Accélération de la Planification Familiale du Burkina Faso 2017-2020, qui a été lancé, officiellement, en novembre 2017.

Le MFSNF est responsable de tout ce qui concerne la répression des VEFF, y compris la lutte contre la MGF et les pratiques nuisibles, comme le mariage d'enfants et le rapt. Les actions du MFSNF sont complémentaires au MS.

La thématique vaste de la SDSR constitue aussi les champs d'expertise de beaucoup d'associations burkinabè qui travaillent dans un ou plusieurs domaines liés à la promotion de la santé : l'Association Burkinabè pour le bien-être de la famille (ABBEF) et l'Initiative Privée et Communautaire de Lutte contre le VIH/Sida sont deux associations burkinabè qui appartiennent aux réseaux internationaux comme l'*International Planned Parenthood Federation* (IPPF) et l'*International AIDS Alliance*, respectivement. ABBEF a un bureau à Koupéla.

Les PTFs principaux dans le domaine de la SDSR sont l'Union Européenne, ECHO, UNFPA, UNICEF, la Banque Mondiale, USAID et KfW. En mars 2017, l'Union Européenne a lancé un appel à proposition pour le nouveau programme Population, qui couvrira aussi la région du Centre-Est. La coopération canadienne est en train de préparer un nouveau programme « Appui à la promotion et prévention de la santé reproductive des adolescents au Burkina Faso 2018 - 2020 » qui consiste en trois composantes : la qualité des services, la demande des services de la santé sexuelle et reproductive (SSR) et la nutrition. Le programme sera mis en œuvre à Fada et dans l'ouest du pays. KfW est engagé dans une initiative multi-bailleurs régionale en vue du financement de l'achat des produits de PF. Cette initiative est gérée par l'Organisation Ouest-africaine pour la Santé au travers de l'USAID. Principal bailleur de la PF, soit directement soit à travers l'UNFPA, l'USAID a arrêté son appui en matière de planification familiale en fin 2017.

L'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) à l'Université de Ouagadougou a développé un site web sur « La Planification Familiale au Burkina Faso », en collaboration avec l'Ecole de Santé Publique de l'Université de Tulane à la Nouvelle-Orléans et avec l'appui financier de la Fondation Bill and Melinda Gates (<http://planificationfamiliale-burkinafaso.net/index.php>). Les documents les plus récents sur le site sont de 2013 mais cela vaut la peine de considérer la pertinence d'une mise à jour de cette initiative.

Actuellement, la coopération belge finance un projet de l'UNFPA qui envisage l' « Accélération de la réalisation des droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction au Burkina Faso » (2016-2018), avec un focus spécifique sur l'autonomisation socio-économique des femmes et de la jeune fille et la création d'une plate-forme interactive sur la SDSR pour les jeunes.

Parmi les acteurs de coopération non gouvernementale (ACNG) belges, il y a quelques acteurs qui travaillent dans le domaine de la SDSR dans d'autres régions du pays non actifs dans la région du Centre-Est, axe Tenkodogo-Koupéla :

- ASMADE, association affiliée de Solidarité Socialiste, appuie les mutuelles de santé (accès aux services de santé pour la mère et l'enfant) et des initiatives d'éducation à la santé ;
- Oxfam travaille dans le domaine de la répression des VEFF et de l'autonomisation sociale et économique de la femme. Oxfam a aussi développé deux modèles pour la promotion de l'égalité du genre, « Gender Action Learning » (GAL) et le « Gender at Work » ;

- Médecins sans Vacances, qui a un partenariat avec 2 Centres Médicaux avec Antenne Chirurgie (Orodara et Houndé) et 2 hôpitaux (Dô et Hôpital Paul VI à Ouagadougou).

Medicus Mundi Italia est actif dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant et de la nutrition dans la région du Centre-Ouest.

Les partenaires de mise en œuvre et prestataires de services

Pour les activités de formation et de sensibilisation, « Elle Décide » appuie le renforcement des compétences des associations burkinabè impliquées dans les activités de formation et de sensibilisation en matière de SDSR et d'autonomisation de la femme et de la jeune fille, ainsi que le renforcement de la coopération entre les associations de la société civile et les structures gouvernementales. Le partenariat entre le secteur public et les associations est déjà très concret dans la gestion des Centres Jeunes (1 à Tenkodogo et 1 à Koupéla) mais a besoin d'un renforcement de la qualité et des perspectives de pérennisation. « Elle Décide » contribuera également à la consolidation et à la mise à échelle des résultats du projet du UNFPA /gouvernement belge 2016-2018 (qui est mis en œuvre dans la ville de Tenkodogo et la ville de Fada N'Gourma).

Les parties prenantes et prestataires de services de santé sexuelle et reproductive se situent, majoritairement, au niveau des Centres de santé et de la promotion sociale (CSPS), urbains, semi-urbains et ruraux. Les CSPS sont responsables de la mise à disposition d'un paquet minimal de soins de santé de la mère et de l'enfant (y compris la planification familiale), l'organisation des services avancés et l'encadrement des agents communautaires de la santé. Les cas compliqués sont référés aux Centres médicaux avec antenne de chirurgie (CMA) et/ou au Centre Hospitalier Régional (CHR) qui est situé dans la ville de Tenkodogo. Les cas les plus compliqués (réparation des fistules obstétricales complexes et les séquelles graves de l'excision) sont référés au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) dans la capitale Ouagadougou.

Concernant les services d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement temporaire des victimes de VEFF, « Elle Décide » renforce la qualité des Services Départementaux de Protection de la Femme et de l'Enfant du MFSNF et leur collaboration avec les associations.

Dans le cadre de l'approche programme adoptée par la Coopération Belgo-Burkinabè, des synergies seront créées avec les autres interventions (développement économique, Sécurité et Police de proximité, Renforcement des Capacités). L'intervention travaillera directement, ou indirectement, avec la Police locale, les entreprises locales et les associations burkinabè parties prenantes dans ces interventions.

Autres éléments contextuels : la numérisation

La bonne gestion administrative et financière est essentielle pour l'amélioration de la qualité des services fournis dans le domaine de la SDSR, ainsi que pour la numérisation du dossier du patient. L'utilisation des outils numériques ouvrent également beaucoup de perspectives prometteuses pour l'information, la formation et la communication des femmes et des jeunes et des prestataires de services en la matière. Mais toute initiative de numérisation fera face, non seulement, aux défis infrastructurels, logistiques et techniques, mais, également, au faible niveau de scolarisation dans la région et, plus particulièrement, des femmes et des jeunes filles, qui sont les plus vulnérables dans leurs droits sexuels et reproductifs.

En mars 2017, le gouvernement du Burkina Faso a signé un contrat avec la Banque Mondiale pour un prêt d'une valeur de 20 millions de dollars destinés à améliorer l'utilisation des TIC par les administrations et les agences publiques, à travers la fourniture d'informations et de services électroniques et la promotion de l'entrepreneuriat dans l'économie numérique. Le « projet e-Burkina » (2017-2022) tourne autour de quatre composantes : l'administration en ligne, la gestion des données et la plate-forme en ligne, l'encouragement des compétences locales et l'esprit d'entreprise, et la gestion du projet, son suivi et son évaluation. Le projet e-Burkina est exécuté par l'ANPTIC du Burkina Faso.

5.2 Changements visés

« Elle décide » s'aligne avec l'objectif stratégique 2.1 du PNDES 2016-2020 de promouvoir la santé des populations et d'accélérer la transition démographique. La promotion de la planification familiale et la répression des violences à l'égard des femmes et des filles constituent le fil rouge de l'intervention, qui part d'une approche holistique, en combinant le droit à l'information au droit à la protection des femmes et des filles victimes des violences et au droit à l'accès aux soins de qualité de proximité.

L'intervention vise à renforcer la complémentarité entre la société civile et le secteur public, au niveau local, et à valoriser, au maximum, les synergies potentielles. Des synergies avec d'autres interventions dans la région (développement économique et police de proximité) seront également recherchées. La consolidation des initiatives développées par le projet UNFPA/gouvernement belge pour l'« Accélération de la réalisation des droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction au Burkina Faso » en cours est un point d'attention particulier.

5.3 Groupes cibles prioritaires

Au niveau des détenteurs de droits : la population de la région du Centre-Est (axe Tenkodogo et Koupéla), et plus particulièrement les femmes, les adolescents/jeunes, les enfants et les nouveau-nés, individuellement ou au travers de leurs associations, clubs, groupements (y compris les associations et groupements parties prenantes dans le projet UNFPA/gouvernement belge 2016-2018).

Au niveau des porteurs d'obligations : les autorités décentralisées du MS et du MFSNF, les formations sanitaires (agents communautaires de la santé, CSPS, CMA, CHR), les services départementaux pour la protection de la femme et de l'enfant, les associations locales, les leaders religieux et traditionnels, les élus locaux.

5.4 Complémentarités et synergies

Complémentarités et synergies avec les autres interventions du portefeuille

Les 5 interventions du portefeuille se déroulent sur le même axe territorial Tenkodogo-Koupéla et leur hinterland et se renforceront mutuellement, comme évoqué plus haut. La valorisation du potentiel en termes de complémentarité et synergies aura un effet significatif sur l'autonomisation de la femme dans la région. Le Burkina Faso a défini l'autonomisation de la femme comme un jeu entre 3 forces ou axes importants. Il s'agit d'un aspect économique, un aspect politique et un aspect social, qui interagissent et, ensemble, déterminent finalement le statut de la femme dans la société (Figure 1).

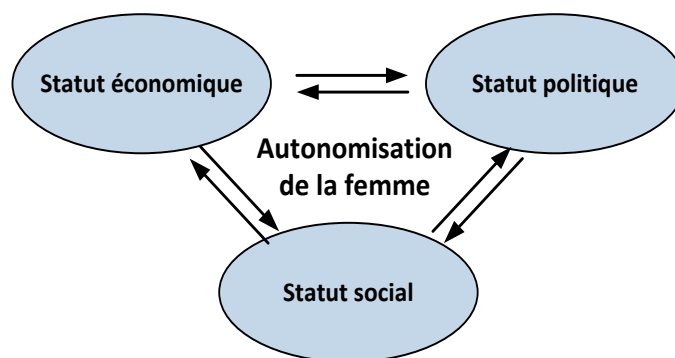


Figure 1 : Les 3 dimensions de l'autonomisation sociétale de la femme

En ce qui concerne les synergies entre les interventions du pilier 1 « Entrepreneuriat » et « Elle Décide », les femmes et les filles qui maîtrisent leurs droits sexuels et reproductifs et, particulièrement, leur fécondité sont plus motivées, disponibles et indépendantes (confiance en soi), ce qui est une précondition pour démarrer une entreprise ou mener une activité économique stable. D'autre part, les femmes impliquées dans l'entrepreneuriat jouent un rôle modèle important pour les autres femmes et filles (même pour les hommes) et pourront porter un dialogue important dans la société. Elles auront plus d'accès aux droits reproductifs.

Les interventions « Elle Décide » et « Appui à la police de proximité » partagent plusieurs thèmes (voir Figure 2) qu'elles aborderont sous un angle différent. La police de proximité devra développer sa capacité de prendre en charge les aspects de violences sexuelles ou domestiques comme tous les autres cas de figure qui ressortent de leur mandat, les services de santé devront livrer des informations médico-légales et prendre en charge les aspects médicaux liés par exemple à un viol (prélèvements médico-légaux, prévention de l'infection VIH, dépistage et suivi d'autres maladies sexuellement transmissibles, prévention d'une grossesse, etc.). Des planifications coordonnées et une concertation régulière entre les 2 interventions seront obligatoires.

En ce qui concerne « Elle Décide » et l'intervention de Renforcement des compétences, la complémentarité est évidente. Dans pratiquement tous les domaines de l'intervention « Elle Décide », le renforcement des compétences, et donc les formations, seront d'application. Les formations qui ne demandent que peu d'accompagnement avant et après et qui peuvent donc être relativement facilement déléguées, seront organisées de préférence par l'intervention de Renforcement de capacités. Des domaines provisoires de formation sont proposés plus loin dans la fiche.

Dans le cadre de la valorisation du potentiel existant, en termes de complémentarités et synergies entre les quatre interventions du portefeuille, il est essentiel que :

- les populations cibles puissent bénéficier des services développés par les interventions respectives ;
- l'intervention « Elle décide » prenne le lead dans la dissémination de l'information relative à la SDSR, ainsi que dans le développement d'une meilleure compréhension de la SDSR partagée par toutes les parties prenantes, en utilisant la **méthodologie de la communication pour le changement de comportement** qui prendra en compte les aspects sexo-spécifiques qui déterminent les droits sexuels et reproductifs.

Complémentarités et synergies avec le programme UNFPA/Gouvernement belge

Une attention particulière devra être accordée aux synergies et à la complémentarité entre « Elle Décide » et le programme « Accélération de la réalisation des droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction au Burkina Faso 2016-2018 », financé par la coopération belge auprès de l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour l'Aide pour la Population). Il s'agit d'éviter un double emploi des ressources et des efforts, mais aussi de partager les compétences disponibles, d'assurer la complémentarité et de consolider les résultats atteints par l'intervention de l'UNFPA/gouvernement Belge, plus particulièrement en matière de consolidation de la plate-forme interactive sur la SDRS pour les adolescents et les jeunes (<www.QGjeune.org>).

5.5 Principes directeurs et orientations stratégiques

« Elle décide » envisage le renforcement des droits des femmes, des jeunes et des adolescents à la SSR en se fondant sur une approche basée sur les droits humains (ABDH). Le renforcement des droits sexuels et reproductifs est un concept complexe qui doit être abordé sur base d'une approche multi-acteurs et multisectorielle.

Le concept de la santé sexuelle et reproductive

La SSR des femmes et des filles est constituée de plusieurs composantes qui sont interconnectées et qui sont fortement déterminées par plusieurs facteurs socio-culturels et socio-économiques, comme évoqué dans la Figure 2.

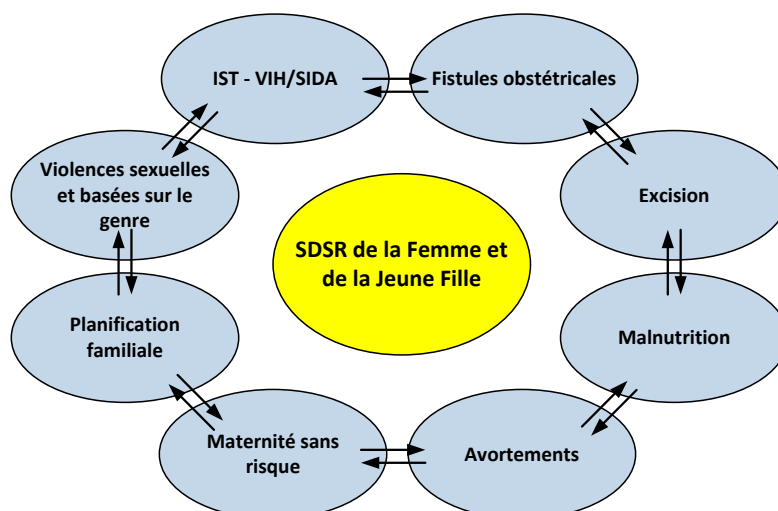


Figure 2 : Composantes de la santé sexuelle et reproductive

L'approche basée sur les droits humains

L'ABDH distingue obligations et droits et s'articule autour des détenteurs de droits et les porteurs d'obligations. « Elle décide » se structure autour de deux groupes : **détenteurs de droits** (la population, les femmes et les filles en particulier) et **porteurs d'obligations** (les services publics en premier lieu), tout en restant orientée sur le focus essentiel de l'intervention : le renforcement des droits sexuels et reproductifs.

En principe, les associations de la société civile et les élus locaux représentent la population et sont censés défendre les droits d'une population peu organisée et limitée par sa capacité. Le renforcement de leurs compétences, à travers l'amélioration de l'accès à l'information et une meilleure compréhension du cadre normatif et des défis socio-culturels dans sa mise en œuvre, est un facteur essentiel. Dans le cadre d'une approche basée sur les droits humains, il est essentiel qu'« Elle Décide » contribue à une meilleure connaissance, compréhension et interprétation des droits sexuels et reproductifs partagés par tous les acteurs impliqués.

L'ABDH est fondamentalement orientée vers le respect de l'égalité, la participation, la redevabilité et la non-discrimination, avec un focus spécifique sur **les populations les plus vulnérables**. L'ABDH est fortement liée aux stratégies de renforcement de l'autonomisation des femmes et une compréhension approfondie des causes de la persistance de certaines formes d'inégalité sexo-spécifique.

Axes prioritaires dans le cadre du renforcement des droits sexuels et reproductif

La Figure 3 évoque que les composantes de la SSR peuvent être traduites en termes plus opérationnels. Il s'agit, en haut, des aspects sociétaux plus larges, tout aussi importants pour que la population entière puisse bénéficier de ses droits et, en bas, des aspects de droit à la santé sexuelle et reproductive.

Par rapport aux droits de la population, et des femmes et des filles en particulier, il s'agit de l'accès à l'information, à la justice ou à la sécurité qui permet de s'attaquer aux anomalies sociétales et, finalement, à la protection par la loi.

Par rapport aux services de SSR, il s'agit d'accès aux services de qualité, de la redevabilité des services à travers la gestion des plaintes des utilisateurs et de l'accessibilité financière des prestations ou la sécurité sociale (l'assurance maladie universelle, la gratuité des soins).

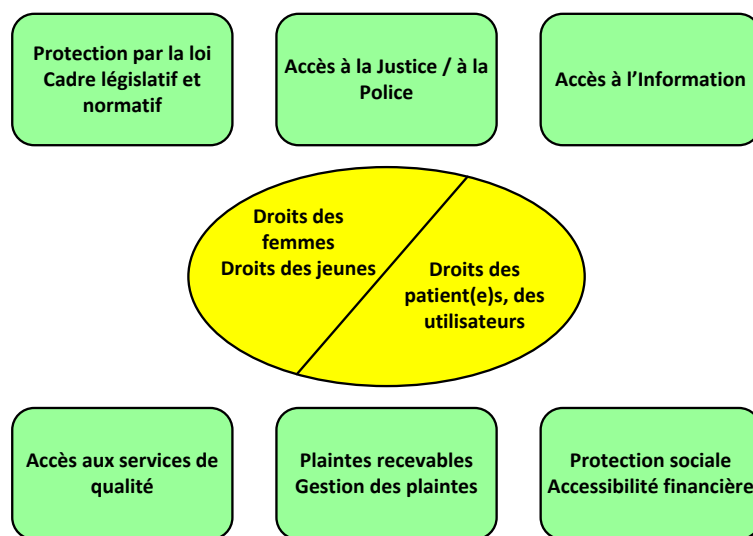


Figure 3 : Axes prioritaires dans le cadre des droits sexuels et reproductifs

L'intervention ne pourra pas couvrir l'ensemble de toutes ces composantes. Ainsi, par exemple, l'accessibilité financière, qui ne peut être garantie qu'à travers une assurance maladie universelle, publique et obligatoire, n'est pas du ressort de cette intervention. L'aspect juridique, de son côté, sera plutôt assuré par l'action synergétique (voir plus loin) de l'intervention d'appui à la police de proximité. Les différents axes de la Figure 2 sont analysés plus en détail dans l'annexe 2.

Étant donné que les droits sexuels et reproductifs sont intimement liés au droit à **l'autonomisation sociale et économique des femmes** et à la protection des femmes contre toute forme de violence sexo-spécifique, la création de synergies entre les différentes interventions du portefeuille sera essentielle.

Le gouvernement burkinabè exprime son intérêt pour le potentiel innovateur qu'une intervention de la coopération belge représente. Les approches innovatrices, qui sont proposées dans les paragraphes suivants, stimuleront les secteurs concernés de progresser, se basant sur des expériences concrètes illustrées par l'évidence.

Approches innovatrices

Stratégies alternatives pour une communication et diffusion d'information appropriée et adaptée au contexte socioculturel spécifique sur les droits sexuels et reproductifs

Le droit à l'information est pour tous les détenteurs de droits mais, aussi, pour les porteurs d'obligations. Le droit à l'information ne se limite pas au transfert classique d'information 'factuelle', mais rapporte également sur les droits des individus et collectivités. Il ne s'agit pas simplement de connaître les lois et les services mais, aussi, des chemins et modalités pour acquérir ses droits. L'accès à l'information et le développement d'une stratégie de communication appropriée et adaptée aux différents groupes cibles sont des facteurs clés pour la promotion de la PF et de la santé sexuelle et reproductive en général, un changement du comportement sexuel et reproductif et la répression des pratiques nuisibles qui touchent aux droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles.

Le Burkina Faso fait déjà beaucoup d'efforts pour informer le public large, et les femmes et les jeunes filles en particulier, par rapport à leurs droits et les possibilités de leur prise en charge en cas de besoin.

Les stratégies de communication restent, pour le moment, relativement traditionnelles et sous-utilisent les moyens de communication plus modernes. Il s'agit de la communication via les médias sociaux, l'utilisation, plus moderne, des mass médias et la professionnalisation de la conception des messages à faire passer. Puisqu'il s'agit de thématiques souvent sensibles, avec divergences d'opinion sociétale importantes et souvent dans une sphère de tabou, il faut une collaboration intense entre les spécialistes en communication et les socio-anthropologues qui ont la compréhension des sensibilités dans la société. Un axe d'innovation important pourrait être la participation des villageois dans la conception des messages.

Le potentiel d'intervenir au niveau de l'éducation sexuelle dans les écoles et les centres médicaux scolaires sera étudié dans ce cadre.

Cette stratégie sera opérationnalisée dans le résultat 1 dans la chaîne des résultats.

Stratégie et modélisation de l'approche de prise en charge des victimes des violences faites aux femmes et aux filles.

Il y a plusieurs initiatives et approches par rapport à la prise en charge, l'accueil et l'hébergement des femmes et des filles victimes des VEFF. Ces initiatives sont peu coordonnées. Elles sont fournies par des associations de la société civile, ainsi que par plusieurs services au niveau du MFSNF en charge de la protection de la femme et de l'enfant. Tous ont des limites budgétaires importantes et une capacité professionnelle limitée. Un des soucis de cette problématique est qu'il se trouve dans la sphère de l'humanitaire. Les filles victimes n'ont pas de moyens et ne sont pas appuyées financièrement. Ainsi, les coûts ne peuvent pas être supportés de façon directe par la société.

Ce système peu coordonné et peu standardisé demande une initiative sous forme de pilotage d'une expérience afin de le modéliser. Il s'agit de répondre à des questions de répartition des devoirs, de compétences requises, de coûts de fonctionnement, d'organisation des services, d'outils de fonctionnement, de système de coordination entre parties prenantes de rôle complémentaire des associations, etc. Les résultats de l'initiative (le modèle) pourront servir au pays pour discuter d'une stratégie nationale.

La Direction Régionale du MFSNF joue un rôle clé en la matière. Elle rend des services de proximité, négocie avec la famille sur la réinsertion de la victime et place les victimes temporairement chez des personnes (couples) 'de bonne volonté' pour mettre à l'abri ces filles vulnérables.

Cette stratégie est à retrouver dans le résultat 2.

Stratégies pour une meilleure couverture des services de santé sexuelle et reproductive et de la planification familiale en particulier

Les services de santé sont peu proactifs pour élargir la couverture sanitaire à travers des stratégies avancées et intégrées, c'est-à-dire des consultations de proximité dans les villages, non seulement pour les vaccinations, comme c'est le cas actuellement, mais aussi pour les consultations pré- et postnatales et la planification familiale. Ces stratégies, basées sur la participation communautaire, et qui démarrent des services de base et de proximité, notamment des CSPS, renforcent l'interaction entre services et population et rendent les services plus redevables. La gratuité de certaines prestations facilite l'approche.

Une meilleure proactivité dans la proposition de la PF aux femmes éligibles, c'est-à-dire le soignant qui propose de sa propre initiative la PF aux femmes, est reconnue être une stratégie effective pour augmenter l'utilisation de la PF. Un renforcement de la qualité du dialogue, et l'initiation de ces approches à travers des protocoles, élargiront l'acceptation de la planification familiale.

Dans la consultation de la PF, le mari n'est que très sporadiquement impliqué dans le dialogue entre le prestataire et les utilisateurs (-trices). Le dialogue gagnerait beaucoup en qualité si le mari était impliqué dans l'offre. Ceci, non seulement, renforcerait l'utilisation de la PF mais, aussi, le dialogue entre les sexes par rapport à des matières souvent sensibles et difficilement abordables dans le couple. Le rôle des prestataires des soins évolue ainsi d'un technicien pur vers un porteur de dialogue au sein du couple et, par extension, envers la société dans sa globalité. L'implication du mari dans le dialogue entre prestataire et couple-utilisateur sera complété par un renforcement de l'approche 'école des maris'.

Cette expérience devrait aboutir à un modèle opérationnel qui pourra être adopté par les ministères de tutelle (particulièrement le Ministère de la Santé) afin d'en faire une stratégie nationale. Cette stratégie sera couverte par les résultats 3 et 4.

L'aspect multi-acteurs et multisectoriel

Chaque aspect de la SDSR, et donc des résultats escomptés, exige une approche multi-acteurs. Les problématiques abordées ne se réfèrent presque jamais à une seule partie prenante et la société civile, en particulier, participera, à tout moment, certainement quand il s'agira de défendre les droits de la population et d'en informer les détenteurs de droits.

Une approche multi-acteurs exige également une forte coordination, pas toujours facile, entre les parties prenantes. Le projet mettra en place un comité technique multi-acteurs autour des différentes problématiques qui seront adressées par l'intervention.

La numérisation

La numérisation est un levier important pour le développement et jouera un rôle important pour « Elle Décide » en raison de son potentiel de :

- fonctionner comme vecteur pour l'information, l'éducation et la communication. Les médias sociaux, tel que Facebook, sont beaucoup utilisés au Burkina Faso et peuvent être utilisés à ces fins. Un site web, numéro central d'appel, Whatsapp ou une application Android peuvent servir de canaux de communication dans les deux sens (voir par ex. Ndolo360) ;
- générer des évidences, à travers les données (*small and big data*) et informations dans le domaine des droits sexuels et reproductifs. L'entrepôt de données sanitaires du Burkina Faso (Endos-BF), basé sur DHIS2, est une plate-forme avec des données existantes qui pourraient être exploitées ;
- appuyer le développement de systèmes de collecte de « big data » en matière de SDSR ;
- construire des sociétés inclusives dans lesquelles les citoyens jouissent davantage de leurs droits à travers, par exemple, des plates-formes digitales d'assistance juridique, mécanismes et applications de feedback citoyen.

Les domaines concrets potentiels sont :

- la mise à échelle de la plate-forme interactive pour les jeunes (projet UNFPA/gouvernement belge 2016-2018) ;
- le développement d'outils d'information et de communication digitalisés, accessibles et appropriés aux besoins des autres groupes cibles ;
- la numérisation de l'information sanitaire ;
- la numérisation de la gestion au niveau des CSPS, une gestion plus transparente (numérisation de la comptabilité et planification des activités et investissements conformes aux prévisions budgétaires) et une tarification des prestations de santé transparente et harmonisée.

Pour les autres services publics, comme la police de proximité, la justice et les services de protection sociale, la gestion de l'information sur les prestations est, pour une grande partie, encore à développer.

Synergies et complémentarité avec l'intervention de UNFPA

Une attention particulière sera accordée aux synergies et à la complémentarité entre l'intervention « Elle Décide » et le programme financé par la coopération belge auprès de l'UNFPA sous forme de coopération déléguée et dans la même zone d'intervention et, plus particulièrement, la plate-forme interactive sur la SDSR des adolescents et des jeunes. L'UNFPA a aussi une expertise en matière d'« écoles maris », l'organisation de campagnes annuelles de réparations de fistules obstétricales, l'achat et l'approvisionnement de contraceptifs modernes et la lutte contre les mariages précoces. Fin 2017, l'UNFPA a lancé un paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence par une approche coordonnée multisectorielle basée sur les normes et procédures mondiales et régionales.

Il s'agit d'éviter un double emploi des ressources et des efforts mais, aussi, et, peut-être surtout, de partager les compétences disponibles, d'assurer la complémentarité et de consolider les résultats atteints.

5.6 Intervention 4. « Elle décide »

Objectif spécifique et résultats envisagés

Objectif spécifique : Renforcer les droits sexuels et reproductifs des femmes et des jeunes filles dans la zone Tenkodogo et Koupela.

La croissance économique dépend en grande partie des femmes et des jeunes. Un bon état de santé sexuelle et reproductive renforcera incontestablement les capacités de participation et l'inclusion dans l'économie formelle et informelle de ces groupes cibles.

Résultat 1 : Le droit d'accès à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées à la SDSR est assuré.

Cette initiative est décrite sous le paragraphe 5.5 « Stratégies alternatives pour une communication et diffusion d'information appropriée et adaptée au contexte socio-culturel spécifique sur les droits sexuels et reproductifs ». Il s'agit de la consolidation et la mise à échelle de la plate-forme interactive pour les jeunes qui sera développée dans le cadre du projet UNFPA/gouvernement belge 2016-2018, ainsi que du développement de produits d'information et d'outils de communication accessibles aux autres groupes cibles, tant au niveau des détenteurs des droits (femmes, hommes, pesanteurs socio-culturels et religieux, etc.), qu'au niveau des porteurs d'obligations (les prestataires de services de soins, les autorités, etc.). Le droit à la planification familiale, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, telles que l'excision, le viol, la violence domestique, y compris sexuelle et d'inceste, les mariages d'enfants, le rapt et les grossesses précoces et les avortements clandestins seront autant de sujets possibles à aborder. Comme il s'agit de sujets profondément ancrés dans les coutumes sociétales, le contenu et les façons de s'exprimer dans les messages feront appel à des compétences anthropologiques.

Le Résultat 1 consiste en trois sous-résultats :

La plate-forme interactive pour les jeunes est consolidée et pérennisée

Il s'agit de la plate-forme www.QGjeune.org, qui a été élaborée par l'UNFPA dans le cadre du programme belge. La plate-forme interactive est logée auprès du Ministère d'Enseignement et est gérée par un consortium de trois associations (1 ONG internationale et 3 associations burkinabè). La plate-forme vise surtout les adolescents et les jeunes à Ouagadougou, Fada N'Gourma et Tenkodogo. Bien que la plate-forme soit lancée officiellement depuis mi-janvier 2018, le développement du contenu se trouve encore dans une phase embryonnaire. Une version plus élaborée qui touche à tous les aspects de la SDSR des adolescents et des jeunes est attendue pour fin mars 2018. L'idée est d'en faire un outil d'information qui sera continuellement adapté. Une analyse financière des coûts pour la pérennisation et la mise à échelle de cette initiative n'est pas encore faite.

Une étude CAP, combinée à une étude socio-anthropologique formative sur la SDSR dans la région Tenkodogo-Koupéla, est faite

Les enquêtes démographiques et sanitaires fournissent pas mal d'information sur les besoins et les défis en matière de SDSR. Afin de mieux comprendre les normes et valeurs socio-culturelles qui déterminent l'accès des femmes, des jeunes et des adolescents à leurs droits sexuels et reproductifs, il faudra compléter ces informations disponibles avec une étude CAP (connaissances, attitudes, pratiques) combinée à une étude socio-anthropologique plus

approfondie. Ainsi, on peut développer des paquets d'information bien ciblée et appropriée pour les différents groupes cibles qui dépassent le niveau d'informations génériques et standardisées. L'étude socio-anthropologique doit aussi prendre en compte l'influence de la région dominante dans chaque zone. Idéalement, l'étude socio-anthropologique peut être faite avec les instituts académiques belges signataires du contrat cadre SDSR, en partenariat avec des instituts de recherche burkinabè.

Des stratégies diversifiées de sensibilisation et de communication sont élaborées

Les droits et la santé sexuelle et reproductive touchent au cœur de la société et déterminent largement les rapports humains entre hommes, entre femmes et entre hommes et femmes. Les initiatives de sensibilisation et de communication ne doivent pas seulement cibler les femmes, les jeunes et les adolescents. Il est important de développer également des paquets de sensibilisation et de communication pour les hommes, les leaders traditionnels et religieux, les autorités et les prestataires de services afin de pouvoir contribuer à la construction d'une compréhension conjointe et partagée des droits et la santé sexuelle et reproductive et son effet sur le bien-être de chacun et chacune et les perspectives de développement pour l'individu et la communauté.

Résultat 2 : Le droit des femmes et des filles à la protection contre les violences sexuelles et d'autres formes de violences et le droit à la prise en charge des victimes sont renforcés.

Le Burkina Faso ne dispose pas d'un protocole standardisé de prise en charge multisectorielle des femmes et des filles victimes de violences. Il existe peu de services ou d'initiatives durables pour les problématiques mentionnées. Cela s'explique, en partie, par la complexité de ces problèmes, déterminé, pour une grande partie, par la culture et la situation sociale des parties prenantes, et des victimes en particulier, ce qui fait que les services publics se sentent souvent impuissants face à cette problématique. Les services de santé semblent se limiter à l'offre de soins pour des blessures et s'engagent difficilement dans une prise en charge psychosociale.

Puisqu'il s'agit de cas sociaux et, au moins momentanément, non supportés par un réseau social, les contributions financières par les victimes sont très limitées. La viabilité financière des initiatives par rapport à ces problématiques ressort inévitablement de budgets sociaux mis à disposition.

Le gouvernement burkinabè est intéressé de piloter une initiative, comme décrite sous le paragraphe 5.5 « Stratégie et modélisation de l'approche de prise en charge des victimes des violences faites aux femmes et aux filles », afin d'en faire ressortir un modèle qui permettra, pour toutes les parties prenantes, de savoir comment agir de façon efficace et efficiente. Le « paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence » lancé par l'UNFPA en novembre 2017 sera un des documents de référence.

La prévention des violences couvre également la lutte contre la mutilation génitale féminine. Le taux de prévalence de l'excision de 12,1% dans la région du Centre-Est est plus élevé que le taux de prévalence national (11,3%).

La sensibilisation et la communication sur les violences à l'égard des femmes et des filles dans le cadre de la prévention des violences font partie intégrante du Résultat 1. La réparation du clitoris chez les victimes de l'excision fait partie intégrante du Résultat 3. Le Résultat 2 envisage l'organisation d'un modèle d'accueil unique des victimes. Ce modèle part du système d'accueil à domicile en vigueur dans la région, sous la tutelle du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille. Le système sera renforcé par une approche de prise en charge multisectorielle (prise en charge médicale, prise en charge psychosociale, aide juridique

et réinsertion sociale). L'organisation du modèle se fera sur base d'une action multidisciplinaire, en collaboration avec des acteurs universitaires belges, signataires du contrat-cadre droits humains et/ou SDSR, et burkinabè.

Résultat 3 : Le droit des femmes et des filles de bénéficier de soins de qualité dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive est renforcé.

Afin d'améliorer l'accès des femmes, des jeunes et des enfants aux soins de santé sexuelle et reproductive de qualité, l'intervention investira dans un renforcement et une extension des services de santé avancés qui sont déjà en place pour les vaccinations, tel que décrit sous le paragraphe 5.5 « Stratégies pour une meilleure couverture des services de santé sexuelle et reproductive et de la planification familiale en particulier ». Le renforcement de l'offre de services de planification familiale occupe une position centrale dans ce résultat.

Le résultat 3 est fortement lié au Résultat 1 (information, sensibilisation, communication), envisageant un changement dans le comportement des prestataires de services vis-à-vis des clients dans des domaines sensibles comme la planification familiale, le mariage précoce, l'accès des jeunes filles aux produits contraceptifs modernes, l'excision et le rejet social des femmes avec des fistules obstétricales.

Compte tenu de la situation déjà en place, le Résultat 3 consiste en cinq sous-résultats :

L'offre de la planification familiale et d'autres produits SSR est assurée

La disponibilité des médicaments et des intrants essentiels, y compris des produits contraceptifs modernes, est un des piliers pour le développement d'un système de soins de santé de qualité. Il s'agit fondamentalement de la prévention de ruptures de stocks sur base de la mise en place d'un système de gestion administrative, financière et logistique. Le budget de l'intervention ne permet pas de travailler sur l'amélioration globale de la chaîne d'approvisionnement dans sa globalité mais crée tout de même des opportunités pour faire des études préalables en appui au MS dans ce domaine. Pour la bonne réussite de l'intervention, il est également essentiel que des budgets soient prévus pour des achats éventuels de produits spécifiques.

La qualité des services de santé de la mère et de l'enfant dans les structures publiques est assurée

La disponibilité de personnel compétent et bien formé est un autre pilier dans le développement d'un système de soins de santé sexuelle et reproductive de qualité. Sur base d'une appréciation rapide, il est essentiel de renforcer les compétences des prestataires de services en matière de prise en charge intégrée de la planification familiale, de réanimation des nouveau-nés, de communication entre client(e)s et prestataires et de prise en charge psychosociale des utilisateurs de services. Il convient également de renforcer la prise en charge (réanimation) du nouveau-né (la mortalité néonatale est l'indicateur le moins évolué dans la décennie passée au Burkina Faso et atteint sérieusement aux droits des femmes qui ont porté une grossesse pendant 9 mois - des équipements essentiels et peu coûteux manquent cruellement dans la plupart des formations sanitaires). Un appui à la formation des médecins généralistes par rapport à l'excision se trouve également dans la liste à retenir pour le moment. Ces formations seront organisées en collaboration avec l'intervention 5 de renforcement des capacités.

Bien que la malnutrition soit un problème grave et que la lutte contre la malnutrition soit actuellement sérieusement handicapée par manque de moyens, le projet SDSR n'interviendra

qu'en marge de ses objectifs à ce sujet. L'accès à la PF, l'accessibilité financière aux soins, etc. contribuent tous indirectement à la bonne nutrition des enfants. La qualité des soins dans le cadre de la maternité sans risque, et la lutte contre la mortalité maternelle, seront étudiées.

La disponibilité des services abordables et intégrés de qualité de réparation des fistules obstétricales est assurée

A l'heure actuelle, les femmes avec fistules obstétricales sont obligées d'attendre l'arrivée de la campagne annuelle de réparation des fistules organisée par l'UNFPA. L'intervention prévoit des appuis à une prise en charge holistique, intégrée et gratuite des femmes avec fistules obstétricales. Grâce à une prise en charge à temps et/ou immédiate, on peut réduire les risques d'exclusion sociale de la femme et de ses enfants. Au fur et à mesure que l'accès aux soins de santé maternelle de qualité (consultation prénatale, consultation postnatale et accouchement, soins obstétricaux et néonataux d'urgence et planification familiale) s'améliorera, le nombre de cas de fistules obstétricales diminuera.

La disponibilité des services abordables et intégrés de qualité de réparation du clitoris est assurée

L'intervention prévoit un appui à la prise en charge holistique et intégrée des femmes victimes d'excision, y compris la réparation de l'excision. Une prise en charge holistique n'implique pas seulement le développement de compétences médicales mais, également, un travail de sensibilisation et de changement de comportement auprès des prestataires de services (voir : Résultat 1).

La qualité des services SDSR est améliorée grâce à la numérisation du dossier de patient

Le problème de gouvernance du système de santé sera abordé au travers d'initiatives de numérisation de la gestion de l'information, de la comptabilité, d'approvisionnement et de planification aux différents niveaux de la pyramide sanitaire. Il faudra veiller à ce que le système numérique qui sera mis en place ait un potentiel réel de pérennisation et de mise à échelle nationale.

Résultat 4 : Le droit à l'accès géographique et financier des prestations de soins de qualité dans le domaine de la santé de la reproduction, et de la planification familiale en particulier, est assuré

Cette initiative est décrite sous le paragraphe 5.5 « Stratégies pour une meilleure couverture des services de santé sexuelle et reproductive, et de la planification familiale en particulier »

Le Résultat 4 envisage les deux sous-résultats suivants :

L'accès géographique et financière aux soins de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale est amélioré grâce à la mise en place d'un système intégré de services de proximité

L'accessibilité géographique aux services de soins peut s'améliorer grâce à la construction de nouvelles structures et aux stratégies avancées de l'offre des soins, tels que ceux qui existent déjà pour les vaccinations. Actuellement, la mise en place de nouvelles constructions n'est pas une option pour cette intervention, mais le pilotage des stratégies avancées 'intégrées' - des « services de soins de proximité » - est une option très réaliste. Il s'agit d'amener « les soins et services essentiels aux villages, y compris la planification familiale, accompagnés par des activités d'information, de formation et de communication. Le développement du modèle de « services de soins de proximité » se fera sur la base d'une approche recherche-action.

Un fonds pour la prise en charge des coûts non-couverts par le système de gratuité des soins de santé de la mère et de l'enfant

Grâce aux efforts du gouvernement, beaucoup de prestations dans le domaine de la SDSR sont gratuites pour les patient(e)s. Pourtant, parfois, les coûts secondaires ou indirects, c'est-à-dire les coûts de l'accompagnement et du transport, de la restauration et, parfois, de l'achat de produits manquants dans les services, sont importants, surtout quand il s'agit de personnes marginalisées, comme les femmes avec des fistules obstétricales qui, en général, n'ont pas de revenu et ne sont pas soutenues par un réseau social. Comme il s'agit, finalement, d'un petit nombre de patient(e)s, le projet pourrait envisager une prise en charge au cas par cas au travers de la mise en place d'un fonds de prise en charge.

Les modalités de fonctionnement du fonds seront définies sur la base d'une étude portant sur les systèmes d'appui financier aux groupes vulnérables en vigueur dans les zones d'intervention et les besoins spécifiques des femmes et des filles les plus vulnérables en la matière. Sur base des résultats et des recommandations, l'intervention développera, en collaboration directe avec les autorités concernées, un modèle de fonds de prise en charge intégré en appui au(x) système(s) existants.

A long terme, l'accessibilité universelle ne peut se réaliser qu'à travers une assurance maladie universelle sous une forme ou une autre. Le projet n'est pas en position de s'y investir pour le moment mais témoignera de la situation sur le terrain à chaque occasion.

Décomposition du budget de l'intervention et modes de contractualisation

Rubriques	Budget (en €)	Objectifs et livrables prévus	Allocation budgétaire envisagée / explication	Mode de contractualisation / partenaires
Coûts opérationnels				3 450 000 €
Résultat 1 : Le droit d'accès à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées à la SDSR est assuré				850 000 €
1.1 Plate-forme interactive pour les jeunes	300 000	Une plateforme interactive pour les jeunes consolidée et pérennisée	Personnel technique pour le contenu (50%), expertise en informatique (50%)	Accord spécifique de coopération / UNFPA
1.2 Etude CAP socio-anthropologique	150 000	Etudes CAP et socio-anthropologiques	Experts pour étude	Convention de subside / Institutions académiques burkinabè
1.3 Sensibilisation et communication	300 000	Stratégie, outils et modules d'information, de communication et de sensibilisation appropriés aux besoins et spécificités des groupes cibles respectifs	Expertise en communication pour le développement (30%), supports d'information et de communication (70%)	Marché public / Partenaire technique de type BE
1.4 Appui scientifique	50 000	Appui scientifique	Expertise internationale	Accord-cadre de coopération / Institutions scientifiques belges
1.5 Accompagnement des partenaires de mise en œuvre	50 000	Assistance technique nationale SDSR/ Communication pour le changement de comportement (CCC) (50% du temps)		Procédure Enabel, emploi du timesheet
Résultat 2 : Le droit à la protection et à la prise en charge des violences sexuelles et d'autres violences à l'égard des femmes et des filles est renforcé				750 000 €
2.1 Prendre en charge les victimes	300 000	Services de prise en charge médicale et psychosociale des victimes de violence. Aide juridique et de réinsertion sociale	Formations (20%), équipement et infrastructures (20%) ; services de prise en charge (60%)	Convention de subside via appel à proposition / Partenaire technique de type ONG

2.2 Référencement et suivi de la prise en charge	250 000	Prise en charge médicale, psychosociale et aide juridique ; organisation du système de référencement et contre-référencement des victimes ; coordination des acteurs ; suivi et évaluation de la qualité de la prise en charge ; capitalisation.	Etude et développement du modèle (50%) ; coordination et formation des acteurs (25%) ; suivi et évaluation de la qualité (15%) ; capitalisation (10%)	Convention de subside / Services du MS et MFSNF
2.3 Appui scientifique	100 000	Services d'appui scientifique, formation et capitalisation Protocole de recherche-action, enquêtes, publications	Expertise nationale et internationale	Accord-cadre de coopération et Convention de subside / Institutions scientifiques belges et Institutions académiques burkinabè
2.4 Accompagnement des partenaires de mise en oeuvre	100 000	Assistance technique nationale SDSR/ VEFF (100% du temps)		Procédure Enabel, emploi du timesheet
Résultat 3 : Le droit des femmes et des jeunes à bénéficier de soins de qualité dans le domaine de la santé de la reproduction est renforcé				1 100 000 €
3.1 Renforcement des services de planification familiale	300 000	Identification et accompagnement de femmes et filles à risque et/ou avec des besoins spécifiques en SDSR (fistules obstétricales, excision, violences, grossesses à risque élevé, etc.)	Approvisionnement de contraceptifs et gestion des stocks (50%), formation des prestataires (50%)	Convention de subside via appel à proposition / Partenaire technique de type ONG

3.2 Augmenter la qualité des soins	350 000	Renforcement des services de planification familiale	Approvisionnement de médicaments et d'intrants et gestion de stock (25%) ; équipement et infrastructure (30%) ; identification et accompagnement des femmes et filles avec besoins spécifiques (15%), formation des prestataires (30%)	Convention de subside / Services du MS et MFSNF
3.3 Réparation de fistules obstétricales et clitoris	150 000		Identification et accompagnement des femmes et filles à risque et/ou besoins spécifiques (30%) ; équipement et infrastructure (40%) ; formation des prestataires (30%)	
3.4 Numérisation du dossier des patients	200 000	Mise en place d'un système de numérisation du dossier des patients	Etudes besoins TIC (25%), supports TIC (50%), formation (25%)	Marché public / Partenaire technique de type BE
3.5 Appui scientifique	50 000	Services d'appui scientifique, formation et capitalisation Protocole de recherche-action, enquêtes, publications	Expertise nationale et internationale	Accord-cadre de coopération et Convention de subside / Institutions scientifiques belges et Institutions académiques burkinabè
3.6 Accompagnement des partenaires de mise en œuvre	50 000	Assistance technique nationale SDSR/CCC (50% du temps)		Procédure Enabel, emploi du timesheet
Résultat 4 : Le droit à l'accès géographique et financier des prestations de soins dans le domaine de la santé de la reproduction et de la planification familiale en particulier est assuré				750 000 €
4.1 Renforcer les services de proximité	550 000	Renforcement des services de proximité, fonds de prise en charge	Personnel local (30%), formation (20%), transport (25%), équipement (25%)	Convention de subside / Services du MS et MFSNF
4.2 Organiser un fonds de prise en charge	150 000	Etude sur la faisabilité d'un fond de prise en charge	Etude (30%), mise en place et gestion du fonds (40%), formation (30%)	Accord-cadre de coopération / Institutions scientifiques belges

4.3 Appui scientifique	50 000	Protocole de recherche-action, enquêtes, publications.	Accord-cadre Enabel avec les universités belges et /ou burkinabè	Convention de subside / Institutions académiques burkinabè
Moyens généraux				550 000 €
Personnel	130 000	Cellule d'appui administratif, financier et logistique, communication et suivi-évaluation.		
Investissements	80 000	Aménagement bureau, achat véhicules, équipement informatique et mobilier.		
Frais opérationnels	180 000	Location bureau, consommation véhicules, frais de bureau, gardiennage.		
Suivi-évaluation, audit et appui technique	160 000	Système de suivi-évaluation, évaluations à mi-parcours et finale, audits classiques et spécifiques, missions de backstopping et capitalisation.		
Budget Total				4 000 000 €

Hypothèses, risques principaux et mesures de mitigation

Risques	Probabilité	Impact	Traitement ⁸	Mesures de mitigation
Objectif spécifique. Renforcer les droits sexuels et reproductifs des femmes et des jeunes filles dans la zone de Tenkodogo-Koupéla				
Faible appropriation des modèles développés par le Ministère de la Santé et le MFSNF au niveau central à cause du focus de l'intervention - et du portefeuille pays en général - sur le niveau décentralisé	Modérée	Elevé	Eviter	Concertation maximale avec les directions centrales concernées au sein des Ministères
Faible ancrage de l'intervention au sein des autorités sanitaires	Modérée	Elevé	Eviter	Assurer le respect de l'accord de la Commission Mixte sur la fiche d'identification
Faible compétence en matière de modélisation et recherche action	Modérée	Modéré	Eviter	Assurance d'un accompagnement technique et scientifique de la mise en œuvre de l'intervention (siège, partenaires académiques)
Résultat 1. Le droit d'accès à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées à la SDSR est assuré				
La pesanteur socio-culturelle ralentit le progrès, tant au niveau des porteurs d'obligations qu'au niveau des détenteurs des droits.	Faible	Elevé	Atténuer	Assurance de la qualité de l'étude socio-anthropologique afin de pouvoir adapter les messages aux groupes cibles respectifs. Développement des méthodologies de communication pour le changement du comportement innovatrices et appropriées. Assurance de la participation active des groupes cibles à tous les niveaux du processus. Mise-en-place et renforcement d'une culture de dialogue entre les porteurs d'obligations et les détenteurs des droits.

⁸ Avoid, Mitigate, Accept

Résultat 2. Le droit des femmes et des filles à la protection contre les violences sexuelles et d'autres formes de violences et le droit à la prise en charge des victimes sont renforcés				
La peur pour la stigmatisation et le rejet social empêche les victimes de chercher de l'aide	Modérée	Modéré	Atténuer	Aborder les différents aspects de la problématique des violences à l'égard des femmes et des filles dans les activités prévues sous le Résultat 1
Coordination insuffisante dans un contexte connu de multiplicité d'acteurs	Faible	Faible	Atténuer	Appui au fonctionnement des instances de coordination aux niveaux régional, provincial et départemental. Coordination effective avec l'intervention 3 (police de proximité). Développement d'un système efficace de référencement et contre-référencement de la victime entre les différents acteurs concernés sur base des principes de l'approche de l'accueil unique.
Résultat 3. Le droit des femmes et de filles à bénéficier des soins de qualité dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive est renforcé				
Les partenaires techniques et financiers mettent fin à leur appui à la politique de gratuité de la planification familiale du Ministère de la Santé	Faible	Elevé	Atténuer	Prévision d'un budget pour l'achat ponctuel de la planification familiale. Plaidoyer pour une assurance maladie universelle payante.
Ruptures dans l'approvisionnement de la planification familiale et des médicaments et intrants essentiels pour la santé sexuelles et reproductive	Faible	Elevé	Atténuer	Renforcement de la gestion du stock. Prévision de budget pour des achats ponctuels.
Résultat 4. Le droit à l'accès géographique et financier des prestations de soins de qualité dans le domaine de la santé de la reproduction, et de la planification familiale en particulier, est assuré.				
Faible disponibilité des équipes mobiles	Faible	Elevé	Atténuer	Approche participative dans le développement du modèle des services des soins de proximité
Difficultés de transport et d'équipement	Faible	Elevé	Eviter	Achat et/ou location des moyens de transport. Achat des équipements. Maintenance des moyens de transport et des équipements.

6 Pilier 4. Renforcement des capacités

6.1 Analyse du contexte

Contexte général et spécifique de la région du Centre-Est

Le Burkina Faso est dans une phase de transition politique après la chute du président Blaise Compaoré en octobre 2014 après 27 ans de pouvoir. Les attentes de la population vis-à-vis de l'Etat sont fortes, dans un contexte économique et budgétaire difficile et d'institutions fragiles. Dans ce contexte de transition démocratique, l'engagement citoyen dans l'action publique et la restauration de la confiance de la population à travers un renforcement de la redevabilité sont importants.

La région du Centre-Est compte 1,4 millions d'habitants. Sa proximité géographique avec la capitale Ouagadougou est intéressante car cela offre l'opportunité d'impliquer des ressources humaines présentes dans la capitale pour le développement des compétences des acteurs dans la région du Centre-Est. Cependant cette proximité n'est pas sans inconvénients car les acteurs les plus performants pourraient aussi choisir de quitter la région pour la capitale. L'économie dans la région du Centre-Est est peu structurée et dominée par l'informel (88%). Le secteur privé formel est encore embryonnaire et concentré dans les communes urbaines, même s'il connaît une tendance à la formalisation.

En fait, le secteur privé est confronté à plusieurs contraintes. A côté du faible niveau de l'infrastructure et les coûts des transports, de l'énergie et des communications, la principale difficulté est le très faible niveau de développement du capital humain, avec 1,12 année d'éducation en moyenne pour la force de travail, comparé à plus de 2 dans le reste de l'Afrique subsaharienne.

Développement du capital humain et aspects de genre

Malgré l'amélioration significative du taux brut de scolarisation primaire, le taux de sortie précoce de l'école reste trop important surtout en zone rurale. Le taux d'enfants non scolarisés dans le cycle primaire est de 33,3% au niveau du pays. Et le taux de filles non scolarisées y est de 35%. Ceci est une des causes de l'analphabétisme important. En 2014, le taux d'analphabétisme pour la population de plus de 15 ans était de 65,5 % au niveau du pays. Ce taux d'analphabétisme est plus important pour les femmes et dans les régions rurales. Ainsi pour la région du Centre-Est on peut noter un taux d'analphabétisme parmi les femmes de 80%.

Le niveau de productivité et d'innovation des entreprises est impacté négativement par l'insuffisance de formation technique de la main-d'œuvre et du savoir-faire industriel du travailleur burkinabè. En plus, les insuffisances de capacités d'appui-conseil au niveau technique et de management ne permettent pas au secteur privé dans son ensemble, de prendre son essor rapidement.

La situation des Droits de la femme est caractérisée par de graves problématiques et carences, même après l'adoption de plusieurs conventions internationales sur les droits de la femme. On peut toutefois noter une volonté d'amélioration et la perspective éventuelle d'une refonte profonde du Code des personnes et de la famille. Des défis importants subsistent actuellement dans les domaines suivants : la scolarisation des filles, le travail de la femme et son insertion dans la vie professionnelle, la faible participation dans les processus de prise de décision et la

vie politique (malgré l'existence de quotas), et la non reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des jeunes filles et femmes.

Environnement et risques climatiques

Au niveau des aspects environnementaux, on peut noter l'existence d'une stratégie pour 2016-2020 de mise en œuvre de la Politique nationale de développement durable (PNDD) qui comprend : le renforcement des capacités des entreprises privées, des organisations de la société civile dans la prise en charge et le respect du principe de développement durable, la promotion de l'économie verte, la prise en compte des changements climatiques, les modes de consommation et de productions durables, les liens entre la pauvreté et l'environnement. Les opportunités d'utilisation de l'énergie solaire sont toujours sous-exploitées.

La digitalisation

Au niveau des télécommunications, trois opérateurs couvrent le territoire en 2G : Orange, Onatel, et Telcel. Les deux premiers disposent d'un réseau 3G dans la plupart des chefs-lieux, Telcel vient de commencer l'extension de son réseau 3G hors Ouagadougou. Des projets pour mettre en commun un réseau public de fibre optique sont en cours via le Réseau Informatique National (RESINA), mais, actuellement, chaque opérateur dispose de son propre réseau. Le coût élevé de l'internet est une réalité pour la population et la qualité n'est pas garantie (l'accès aux fibres optiques sous-marines est difficile et taxé par les pays de transit). Deux opérateurs déploient également des services financiers numérisés : Orange Money et Mobicash (Onatel).

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est de 79% de la population totale, seulement 7% utilise l'internet mobile (GSMA, 2016).

L'ANPTIC est l'autorité nationale en matière de réalisation de grands programmes TIC. Elle a pour missions, d'une part, l'opérationnalisation de la stratégie du gouvernement en matière d'administration électronique et, d'autre part, la promotion de l'utilisation des TIC dans les domaines de développement social, économique, scientifique et culturel. A ce titre, elle coordonne les activités des bailleurs soutenant, d'une façon ou de l'autre, le numérique (LuxDev, DANIDA, Banque Mondiale, *International Telecommunication Union*, Banque Africaine de Développement) et possède des ressources humaines compétentes en la matière. À Ouagadougou, on trouve aussi plusieurs espaces d'innovation numérique : un Fab lab officiel (Ouagalab), plusieurs espaces de coworking avec des services d'incubation (Jokkolabs, BeoogoLab, la Fabrique, e-Burkina, Aube nouvelle, Institut Africain de Management). Ce type d'espace ne semble pas présent au Centre-Est, même s'il y a eu un projet d'incubateur 'Pasa Bobo', celui-ci est pour l'instant totalement inactif.

En conformité avec ses objectifs des plans stratégiques des Universités Ouaga I et Ouaga II, des formations à distance sont organisées par ces instituts de formation ouverte à distance, (IFOAD) I et II. Il s'agit, entre autres, de formations en Management, en Evaluation de projets, en Compétences en Informatique et Internet, et en Gestion de projets solidaires qui sont aussi bien diplômantes que certifiantes et organisées en ligne et, parfois, en partie, en présentiel. Des formations peuvent être organisées sur mesure si un financement le permet. Les formateurs, plus particulièrement des enseignants-chercheurs, sont formés à l'utilisation des TIC pour l'éducation et entretiennent des contacts inspirants et formatifs avec des acteurs sénégalais de l'Université Numérique du Sénégal.

Comme le Sénégal, le Burkina a, jusqu'en 2015, grâce à des financements canadiens, fait effectuer par le Centre d'études, de documentation et de recherche économiques et sociales (CEDRES) de l'université Ouaga II des études échantillonnées pour établir le GEM. Le

monitorage GEM a pour but de donner une indication sur le lien entre l'entrepreneuriat et la croissance économique. Les études faites dans ce cadre permettent de comparer et de classer une trentaine de pays selon leurs activités entrepreneuriales et selon la promotion de l'esprit entrepreneurial.

6.2 Changements visés

L'intervention vise le développement des ressources humaines par des formations, des études et de l'expertise en contribution à la croissance économique et sociale durable au Burkina Faso et, prioritairement, dans la région du Centre-Est.

Les formations sont organisées au bénéfice des jeunes et des adultes dans le but de les inciter et de les impliquer davantage dans le développement socio-économique durable de la zone visée. Ceci correspond au domaine de l'apprentissage tout au long de la vie, tel que visé dans l'objectif de développement durable (ODD) n. 4⁹. Assurer à tous une éducation de qualité, sur un pied d'égalité'.

Les études et expertises permettront aux différents acteurs d'améliorer la qualité stratégique de décisions prises ou de plans développés.

Un premier changement visé se situe au niveau des caractéristiques de l'input. Les activités organisées se veulent flexibles, majoritairement liées au digital et en cohérence avec l'approche basée sur les droits humains.

- La flexibilité, la simplicité, est préconisée dans le type de formation choisie. Il s'agit de ne pas se lier de façon rigide à un seul type de formation. L'essentiel est que l'activité, l'appui, soit réellement efficient et efficace pour répondre à la demande, au besoin exprimé et validé par l'intervention. Ceci doit permettre de saisir les opportunités de fournir un appui belge, en complémentarité avec les appuis prévus dans les autres interventions.
- Les activités de formation, ou les études faites, ont un focus prioritairement sur le numérique au service du développement.
- Les formations, les études et les expertises sont organisées selon une approche basée sur les droits humains. Les citoyens sont abordés en tant que détenteurs de droits. Il sera fait attention à inclure tous les citoyens. Les acteurs publics, ainsi que des entreprises, seront abordés comme 'porteurs d'obligations' dans les différents domaines (sécurité, planning familial, suivi du PNDES, emploi, commerce). Cette approche souple nécessite des procédures inclusives de planification et d'organisation des différentes activités et sera à mettre en place avec les partenaires/bénéficiaires.

Les autres changements visés dans la chaîne de résultats, tels que décrits dans le schéma à l'annexe 3, sont les suivants :

- Au niveau des résultats des formations, les changements sont, d'une façon générale, une meilleure confiance en soi et des compétences et capacités techniques, stratégiques améliorées. Ceci devrait se traduire en de meilleures efficacité,

⁹ ODD, Objectif de développement durable 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

efficience, pertinence et qualité dans la réalisation des rôles, mandats et missions relatifs à l'impact souhaité.

- Au niveau des résultats des études et expertises, les bénéficiaires et les acteurs (agents de changements) disposent des informations et de l'accompagnement pertinents, adaptés au contexte, pour nourrir les décisions à prendre et pour accompagner les processus de changements visés. Ceci devrait se traduire par l'amélioration de la planification, de l'exécution et du suivi des processus de changements visés.

L'intervention vise aussi, par des formations, des études et la mise à disposition 'ad hoc' d'expertise, à explorer de nouvelles pistes d'appui au développement envisagées en cours d'exécution du Programme de Coopération afin de pouvoir ajuster au mieux la contribution de la Belgique à la croissance économique et sociale durable visée.

6.3 Groupes cibles prioritaires

Les bénéficiaires finaux de l'intervention sont les populations de la zone d'intervention.

Les bénéficiaires intermédiaires sont prioritairement, mais non exclusivement, les acteurs intervenant dans la région du Centre-Est. Le ciblage des acteurs au niveau national n'est pas exclu, à condition que cela se fasse en fonction de leur responsabilité ou de leur expertise pour le développement économique et social durable du Centre-Est.

L'intervention cible, donc les acteurs burkinabè ayant un lien avec le Programme de Coopération, d'une part, comme détenteurs de droits (jeunes entrepreneurs, citoyens et, en particuliers, les femmes) et, d'autre part, comme débiteurs d'obligations (pourvoyeurs de services ou d'expertises, autorités ayant un mandat de régulation).

Afin de prioriser les activités de l'intervention, les trois thèmes repris ci-dessus pour les formations sont liés avec des bénéficiaires spécifiques.

- Les formations diverses autour du thème du numérique ciblent, d'une part, directement, les détenteurs de droits dans le domaine de l'entrepreneuriat que sont les jeunes entrepreneurs ou futurs entrepreneurs. Ces formations ciblent, d'autre part, les débiteurs des obligations vis-à-vis des entrepreneurs, c'est-à-dire les centres d'expertise, les acteurs d'accompagnement du trajet de l'entrepreneuriat, les services administratifs et les acteurs de formations.
- Les formations et sensibilisations autour de la thématique des droits humains ciblent directement les citoyens en tant que détenteurs de droits. Il est important d'inclure tous les citoyens, avec une attention particulière aux jeunes filles et femmes. Les formations mettent également l'accent sur l'importance des conditions de travail décentes.
- Les formations visant des apprentissages techniques, de gestion ou de technologie de l'information et communication ciblent les acteurs publics en tant que porteurs d'obligations. Ils sont donc, en quelque sorte, uniquement des bénéficiaires indirects car formés en fonction des services qu'ils doivent fournir dans les domaines repris dans le Programme de Coopération dans son ensemble.

Et, finalement, les études et expertises ciblent les acteurs de changement liés au Programme de Coopération dans son ensemble. Ceux-ci sont, de manière directe ou indirecte, les acteurs burkinabè ayant un rôle stratégique au niveau technique ou politique. Ceux-ci peuvent être de la Société Civile, du gouvernement ou des ressources liées à la recherche ou la formation.

6.4 Complémentarités et synergies

Complémentarités avec les autres instruments et acteurs belges

La société BIO-Invest est active à travers divers investissements/prêts dans le secteur financier (banques, fonds d'investissements tels que Bank of Africa Group, EcoBank, ORA groupe et ACEP Burkina Faso), le secteur des télécommunications et le secteur agroalimentaire. Certaines études pourraient donner des informations à BIO sur la gestion des risques au niveau des investissements/prêts.

Quelques entreprises belges sont aussi présentes, dont la SBFA (Société Burkinabè des Filières Alimentaires), membre du groupe belge DURABILIS axé sur le développement durable, la fabrication de bouteilles d'eau et de jus frais. Des études participant à l'analyse d'investisseurs potentiels peuvent être envisagées à la demande d'un partenaire burkinabè. De la même façon, des études peuvent être envisagées pour examiner comment des entreprises peuvent être impliquées dans la migration circulaire (par exemple au Sénégal).

Pour la période 2017-2021, la Belgique intervient au Burkina Faso par la mise en œuvre des programmes des Acteurs de la Coopération non gouvernementales (ACNG). Avec les acteurs universitaires comme Louvain Coopération/ULB Coopération, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) ou l'Institut de médecine tropicale (ITG) des échanges, capitalisations ou collaboration au niveau de la formation local pourraient être envisagés en faisant appel à des accords de coopération.

Des collaborations au niveau des acteurs culturels, tels que Africalia, Wallonie-Bruxelles international (WBI) ou Récréatras, pourraient être envisagées pour sensibiliser et inciter la population au respect des droits humains, en général, et, plus spécifiquement, aux droits sexuels et reproductifs.

Complémentarités avec les programmes d'autres Partenaires Techniques et Financiers

LuxDev appuie un programme de facilitation de l'accès aux TIC et, plus particulièrement, à l'internet. Ce programme est mis en œuvre avec l'ANPTIC, pour lequel un appui institutionnel est donné par LuxDev. Grâce à cet appui, l'ANPTIC se renforce et peut donc être une partie prenante plus forte, techniquement, pour l'intervention 'Formations, Etudes et Expertises' qui se doit de cibler le numérique/TIC.

Le PNUD lance, dans le cadre du programme 'Jeunesse entreprenante', un fonds catalytique d'un montant de 2 Mio USD, pour une durée de 2 ans, destiné à soutenir, en conseil et en infrastructures, des plateformes d'appui aux start-ups burkinabè. Les acteurs (Lab, hubs) capables de rentrer des projets ne sont pas pléthoriques à Ouagadougou. L'intervention 'Formations, Etudes et Expertises' pourra donc se concentrer sur l'organisation de transfert d'expérience au niveau de la région CE. Il sera aussi intéressant de favoriser des échanges avec des acteurs similaires dans les pays avoisinants où Enabel est présente (Guinée, Sénégal, Bénin, Maroc, Mali, Niger). Une approche concertée serait utile pour harmoniser les appuis aux dynamismes innovatifs d'appui aux start-ups.

6.5 Principes directeurs et orientations stratégiques

L'intervention 'Formations, Etudes et Expertises' est une intervention indépendante et complémentaire aux autres interventions du Programme de Coopération Burkina Faso - Belgique 2018-2022. Cette intervention est flexible en type d'activités de formation. Elle permet également des études et la mise à disposition d'expertises.

Le développement des ressources humaines, en contribution à la croissance économique durable et inclusive dans une approche basée sur les droits humains, avec une priorisation des activités liées au numérique comme levier d'innovation, en est l'ambition.

Des formations flexibles et pragmatiques, des études et des expertises en complémentarité avec les autres interventions

L'intervention se concentre sur le renforcement des compétences, non seulement à travers des formations, mais, certainement aussi, par des études et la mise à disposition d'expertise (ponctuelle ou à moyen terme). La qualité des ressources humaines est déterminante pour l'atteinte des résultats de développement.

L'intervention propose, avec flexibilité, une palette d'outils de **formation et d'apprentissage**, en partant de chaque contexte, tel qu'utilisé dans le cadre du développement des capacités. Cette palette se compose, entre autres : a) de formations groupées régionales, b) de trajets individualisés de formation, c) d'apprentissages et cours à distance (e-learning), d) de formations sur le lieu de travail, e) de coaching, f) de stages, g) de séminaires, h) de voyages d'études, i) d'échanges d'expertise et j) de bourses d'études locales et internationales. Dans la mise en œuvre de ces formations, le numérique est privilégié, tant dans le fond (comme thématique de formation) que dans la forme (comme outil).

La possibilité de lancer, de financer et d'organiser des études est importante dans le cadre d'un Programme de Coopération. En effet, des études permettent d'explorer de nouvelles possibilités d'appui pour des acteurs, qu'ils soient gouvernementaux ou pas. Des études permettent aussi de rechercher des informations pour étayer la faisabilité ou pour discerner plus concrètement les risques d'éventuels futurs investissements en ressources humaines ou en ressources financières. Des études ciblées donnent, ad hoc, des informations complémentaires et permettent ainsi aux acteurs du Programme de Coopération de mieux se situer ou mieux se réorienter en cours de programme afin de continuer à avoir des actions pertinentes par rapport au contexte qui change.

La mise à disposition d'**expertise** pointue, non encore déterminée, mais à cibler en fonction de demandes ou de problèmes qui apparaissent durant la mise en œuvre du Programme de Coopération, peut certainement contribuer au pilotage et à l'opérationnalisation, en complémentarité avec les différents appuis déjà planifiés au démarrage des différentes interventions. La possibilité de pouvoir engager de l'expertise (inter)nationale suite à des études, analyses et constats faits dans les autres interventions, ou à la suite des évolutions socio-politiques, est rendue possible par cette intervention. Ceci est possible sous réserve de décisions à prendre au sein de l'organe de pilotage de l'intervention en fonction d'un contexte changeant.

La flexibilité concerne donc la durée de l'appui, le type de compétences et les capacités visées, le type d'appui, la localisation des activités, le type d'individus bénéficiaires et les organisations indirectement bénéficiaires. La pertinence des formations, études et expertises mises à disposition réside aussi dans la mise en valeur de la plus-value de l'expertise belge.

Approche basée sur les droits humains

L'intervention entend contribuer à la promotion et à la réalisation des droits humains, tel que défini par les traités internationaux, avec un focus sur les droits économiques (par ex. : libre initiative, emploi décent), en n'oubliant pas les droits à l'intégrité physique (sécurité). Le fait que les formations, études et expertises fournies par cette intervention aient notamment comme finalité d'être complémentaires de manière flexible aux autres interventions, concourt

à une approche holistique du point de vue des droits humains, ce qui est conforme à l'observation générale N° 13 du Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturel (CDESC) sur le droit à l'éducation¹⁰, dont la formation tout au long de la vie fait partie intégrante.

Les formations, études et expertises envisagées sont souplement mises en œuvre, de manière à pouvoir être adaptées aux besoins de la société burkinabè et des communautés en mutation, tout comme aux besoins des bénéficiaires dans leur propre cadre social et culturel.

L'approche basée sur les droits humains vise au renforcement de la position des détenteurs de droits, afin qu'ils puissent connaître, revendiquer et exercer pleinement leurs droits. Les détenteurs de droits sont la population et les entreprises. Dans un même temps, l'intervention renforcera les porteurs d'obligations qui sont aussi bien les acteurs gouvernementaux que les entreprises privées pour les aider à remplir leurs obligations au service de la population pour une meilleure accessibilité et qualité des services fondamentaux.

Genre

L'intervention accorde une attention particulière aux droits des jeunes filles et des femmes. Rendre les formations accessibles aux jeunes filles et aux femmes sans discrimination revêt trois dimensions :

1. Les stéréotypes liés au genre sont évités dans la programmation des formations, dans les termes de référence d'études, dans les modules, guides ou documentations accompagnants les formations, ainsi que dans les communications, que ce soit dans les invitations, médias ou rapports divers. Mais, bien sûr, la forme et le contenu des formations, études et expertises sont culturellement appropriés et de bonne qualité, en s'adaptant aux bénéficiaires.
2. Les formations envisagées sont dispensées dans des lieux raisonnablement accessibles, plus rapprochés des détenteurs de droits. L'accessibilité physique doit être garantie en toute sécurité pour les jeunes filles et les femmes.
3. Les différentes formations sont économiquement à la portée de tous mais, bien sûr, dans les limites des prérequis demandés. L'accès, le transport, le matériel, ainsi que parfois l'équipement, sont dispensés par l'intervention, si nécessaire, pour assurer la participation des jeunes filles et des femmes aux formations. .

La promotion des droits des femmes est poursuivie dans le cadre de la Politique Nationale du Genre (2009) et, plus spécifiquement, l'adoption de mesures législatives spécifiques interdisant les violences et la discrimination à l'égard des femmes. L'intervention cible, surtout à travers son résultat 2, la promotion de l'égalité et le renforcement du pouvoir décisionnel des femmes à travers l'appui à la société civile. Étant donné l'approche basée sur les droits humains et la complémentarité avec l'intervention « Elle décide », le genre reçoit toute l'attention nécessaire.

Environnement, climat et énergies renouvelables

La dégradation de l'environnement, et son effet sur le climat, sont des préoccupations majeures du Programme de Coopération. La durabilité des résultats de développement est liée aux menaces que fait peser le changement climatique sur l'environnement des bénéficiaires.

¹⁰ Comité des droits économiques, sociaux et culturels - Observation générale n°13. 8 décembre 1999, para. 1.

L'attention donnée à l'environnement ciblera des actions à différents niveaux, tout en suivant la PNDD.

Les opportunités de développement, ou du moins l'utilisation de l'énergie solaire, seront considérées comme un axe pour la promotion des activités économiques et des services en milieu rural, permettant aussi de mobiliser/valoriser l'expertise belge.

La préférence donnée à des formations en ligne (e-learning, blended courses ...), ainsi qu'aux réunions en téléconférence, devrait contribuer à diminuer les déplacements des intervenants et de bénéficiaires et donc l'empreinte carbone des activités de l'intervention.

D4D : Le numérique au service du développement

La coopération au développement belge considère la digitalisation comme un vecteur et un accélérateur pour la réalisation des ODD. Ses priorités sont « une meilleure utilisation des (méga-) données », « le numérique pour des sociétés inclusives » et « le numérique pour une croissance durable et inclusive ». Au Burkina Faso, le numérique peut aider à la création et l'amélioration des performances des organisations et des entreprises, créer des liens entre citoyens et l'administration, permettre une meilleure diffusion et visualisation de tous types de données, etc.

La Belgique aide dans la recherche de solutions numériques et accompagne les partenaires burkinabè dans l'application de technologies les plus adaptées au contexte, tant dans l'utilisation des outils numériques simples, comme pour la collecte de données mobiles ou des paiements mobiles, que dans l'utilisation de technologies de pointe (capteurs, imagerie numérique, système de sécurité). Les Principes pour le développement numérique¹¹ auxquels la coopération belge a souscrit, peuvent servir de principes généraux pour la mise en place d'approches durables. Aussi, les approches de co-création et *human centered design* seront importantes à intégrer dans l'intervention. Ceci doit permettre une approche innovatrice qui tient compte des bénéficiaires finaux.

L'ambition est qu'une bonne partie des activités et fonds alloués à ce programme soient consacrés au numérique au service du développement. Pour encourager et stimuler le numérique au service du développement, il est choisi de faire une estimation quantifiée de la part du budget utilisée pour des activités liées au numérique, par un outil « DigiBudgetScan ». L'idée est de classer les activités par rapport à un modèle de maturité numérique en quatre catégories : (i) des activités qui n'utilisent pas de technologies numériques, (ii) des activités qui utilisent des technologies numériques comme outil (=TIC), (iii) des activités qui utilisent des technologies numériques comme levier pour le changement (D4D) et (iv) des activités qui utilisent des technologies numériques comme levier pour le changement, tout en utilisant des approches innovantes comme la cocréation ou le *human centered design*. On considère les activités des deux dernières catégories comme les activités qui ont le plus de maturité en termes de potentiel de transformation digitale.

¹¹ <http://digitalprinciples.org>

6.6 Intervention 5. Programme de formations, études et expertises

Objectif spécifique et résultats envisagés

Objectif spécifique : Les compétences des parties prenantes du Programme de Coopération Burkina Faso - Belgique sont renforcées, en phase avec les opportunités sociales et économiques de la région du Centre-Est.

Le développement des ressources humaines, en contribution à la croissance économique durable et inclusive, est l'ambition de cette intervention. À côté du financement d'études et d'expertises mises à disposition par l'intervention, le focus est mis sur les formations avec un fort accent sur le numérique au service du développement.

L'activation des ressources présentes dans les universités, institutions scientifiques, centres d'expertises burkinabè et associations en collaboration avec les partenaires belges déjà présents, est une des opportunités essentielles à saisir dans la mise en œuvre des formations, études et expertises envisagées.

Résultat 1 : Les ressources humaines des services privés et associatifs d'appui aux entrepreneurs sont renforcées en compétences innovantes et digitales.

Le premier résultat vise à faciliter, mettre en valeur, capitaliser les approches innovantes, de préférence en se basant sur la digitalisation et, ceci, au bénéfice des acteurs privés et associatifs de la région du Centre-Est.

La complémentarité avec les interventions du pilier 1 et la valeur ajoutée se situent au niveau de l'accent mis sur l'activation et le renforcement des expertises présentes en 'innovations et digitalisation' au niveau de Ouagadougou et d'autres pays de la région, dont le Sénégal pour appui concret au Centre-Est. Ainsi, des collaborations se mettent en place, d'une part, avec les acteurs burkinabè déjà actifs dans ce domaine, d'autre part, des appuis et des échanges régionaux/internationaux sont mis en place pour assurer l'amélioration qualitative des acteurs locaux. Ceci doit aussi permettre la capitalisation, la communication et les échanges au niveau des différentes interventions similaires mises en place dans d'autres pays par Enabel.

Concrètement, des collaborations impliquant des appuis sont mises en place avec des espaces d'innovation liés à la digitalisation (coworking, innovation lab, hub, makers space, fab lab). Les différents acteurs sont mis en réseau autour des événements de cocréation (hackathons, bootcamps). Des accords sont signés avec des partenaires belges ou régionaux.

Dans le cadre de ce résultat 1, l'approche vise à stimuler l'innovation numérique et ce de manière flexible et, souvent, non formelle pour que ce soit réellement créatif. C'est pourquoi ce résultat vise le secteur privé et associatif existant comme bénéficiaires principaux. Les compétences entrepreneuriales/créatives sont stimulées, avec une attention particulière pour les jeunes filles et les femmes.

Résultat 2 : Les compétences des citoyens, acteurs du Programme de Coopération, sont renforcées dans le domaine des droits humains.

Le résultat 2 vise le renforcement des compétences, en débutant par une sensibilisation des citoyens dans le domaine des droits humains, en tant que 'détenteurs de droits'. Pour que ceci puisse être assuré au mieux, il est utile que, par cette intervention 'Formations, Etudes et Expertises', le relais soit assuré avec des fédérations, des centres de connaissance et aussi des

acteurs socio-culturels présents au Burkina, dans la région et en Belgique. Ces acteurs peuvent être activés, éventuellement par des canaux moins traditionnels, dans la coopération au développement comme des activités artistiques ou les médias sociaux.

Concrètement, il est envisagé de coopérer avec une université belge, après appel à propositions, dans le cadre de ce résultat, pour mieux préciser l'approche basée sur les droits humains dans les différentes interventions du portefeuille.

La complémentarité avec l'intervention 2 se situe dans l'activation de l'expertise présente à Ouagadougou dans des organisations/institutions pour accompagner leurs membres dans la région du Centre-Est pour participer à l'élaboration des plans locaux de développement, en partant de la défense de leurs droits et de leur engagement citoyen.

La complémentarité avec l'intervention 3 et 4 se situe dans l'activation d'acteurs, en capitale ou dans la région, innovatifs dans le numérique afin qu'ils puissent participer au renforcement des compétences des membres des organisations de la société civile, en élaboration d'outils d'information et de communication numérique - pour la lutte contre l'incivisme et pour la promotion des droits sexuels et reproductifs. Des activités de cocréation seront envisagées sur ces thèmes avec les jeunes à Tenkodogo et Koupela.

La complémentarité avec les interventions 3 et 4 se situe aussi dans l'activation de partenaires culturels pour sensibiliser les populations par des activités artistiques (théâtre, peinture) à la défense des droits humains. Des appels à projets permettent d'activer des projets impliquant des acteurs culturels belges ayant déjà des collaborations actives avec des acteurs burkinabè. Il est aussi proposé de pouvoir travailler, avec l'appui d'acteurs burkinabè spécialisés en droits humains, par les réseaux sociaux avec les autorités coutumières vers une citoyenneté active, par la communication d'information qui se situera dans le domaine du droit moderne.

Résultat 3 : Les compétences techniques des acteurs publics du Programme de Coopération sont renforcées.

Le troisième résultat vise la formation technique, dans le sens de formation continue principalement 'en ligne', des acteurs publics en tant que fournisseur de services à la population, en tant que 'porteurs d'obligations' pour la fonction publique vis-à-vis de la population locale qui est 'détenteur de droits'.

Complémentairement l'intervention 1, des formations 'en ligne' sont envisagées pour les services financiers et économiques de Tenkodogo, Koupela et leur hinterland pour assurer des services à la population. Ces formations sont mises en route en partenariat avec IFOAD, service numérique lié à l'université Ouaga II. Un appui technique est donné par de l'expertise publique belge ou venant de la région. La flexibilité de cette intervention permet aussi de financer et accompagner la réalisation et la diffusion de l'étude GEM au niveau national et régional.

Les activités de ce résultat sont complémentaires à l'intervention 4, dans le sens où des formations sont envisagées, de préférence en ligne, dans les domaines annexes aux droits sexuels et reproductifs, comme les soins périnataux, en nutrition, en maladies sexuellement transmissibles pour les prestataires de services médicaux à Tenkodogo, Koupela et leur hinterland.

Des formations, des stages et du coaching des agents de la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) et de la DREP dans le management, l'évaluation d'impact et

la capitalisation des résultats de projets, sont organisés, en concertation étroite avec la DGESS du MINEFID.

Un comité technique, incluant la DGESS, l'ANPTIC ainsi que la partie belge, mis en place, se réunit à une fréquence à déterminer pour déterminer quels appels à candidatures sont lancés pour des bourses d'études, stages et formations nationales, régionales et internationales, en fonction des besoins démontrés en lien avec les priorités du Programme de Coopération.

Résultat 4 : Des nouvelles compétences et connaissances sont créés par des expertises et études stratégiques au bénéfice des acteurs du Programme de Coopération.

Le quatrième résultat se centre autour des études et expertises qui peuvent être activées pour répondre à des besoins d'information très ciblée ou pour répondre à des besoins en expertises spécifiques en cours d'exécution du Programme de Coopération. Il s'agit souvent de 'fenêtres d'opportunité'.

Les études et expertises fournies sont complémentaires au Programme de Coopération dans son entièreté et permettent de rassembler des informations de niveau stratégique dans des domaines importants pour les interventions, mais pas inclus dans leurs activités. Ces études et expertises ont, comme but, de pouvoir nourrir le dialogue entre partenaires au niveau national et d'influencer, parfois, des conditions qui font parties du cadre dans lequel le partenariat s'opérationnalise.

Dans le cadre du nouvel accord général de coopération, il est pertinent de lancer, en concertation avec les parties prenantes burkinabè, une étude sur la capacité de gestion fiscale et l'efficacité de la politique fiscale. Ceci doit permettre d'arriver à des constats et des recommandations dont certains mèneront à des formations ciblées ou à un appui en expertise ponctuelle.

Dans la même lignée que l'étude prévue sur la fiscalité au niveau national, des études sur les attitudes et pratiques en matière de fiscalité et de fraudes diverses dans le Centre-Est permettent d'orienter les appuis donnés, aussi bien dans l'intervention 2 que 5.

D'autres possibilités pour explorer de nouvelles pistes peuvent être apportées, par exemple, par une étude sur la stratégie de C4D dans le cadre des droits sexuels et reproductifs ou une étude sur les initiatives locales de sécurité et la participation et l'engagement citoyen dans le Centre-Est comme moyen de cohésion sociale.

Finalement, l'accès à des consultances pour examiner les potentialités réelles pour des investisseurs belges confirme l'approche intégrée avec d'autres outils belges pour le développement économique du Burkina Faso.

Décomposition du budget de l'intervention et modes de contractualisation

Rubriques	Budget (en €)	Objectifs et livrables prévus	Allocation budgétaire envisagée / explication	Mode de contractualisation / partenaires
Coûts opérationnels				3 400 000 €
Résultat 1. Les ressources humaines des services privés et associatifs d'appui aux entrepreneurs sont renforcées en compétences innovantes et digitales				550 000 €
1.1 Activation de compétences innovantes et digitales	200 000	Activation de compétences innovantes et digitales, échanges, co-création de réseau ou d'évènements, appuis techniques	Gestion et M&E (10%), voyages d'échange (20%), séminaires et événements (60%), supports de communications (10%)	Convention de subside via appel à propositions / Partenaire technique de type ONG
1.2 Analyse digitalisation et développement économique	100 000	Etat des lieux de la 'digitalisation' dans la région Centre-Est et analyse des blocages et opportunités pour le développement économique inclusif	Experts pour étude (80%), publication et séminaire (20%)	Convention de subside / Centres de recherche ou université
1.3 Soutien dans l'approche D4D	200 000	Soutien des acteurs locaux pour approches D4D spécifiques droits de l'homme, genre, environnement	Expertise en digital (70%), séminaires et événements (20%), supports de communications (10%)	Marché public / Partenaire technique de type BE
1.4 Accompagnement des partenaires de mise en œuvre	50 000	Assistance technique nationale D4D (50% du temps)		Procédure Enabel, emploi du timesheet
Résultat 2. Les compétences des citoyens, acteurs du Programme de Coopération, sont renforcées dans le domaine des droits humains				650 000 €
2.1 Assistance technique sur droits humains	150 000	Assistance technique sur approches basée sur les droits humains	Expertise internationale (50%), formations (30%), séminaires (20%).	Accord-cadre de coopération / Universités Belges

2.2 Activités culturelles sur droits humains	300 000	Activités culturelles de sensibilisation aux droits humains	Gestion et M&E (10%), organisation d'événements (60%), supports de communications (30%)	Marché public ou Convention de subside via appel à propositions / Partenaires culturels type BE ou ONG
2.3 Formation participation citoyenne	200 000	Formations des acteurs de la société civile au niveau du Centre-Est dans leurs rôles de participation citoyenne	Gestion et M&E (10%), formations et séminaires (40%), organisation d'événements (30%), supports de communications (20%)	Convention de subside via appel à propositions / Partenaire technique type ONG
Résultat 3. Les compétences techniques des acteurs publics du Programme de Coopération sont renforcées				1 100 000 €
3.1 Formation ressources humaines partenaires	400 000	Formations de ressources humaines des organisations partenaires dans le cadre du portefeuille (en ligne alterné au présentiel)	Bourses pour formations résidentielles (60%), prestataires de service de formation (40%)	Convention de subside ou marché public / Institutions publiques ou privées partenaires
3.2 Assistance technique pour modules de formation en ligne	200 000	Assistance technique sur mise en place de formation en ligne accompagnée de présentiel	Expertise internationale (90%), séminaires (10%)	Accord-cadre de coopération / Universités belges
3.3 Réalisation formations en ligne	200 000	Réalisation et gestion de modules de formation technique en ligne, liée à des formations en présentiel (ex : Gestion au sein des collectivités locales)	Gestion et contrôle qualité (10%), expertise thématique (60%), expertise informatique (30%)	Convention de subside / IFOAD I et II
3.4 Etude GEM	250 000	Réalisation et diffusion Etude GEM nationale et régionale	Gestion et contrôle de qualité (10%), collecte des données (30%), analyse des données et rédaction (40%), séminaires et communication (20%)	Convention de subside / CEDRES/Université Ouaga II
3.5 Accompagnement des partenaires de mise en œuvre	50 000	Assistance technique nationale gouvernance locale (100% du temps)		Procédure Enabel, emploi du timesheet

Résultat 4. Des nouvelles compétences et connaissances sont créées par des expertises et études stratégiques au bénéfice des acteurs du Programme de Coopération				1 100 000 €
5.1 Etude sur attitudes et pratiques en matière de fiscalité locale	200 000	Etudes sur les attitudes et pratiques en matière de fiscalité et de fraudes diverses dans le Centre-Est	Collecte des données primaires (40%), méthodologie, rédaction et contrôle de qualité (50%), supports de communication et séminaires (10%)	Marché public / Partenaire technique de type BE
5.2 Etude C4D et droits humains	200 000	Etudes sur la stratégie de C4D dans le cadre des droits humains (sexuels et reproductifs, etc)	Collecte des données primaires (40%), méthodologie, rédaction et contrôle de qualité (50%), supports de communication et séminaires (10%)	Accord-cadre de coopération ou marché public / Centres d'expertise publics belges ou privés
5.3 Etude ILS et participation citoyenne	200 000	Études sur les initiatives locales de sécurité et participation/ engagement citoyen dans le Centre-Est comme moyen de cohésion sociale	Collecte des données primaires (40%), méthodologie, rédaction et contrôle de qualité (50%), supports de communication et séminaires (10%)	Marché public / Centres d'expertise locale et/ou internationale
5.4 Expertise technique selon besoins	300 000	Engagements d'experts techniques à recruter en appui aux partenaires en fonction des besoins et opportunités se présentant pendant la mise en œuvre des interventions	Expertise thématique internationale	Accord-cadre de coopération ou marché public / Centres d'expertises belges ou partenaire technique de type BE
5.5 Etudes de faisabilité pour investissements du secteur privé	200 000	Analyses de faisabilité pour de potentiels investisseurs privés belges	Expertise thématique nationale ou internationale	Marché public / Partenaire technique de type BE
Moyens généraux				600 000 €
Personnel	240 000	Cellule d'appui administratif, financier et logistique, communication et suivi-évaluation.		
Investissements	50 000	Aménagement bureau, achat véhicules, équipement informatique et mobilier.		
Frais opérationnels	150 000	Location bureau, consommation véhicules, frais de bureau, gardiennage.		
Suivi-évaluation, audit et appui technique	160 000	Système de suivi-évaluation, évaluations à mi-parcours et finale, audits classiques et spécifiques, missions de backstopping et capitalisation.		
Budget Total				4 000 000 €

Hypothèses, risques principaux et mesures de mitigation

Risques	Probabilité	Impact	Traitement ¹²	Mesures de mitigation
Objectif spécifique. Les compétences des parties prenantes du Programme de Coopération Burkina Faso - Belgique sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économiques de la région du Centre-Est.				
Dégradation de la situation de sécurité	Faible	Elevé	Accepter/ Atténuer	Intensifier l'interaction avec l'intervention 'Police de proximité' pour un suivi de la sécurité. Mettre en place des procédures d'adaptation des activités lors de changements dans la situation de sécurité.
Coordination insuffisante dans le contexte de multiplicité d'acteurs prévus dans le PNDES	Modérée	Modéré	Atténuer	Participation aux groupes techniques sous-sectoriels 'TIC' et 'Climat des Affaires'
Résultat 1. Les ressources humaines des services privés et associatifs d'appui aux entrepreneurs sont renforcées en compétences innovantes et digitales				
Demandes d'appui qui ne reflètent pas les besoins réels	Faible	Modéré	Atténuer	Appui externe dans la mise en place d'une procédure d'analyse et priorisation des besoins de formation
Mise en place, par d'autres projets et programmes, d'activités de renforcement trop nombreuses ou contrastantes avec celles prévues	Modérée	Faible	Atténuer	Echanges d'informations réguliers entre les différents intervenants dans ce domaine et concertations afin de tenir compte, de façon réaliste, des capacités d'absorption des acteurs locaux
Résultat 2. Les compétences des citoyens, acteurs du Programme de Coopération, sont renforcées dans le domaine des droits humains				
Eléments culturels ou religieux qui freinent le changement	Faible	Elevé	Atténuer	Développement de méthodologies innovatrices et appropriées de communication pour le changement des comportements. Assurance de la participation active des groupes concernés

¹² Avoid, Mitigate, Accept

Cohérence insuffisante dans un contexte de multiplicité d'acteurs	Faible	Modéré	Atténuer	Dialogue maximal entre les différentes parties concernées
Résultat 3. Les compétences techniques des acteurs publics du Programme de Coopération sont renforcées				
Transfert limité des acquis de la formation sur le lieu du travail	Faible	Modéré	Atténuer	Assurer un suivi pour la mise en application du contenu des formations suivies. Attention particulière à la pertinence dans le choix des formations organisées
Les ressources humaines, travaillant dans de conditions sub-optimales, n'appliquent pas ce qu'elles ont appris	Elevé	Modéré	Atténuer	Assurer une mise en commun avec les autres interventions et autres PTF du suivi et améliorations des conditions de travail des bénéficiaires des formations
Résultat 4. Des nouvelles compétences et connaissances sont créées par des expertises et études stratégiques au bénéfice des acteurs du Programme de Coopération				
Etudes et expertises non portées par les acteurs locaux	Faible	Elevé	Atténuer	Impliquer les partenaires locaux dans le choix et le suivi des études et expertises engagées

7 Pilotage et suivi du portefeuille

7.1 Pilotage du portefeuille d'interventions

La mise en œuvre du portefeuille s'inscrit dans le cadre de la Convention Générale entre l'Etat belge et le Burkina Faso qui concrétise les décisions prises lors de la Commission Mixte du 21 novembre 2017. Le portefeuille fera l'objet d'une convention spécifique (CS) établie entre les deux parties. Une convention de mise en œuvre (CMO) entre l'Etat belge et Enabel sera établie, en accord avec l'Arrêté Royal du 17/12/2017 portant approbation du premier contrat de gestion entre l'Etat belge et Enabel. Dans le but d'assurer un pilotage et une coordination efficace du portefeuille et des interventions, le dispositif à mettre en place prendra également en considération le décret no. 2018-0092/PRES/PM/MINEFID portant réglementation générale des projets et programme de développement exécutés au Burkina Faso.

Les cinq interventions, toutes de catégorie 2, seront placées sous la tutelle des ministères suivants et rattachées à un de leurs programmes budgétaires :

- MINEFID, pour les interventions du pilier 1, en raison de la diversité des secteurs touchés et de l'alignement avec le PADEL ;
- Ministère de Sécurité Intérieure, pour l'intervention 3 ;
- Ministère de Santé, pour l'intervention 4 ;
- MINEFID, pour l'intervention 5, en raison de son caractère transversal.

Chaque gestionnaire d'intervention participera régulièrement au Comité de Revue (CdR) du programme budgétaire auquel l'intervention sera rattachée et rendra compte de l'état d'exécution. Il sera chargé également de représenter l'intervention lors des Assemblées Régionales, Sectorielles et Générales des projets et programmes qui se tiennent tous les deux ans.

Le dispositif de pilotage du portefeuille se développe en deux niveaux :

Au niveau de chaque intervention :

Un comité d'orientation et de coordination (COC) se réunira semestriellement et sera co-présidé par le DGCOOP et le Représentant Enabel et est en outre composé d'un représentant des ministères de tutelle impliqués et des représentants des autorités décentralisées. Ce comité a pour mandat de suivre l'état de mise en œuvre de l'intervention et l'atteinte de ses résultats, valider son rapportage, valider ses programmations, analyser les contraintes éventuelles et y rechercher des solutions, suivre la réalisation des engagements mutuels spécifiques à l'intervention, valider les propositions d'ajustement technique et de modification budgétaire.

Au niveau global du portefeuille :

Un Comité Mixte Paritaire de Concertation se réunira au moins une fois par an au Burkina Faso selon les dispositions prévues dans la Convention Générale. Ce comité sera co-présidé par un représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération pour la partie burkinabé et par un représentant de la partie belge désigné par le Service Public Fédéral Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement. Ils y prendront part aussi le représentant d'Enabel et les représentants des différents ministères techniques concernés. Ce comité a entre autres pour mandat d'assurer le suivi de la Convention Spécifique et l'état de mise en œuvre et atteinte des objectifs et résultats du Portefeuille dans sa globalité, analyser les contraintes éventuelles pour la bonne réalisation du Portefeuille et y rechercher

des solutions, suivre la réalisation des engagements mutuels et valider les propositions de modification (cfr ci-dessous).

7.2 Modalités de modification du portefeuille

Au niveau des instances belges, tel que défini dans le Contrat de Gestion entre l'Etat belge et Enabel, les modifications suivantes nécessitent un accord préalable du :

- Ministre si les changements portent sur : (i) les objectifs globaux et spécifiques et les indicateurs d'impact et outcome, (ii) le budget global du portefeuille, (iii) la durée du portefeuille, et (iv) les modalités et acteurs exclus.
- Conseil d'Administration de Enabel si les changements portent sur : (i) la réorientation du portefeuille ayant un impact budgétaire supérieur à 15% du budget global du portefeuille (ii) la délégation de l'exécution d'une partie d'une intervention à de nouveaux acteurs, dans une procédure d'attribution directe, (iii) des nouvelles interventions liées à un objectif spécifique de la Stratégie Pays par le biais d'affectation de la réserve, (iv) des affectations de la réserve autre que pour de nouvelles interventions, et (v) l'arrêt d'intervention.

Ces différentes modifications seront présentées au Comité Mixte Paritaire de Concertation pour validation.

7.3 Monitoring, évaluation et capitalisation

La Coopération gouvernementale et ses partenaires reconnaissent l'importance du monitoring, de l'évaluation et de l'apprentissage, dans la gestion des résultats de développement.

Dans le portefeuille pays, ceci se décline en un ensemble intégré d'instruments et d'approches générant informations adéquates et fiables qui permettent aux acteurs et parties prenantes de contribuer aux résultats de développement en prenant des décisions basées sur des données factuelles, en améliorant en continu les stratégies et processus, en étant redevable envers les parties prenantes concernées, et en assurant un suivi de la performance de développement. L'ensemble des instruments prend en compte également les questions d'apprentissage stratégique pour la Coopération gouvernementale.

Le portefeuille pays et les interventions incluent cet ensemble intégré d'instruments ainsi que la garantie d'un budget adéquat pour leur application.

Plus spécifiquement, au niveau du portefeuille, les instruments prévus sont l'évaluation stratégique, les revues annuelles internes du portefeuille et les revues à mi-parcours des interventions.

Au niveau des interventions, les instruments nécessaires sont constitués du suivi continu de la performance (incluant le processus de baseline et endline, le monitoring continu de la mise en œuvre, les audits de la qualité des données), ainsi que d'un ensemble d'activités de gestion et partage des connaissances incluant, notamment, une réflexion systématique sur l'action (et pouvant inclure la recherche-action participative, l'apprentissage par les pairs, le développement de communautés de pratiques et la capitalisation d'expérience).

Le processus de capitalisation, qui pourra se focaliser tant sur des produits que des processus, sera accompagné par les experts sectoriel d'Enabel.

7.4 Dispositif de mise en œuvre

La gestion et la coordination générale du portefeuille sera assurée par le Représentant Résident, en veillant, en particulier, à la cohérence et à la complémentarité des interventions et à l'assurance de qualité.

Chaque intervention aura son propre Intervention Manager, ainsi que du personnel d'appui dédié à l'intervention. Le Responsable administratif et financier international (RAFI) et l'expert en contractualisation agiront sous la responsabilité du Représentant Résident en appui aux gestionnaires des interventions. Ils seront responsables des prestations des équipes d'appui des interventions. Les équipes seront basées à Tenkodogo dans les mêmes locaux. Si une situation particulière le justifie, et si le partenaire le souhaite, certains membres de l'équipe Enabel pourront être hébergés par les partenaires institutionnels du niveau régional.

Les Intervention Managers seront appelés à se rendre périodiquement en capitale pour participer aux Comités de Revue et aux réunions clés des Cadres sectoriels de dialogue entre Ministères et PTF. Ils/elles seront mobilisables par l'Ambassade dans un rôle consultatif dans les domaines d'expertise respectifs.

En plus des équipes sur place, Enabel déploiera des experts thématiques du siège en backstopping et pour des appuis ponctuels.

Les interventions seront mises en œuvre en régie, sous la responsabilité de Enabel, selon ses propres systèmes de gestion. Cette modalité a été choisie pour les raisons suivantes :

- Dans l'article 106 de la nouvelle réglementation de projets et programmes il est indiqué que la fonction de chef de projet ou programme de développement est assurée par le responsable de l'agence d'exécution. Ce règlement ne prévoit pas la cogestion.
- Le manque de familiarité, du côté burkinabé, avec la modalité de cogestion ce qui a entraîné de la confusion et des retards dans la mise en œuvre du projet PADAEPA. Pour résoudre ce problème il a été décidé, en concertation avec la partie burkinabé, de passer vers la modalité d'exécution en régie.
- Les expériences avec la législation nationale des marchés publics ont été décourageantes notamment en termes de durée des procédures.

D'un point de vue contractuel, cette mise en œuvre pourra prendre les formes suivantes :

- La mise en œuvre directe par Enabel, principalement via l'assistance technique ;
- La sous-traitance via des marchés publics (services, travaux et fournitures), pour laquelle Enabel aura, seule, le rôle d'Autorité Contractante ;
- L'octroi de subsides à des entités publiques et organisations privées dont la maximisation du profit ne constitue pas l'objectif prioritaire pour laquelle Enabel aura, seule, le rôle d'Autorité Contractante ;
- Les accords-cadres et spécifiques de coopération.

Dans le cadre de subsides à des partenaires publiques burkinabés, ces derniers utiliseront les procédures nationales.

Plus spécifiquement pour l'intervention 3, une collaboration étroite avec la Police Fédérale Belge est prévue à travers un accord de coopération. Dans le cadre de l'appui scientifique prévu dans les différents domaines de résultats, l'intervention « Elle Décide » aura recours aux accords-cadres/accords spécifiques de coopération conclus avec d'autres entités publiques, de

droit public belge ou européen, et, plus particulièrement, avec les universités ayant une expertise en matière d'approche basée sur les droits humains et la santé et les droits sexuels et reproductifs.

Vu son caractère transversal et la présence des instituts de formation au niveau national, le Programme de Formations, Etudes et Expertises sera basé à Ouagadougou, avec déplacements fréquents des membres de l'équipe dans la région Centre-Est.

7.5 Gestion et expertise

L'expertise internationale mobilisée par Enabel au niveau du portefeuille se compose des postes suivants :

Rubrique	Explication
Expertise internationale au niveau du portefeuille pays	
Responsable administratif et financier	60 mois, responsable de la gestion administrative et financière globale du portefeuille
Expert-e contractualisation	60 mois, responsable de la préparation et du lancement des marchés et des appels à proposition
Intervention manager	60 mois, responsable de la gestion des interventions 1 et 2
Intervention manager	60 mois, responsable de la gestion de l'intervention 3
Intervention manager	60 mois, responsable de la gestion de l'intervention 4

7.6 Synthèse des frais opérationnels

		Budget portefeuille						
		Budget interventions			Expertise internationale	Réserve	Budget total	%
		Coûts opérationnels	Moyens généraux	Total				
Pilier 1	Intervention 1	11 800 000	850 000	12 650 000			12 650 000	28,11%
	Intervention 2	10 500 000	850 000	11 350 000			11 350 000	25,22%
Pilier 2	Intervention 3	3 450 000	550 000	4 000 000			4 000 000	8,89%
Pilier 3	Intervention 4	3 450 000	550 000	4 000 000			4 000 000	8,89%
Pilier 4	Intervention 5	3 400 000	600 000	4 000 000			4 000 000	8,89%
	Réserve					3 600 000	3 600 000	8,00%
	Expertise internationale				5 400 000		5 400 000	12,00%
	Total	32 600 000	3 400 000	36 000 000	5 400 000	3 600 000	45 000 000	
	%	72,44%	7,60%	80,00%	12,00%	8,00%		100%

La structure du budget s'aligne avec les exigences de la réglementation burkinabé en ce qui concerne la part des investissements sur l'ensemble des coûts des projets et programmes.

L'annexe 1 contient le chronogramme financier de chaque intervention.

7.7 Matrice des indicateurs

L'annexe 2 fournit de l'information complémentaire à la matrice des indicateurs.

Objectif global du portefeuille

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline
Objectif global. Contribuer au développement économique et social inclusif et durable dans la région du Centre-Est	Incidence de la pauvreté monétaire des ménages de la région du Centre-Est	Rapport enquête multisectorielle continue - Profil de pauvreté et d'inégalités ¹³	(2014) 36,1%
	Indice de GINI de la consommation des ménages de la région du Centre-Est	Rapport enquête multisectorielle continue - Profil de pauvreté et d'inégalités	(2014) 31,7%
	Indicateur global de discrimination de genre dans les institutions sociales dans la région du Centre-Est ¹⁴	Étude pays <i>Social Institutions and Gender Index</i> – Burkina Faso ¹⁵	(2017) 0,252
	Produit interne brut par habitant de la région du Centre-Est	Comptes régionaux ¹⁶	-

¹³ <http://www.insd.bf/n/index.php/publications?id=151>

¹⁴ De 0 à 1, avec 1 indiquant le niveau maximum de discrimination

¹⁵ <http://stats.oecd.org>

¹⁶ Envisagé par la Direction Générale du Développement Territorial du MINEFID à partir de 2019

Intervention 1. Soutien aux entreprises dans les secteurs porteurs

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification		Baseline
Objectif spécifique. Les entreprises rurales et urbaines de la région Centre-Est ont amélioré leur compétitivité et contribuent à la création d'emplois décents	Pourcentage de la population (hommes/femmes) de la région du Centre-Est âgée de 18 à 64 ans qui est un entrepreneur naissant ou propriétaire d'une nouvelle entreprise ¹⁷	Rapport du Global Entrepreneurship Monitoring – Burkina Faso ¹⁸	(2018) h : 33% f : 24%	(2023) h : 42% f : 36%
	Nombre d'employés à temps plein (hommes/femmes) dans les entreprises formelles de la région du Centre-Est	Enquêtes baseline et finale du portefeuille	(2018) h : 5.172 f : 2.621	(2023) h : 10.000 f : 6.000
	Nombre d'entreprises formalisées dans la région du Centre-Est (par genre du titulaire)	Registres des Centres de Formalités des Entreprises	(2018) h : 2.773 f : 401	(2023) h : 5.500 f : 1.200
	Preuves d'amélioration des performances des participants (hommes/femmes) ayant participé à une activité de renforcement des capacités (Kirkpatrick niveau 3)	Systèmes de suivi-évaluation du portefeuille	Information qualitative à documenter pendant la mise en œuvre	
	Preuves d'amélioration des performances des organisations partenaires ayant participé à une activité de renforcement des capacités (Kirkpatrick niveau 4)	Systèmes de suivi-évaluation du portefeuille	Information qualitative à documenter pendant la mise en œuvre	

¹⁷ Ou taux total d'activité entrepreneuriale émergente (TAE)

¹⁸ <https://www.gemconsortium.org/country-profile/47>

(suite)

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline	Cible
Résultat 1. Le tissu des PME et TPE est dynamisé et mieux structuré autour des opportunités émergentes dans les secteurs porteurs	Taux d'interruption temporaire ou définitive de l'activité entrepreneuriale dans la région du Centre-Est ¹⁹	Rapport du Global Entrepreneurship Monitoring – Burkina Faso	(2016) 9%	(2023) 8%
	Taux d'activité entrepreneuriale émergente d'opportunité dans la région du Centre-Est ²⁰	Rapport du Global Entrepreneurship Monitoring – Burkina Faso	(2016) 53%	(2023) 70%
	Nombre de contrats d'approvisionnement formels entre organisations de producteurs de la région du Centre-Est et entreprises agro-alimentaires	Enquêtes baseline et finale du portefeuille	(2018) -	(2023) + 10
Résultat 2. L'offre de services financiers et non financiers pour la création et le développement des entreprises est diversifiée et améliorée	Proportion d'entreprises formelles de la région du Centre-Est utilisant des services financiers pour le crédit ²¹	Enquêtes baseline et finale du portefeuille	(2018) 30%	(2023) 40%
	Niveau de satisfaction des entreprises formelles de la région du Centre-Est par rapport aux services financiers ²²	Enquêtes baseline et finale du portefeuille	(2018) 3,8/5,0	(2023) 4,2/5,0
	Proportion des entreprises formelles de la région du Centre-Est utilisant des services non financiers ²³	Enquêtes baseline et finale du portefeuille	(2018) 61%	(2023) 80%
	Niveau de satisfaction des entreprises formelles de la région du Centre-Est par rapport aux services non financiers ²⁴	Enquêtes baseline et finale du portefeuille	(2018) 3,6/5,0	(2023) 4,0/5,0

¹⁹ Taux de discontinuité entrepreneuriale, <https://www.gemconsortium.org/country-profile/47>

²⁰ Concerne les individus qui déclarent s'engager dans l'entrepreneuriat pour tirer profit d'une opportunité d'affaires ou pour des motivations très éloignées de la nécessité (par exemple créer des emplois pour des proches).

²¹ Banque, IMF, opérateur de téléphonie mobile

²² Score de 1 (très insatisfait) à 5 (très satisfait)

²³ Formation, Appui-conseil, Appui à la commercialisation, Facilitation de liens entre entreprises, Information

²⁴ Score de 1 (très insatisfait) à 5 (très satisfait)

Intervention 2. Amélioration de l'environnement des affaires

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline	Cible
Objectif spécifique. Les entreprises rurales et urbaines de la région Centre-Est ont amélioré leur compétitivité et contribuent à la création d'emplois décents	Pourcentage de la population (hommes/femmes) de la région du Centre-Est âgée de 18 à 64 ans qui est un entrepreneur naissant ou propriétaire d'une nouvelle entreprise ²⁵	Rapport du Global Entrepreneurship Monitoring – Burkina Faso ²⁶	(2018) h : 33% f : 24%	(2023) h : 42% f : 36%
	Nombre d'employés à temps plein (hommes/femmes) dans les entreprises formelles de la région du Centre-Est	Enquêtes baseline et finale du portefeuille	(2018) h : 5.172 f : 2.621	(2023) h : 10.000 f : 6.000
	Nombre d'entreprises formalisées dans la région du Centre-Est (par genre du titulaire)	Registres des Centres de Formalités des Entreprises	(2018) h : 2.773 f : 401	(2023) h : 5.500 f : 1.200
	Preuves d'amélioration des performances des participants (hommes/femmes) ayant participé à une activité de renforcement des capacités (Kirkpatrick niveau 3)	Systèmes de suivi-évaluation du portefeuille	Information qualitative à documenter pendant la mise en œuvre	
	Preuves d'amélioration des performances des organisations partenaires ayant participé à une activité de renforcement des capacités (Kirkpatrick niveau 4)	Systèmes de suivi-évaluation du portefeuille	Information qualitative à documenter pendant la mise en œuvre	
Résultat 1. L'environnement des affaires est favorable au développement des entreprises dans la région	Niveau d'appréciation ²⁷ des entreprises formelles de la région du Centre-Est par rapport aux conditions cadre de l'entrepreneuriat ²⁸	Enquêtes baseline et finale du portefeuille	(2018) 3,6/5,0	(2023) 4,0/5,0

²⁵ Ou taux total d'activité entrepreneuriale émergente (TAE)

²⁶ <https://www.gemconsortium.org/country-profile/47>

²⁷ Score de 1 (pas favorable) à 5 (très favorable)

²⁸ Formation post-scolaire, Appui gouvernemental, Financement public, Accès à la technologie, Formation scolaire

(suite)

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline	Cible
Résultat 2. L'accès des acteurs économiques de la région aux investissements structurants est amélioré	Niveau d'appréciation ²⁹ des entreprises formelles de la région du Centre-Est par rapport aux infrastructures ³⁰	Enquêtes baseline et finale du portefeuille	(2018) 2,6/5,0	(2023) 3,0/5,0

²⁹ Score de 1 (très insatisfait) à 5 (très satisfait)

³⁰ Routières, Connectivité, Marchandes, Energétiques

Intervention 3. Appui à la police de proximité

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline	Cible
Objectif spécifique. Renforcer la sécurité dans le Centre-Est en contribuant à la mise en œuvre et l'opérationnalisation de la police de proximité	Niveau de perception de la sécurité dans le quartier ou village de résidence par la population de la région du Centre-Est (homme/femmes) ³¹	Rapport CDG (2017) et enquêtes finale du portefeuille (2023)	(2017) h : 8,2/10 f : 7,8/10	(2023) h : 8,2/10 f : 7,8/10
	Preuves d'amélioration des performances des participants (hommes/femmes) ayant participé à une activité de renforcement des capacités (Kirkpatrick niveau 3)	Systèmes de suivi-évaluation du portefeuille	Information qualitative à documenter pendant la mise en œuvre	
	Preuves d'amélioration des performances des organisations partenaires ayant participé à une activité de renforcement des capacités (Kirkpatrick niveau 4)	Systèmes de suivi-évaluation du portefeuille	Information qualitative à documenter pendant la mise en œuvre	
Résultat 1. La présence et la capacité opérationnelle des FSI sur le territoire sont améliorées	Taux de maillage du territoire national dans la région du Centre-Est en services de sécurité opérationnels ³²	MSECU, Annuaire statistique	(2018) 56,7%	(2023) 63%
Résultat 2. Les priorités locales (court terme) de sécurité sont identifiées, priorisées et adressées	Proportion de communes de la région du Centre-Est ayant un plan communal de sécurité de qualité ³³	MSECU, Annuaire statistique	(2018) 0%	(2023) 50%
	Taux d'exécution des projets-prioritaires des plans communaux de sécurité des communes de la région du Centre-Est	MSECU, Annuaire statistique	(2018) 0%	(2023) 75%

³¹ Score de 1 à 10

³² Comme indiqué ci-dessus, l'interprétation de cet indicateur se devra de suivre les travaux et études en cours sur la question du maillage territorial

³³ Inclut diagnostique et système de suivi

(suite)

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline	Cible
Résultat 3. La collaboration entre les FSI et la population est améliorée	Proportion de communes de la région du Centre-Est avec au moins une structure communautaire locales de sécurité reconnue par l'État (selon décret 1052)	MSECU, Annuaire statistique	(2018) 0%	(2023) 20%
	Pourcentage de la population de la région du Centre-Est qui juge positive la collaboration avec les forces de sécurité intérieure ³⁴	Rapport CDG (2017) et enquêtes finale du portefeuille	(2018) 77,9%	(2023) 77,9%
Résultat 4. La communication des FSI v-à-v des populations est améliorée	Existence du plan régional de communication de sécurité de la région du Centre-Est	Système de suivi-évaluation du portefeuille	(2018) 0	(2023) 1
	Proportion de communes de la région du Centre-Est exécutant le plan régional de communication de sécurité	Système de suivi-évaluation du portefeuille	(2018) 0	(2023) 50%
Résultat 5. Les leçons et bonnes pratiques de police de proximité de l'intervention sont répertoriées et communiquées	Nombre de documents de capitalisation avec le Ministère de la Sécurité Intérieure	Système de suivi-évaluation du portefeuille	(2018) 0	(2023) 2

³⁴ Par type de FSI : Police nationale, Gendarme, Police municipale

Intervention 4. « Elle décide »

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline	Cible
Objectif spécifique. Les droits sexuels et reproductifs des femmes et des jeunes filles dans la zone de Tenkodogo et Koupela sont renforcés	Taux d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié dans la région du Centre-Est	Système national d'information sanitaire	(2017) 83,7%	(2023) 89%
	Proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) de la région du Centre-Est qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	Système national d'information sanitaire	(2017) 21,1%	(2023) 28,1%
	Preuves d'amélioration des performances des participants (hommes/femmes) ayant participé à une activité de renforcement des capacités (Kirkpatrick niveau 3)	Systèmes de suivi-évaluation du portefeuille	Information qualitative à documenter pendant la mise en œuvre	
	Preuves d'amélioration des performances des organisations partenaires ayant participé à une activité de renforcement des capacités (Kirkpatrick niveau 4)	Systèmes de suivi-évaluation du portefeuille	Information qualitative à documenter pendant la mise en œuvre	
Résultat 1. Les droits d'accès à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées à la SDSR est assuré	Proportion d'adolescents et des jeunes (femmes/hommes) de la région du Centre-Est âgé-e-s 18-24 ans qui ont une bonne connaissance de la SDSR	Etude CAP prévu au démarrage et à la fin de l'intervention	-	(2017) +30%
Résultat 2. Le droit des femmes et des filles à la protection contre les violences sexuelles et d'autres formes de violences et le droit à la prise en charge des victimes sont renforcés	Indicateur d'atteinte à l'intégrité physique et morale pour la région du Centre-Est	Étude pays Social Institutions and Gender Index – Burkina Faso ³⁵	(2017) 0,278	(2023) 0,320
	Taux de prise en charge des femmes qui déclarent être victimes de violence dans la région du Centre-Est	MFSNF, Annuaire statistique	(2015) 80%	(2023) 100%

³⁵ Social Institutions and Gender Index, <http://stats.oecd.org>

(suite)

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline	Cible
Résultat 3. Le droit des femmes et des filles à bénéficier de soins de qualité dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive est renforcé	Taux de décès maternels par accouchement et par an dans les formations sanitaires de la région du Centre-Est	Ministère Santé, Annuaire statistique	(2017) 0,63/1000	(2023) 0,40/1000
Résultat 4 Le droit à l'accès géographique et financier des prestations de soins de qualité dans le domaine de la santé de la reproduction, et de la planification familiale en particulier, est assuré	Taux de couverture en consultations prénatales niveau 4 dans les communes de la région du Centre-Est directement concernées par l'intervention	Ministère Santé, Annuaire statistique	(2017) 36,4%	(2023) 50%
	Taux de couverture de consultations post-natales à la 6 ^{ème} semaine dans les communes de la région du Centre-Est directement concernées par l'intervention	Ministère Santé, Annuaire statistique	(2017) 37,8%	(2023) 46,3%

Intervention 5. Programme de formations, études et expertises

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline	Cible
Objectif spécifique Les compétences des parties prenantes du Programme de Coopération Burkina Faso – Belgique sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économiques de la Région du Centre-Est	Taux des participants aux activités de renforcement de capacités de toutes les interventions (hommes/femmes) démontrant un changement de comportement	Systèmes de suivi-évaluation du portefeuille	-	(2023) 60%
	Proportion d'individus de la région du Centre-Est de plus de 15 ans utilisant internet au cours des derniers 12 mois	Rapport enquête multisectorielle continue - Accès TIC ³⁶	(2014) 1,9%	(2023) 6%
	Preuves d'amélioration des performances des participants (hommes/femmes) ayant participé à une activité de renforcement des capacités (Kirkpatrick niveau 3)	Systèmes de suivi-évaluation du portefeuille	Information qualitative à documenter pendant la mise en œuvre	
	Preuves d'amélioration des performances des organisations partenaires ayant participé à une activité de renforcement des capacités (Kirkpatrick niveau 4)	Systèmes de suivi-évaluation du portefeuille	Information qualitative à documenter pendant la mise en œuvre	
Résultat 1 Les ressources humaines des services privés et associatifs d'appui aux entrepreneurs sont renforcées en compétences innovantes et digitales	Niveau de satisfaction des bénéficiaires (hommes/femmes) des activités de renforcement des capacités par rapport aux compétences acquises	Rapports des prestataires de formation (évaluation de fin de formation)	-	3,25/4,00
	Score des évidences des nouvelles compétences chez les bénéficiaires (hommes/femmes) des activités de renforcement des capacités	Rapports des prestataires de formation (test d'entrée et test de sortie)	-	+10%

³⁶ <http://www.insd.bf/n/index.php/publications?id=151>

(suite)

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline	Cible
Résultat 2 Les compétences des citoyens, acteurs du Programme de Coopération, sont renforcées dans le domaine des droits humains	Niveau de satisfaction des bénéficiaires (hommes/femmes) des activités de renforcement des capacités par rapport aux compétences acquises	Rapports des prestataires de formation (évaluation de fin de formation)	-	3,25/4,00
	Score des évidences des nouvelles compétences chez les bénéficiaires (hommes/femmes) des activités de renforcement des capacités	Rapports des prestataires de formation (test d'entrée et test de sortie)	-	+10%
Résultat 3 Les compétences techniques des acteurs publics du Programme de Coopération sont renforcées	Niveau de satisfaction des bénéficiaires (hommes/femmes) des activités de renforcement des capacités par rapport aux compétences acquises	Rapports des prestataires de formation (évaluation de fin de formation)	-	3,25/4,00
	Score des évidences des nouvelles compétences chez les bénéficiaires (hommes/femmes) des activités de renforcement des capacités	Rapports des prestataires de formation (test d'entrée et test de sortie)	-	+10%
Résultat 4 Des nouvelles compétences et connaissances sont créées par des expertises et études stratégiques au bénéfice des acteurs du Programme de Coopération	Proportion d'organisations destinataires des études et expertises qui valorisent les recommandations	Systèmes de suivi-évaluation du portefeuille	-	60%

7.8 Durée de mise en œuvre

La durée totale de mise en œuvre du portefeuille sera de 60 mois, dont 4 mois de phase de cadrage initial (phase de démarrage) et 4 mois de clôture (phase de clôture).



La phase de démarrage sera réservée à :

- la mise en place des équipes ;
- la planification opérationnelle de la première année ;
- la mise en place du système de suivi, évaluation et capitalisation ;
- la préparation des conventions de subsides, appels à proposition et dossiers d'appel d'offres prioritaires.

La phase de clôture sera préparée au début de la dernière année de mise en œuvre. Le dernier semestre sera réservé à la clôture des contrats, à l'évaluation finale et à l'aboutissement du processus de capitalisation préparé depuis le démarrage.

Des informations spécifiques aux phases de mise en œuvre de chaque intervention sont fournies dans l'annexe 3.

8 Annexes

Annexe 1. Chronogramme financier des interventions

Intervention 1. Soutien aux entreprises dans les secteurs porteurs		Chronogramme opérationnel					Budget €	Chronogramme financier €				
Libellé		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
COUTS OPERATIONNELS							11 800 000	1 010 000	3 060 000	3 310 000	3 010 000	1 410 000
Résultat 1 : Le tissu des PME et TPE est dynamisé et mieux structuré autour des opportunités émergentes dans les secteurs porteurs							5 900 000	720 000	1 170 000	1 570 000	1 520 000	920 000
Activité 1.1	Coaching des PME existantes						1 100 000	200 000	250 000	250 000	200 000	200 000
Activité 1.2	Facilitation des relations entre acteurs des chaînes de valeur						2 300 000	300 000	500 000	600 000	600 000	300 000
Activité 1.3	Appui en marketing et labellisation						200 000			50 000	100 000	50 000
Activité 1.4	Définition de protocoles de qualité						200 000		50 000	100 000	50 000	
Activité 1.5	Appui aux entreprises dans le secteur de l'économie verte						1 800 000	200 000	300 000	500 000	500 000	300 000
Activité 1.6	Appui complémentaire pour qualité et recherche de marchés						200 000		50 000	50 000	50 000	50 000
Activité 1.7	Accompagnement des partenaires de mise en œuvre						100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Résultat 2 : L'offre de services financiers et non financiers pour la création et le développement des entreprises est diversifiée et améliorée							5 900 000	290 000	1 890 000	1 740 000	1 490 000	490 000
Activité 2.1	Accompagnement des porteurs de projets						800 000	150 000	200 000	200 000	150 000	100 000
Activité 2.2	Fonds de garantie pour investissements des PME						1 200 000		550 000	550 000	50 000	50 000
Activité 2.3	Fonds d'aide à l'investissement pour PME						1 500 000		400 000	500 000	600 000	
Activité 2.4	Assistance technique pour mécanismes de financement						300 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Activité 2.5	Elaboration d'un référentiel de plans d'affaires						200 000		100 000		100 000	
Activité 2.6	Etude de faisabilité pour services digitalisés						200 000		200 000			
Activité 2.7	Mise à niveau des systèmes d'information des marchés						400 000			100 000	200 000	100 000

Activité 2.8	Construction du centre d'innovation						200 000		200 000			
Activité 2.9	Gestion du centre d'innovation						700 000		100 000	250 000	250 000	100 000
Activité 2.10	Activités de partage des connaissances						200 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Activité 2.11	Accompagnement des partenaires de mise en œuvre						200 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
MOYENS GENERAUX							850 000	285 000	115 000	165 000	115 000	170 000
Personnel (sauf expertise prévue au niveau du portefeuille Pays)							250 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Investissements							160 000	160 000				
Fonctionnement							200 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Suivi-évaluation, audit, appui technique							240 000	35 000	25 000	75 000	25 000	80 000
BUDGET TOTAL							12 650 000	1 295 000	3 175 000	3 475 000	3 125 000	1 580 000

Intervention 2. Amélioration de l'environnement des affaires		Chronogramme opérationnel					Budget €	Chronogramme financier €				
Libellé		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
COUTS OPERATIONNELS							10 500 000	630 000	1 730 000	3 130 000	2 980 000	2 030 000
Résultat 1 : L'environnement des affaires est davantage favorable au développement des entreprises							3 100 000	460 000	560 000	760 000	860 000	460 000
Activité 1.1	Analyses statistiques périodiques	■	■	■	■	■	1 000 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Activité 1.2	Création base des données des entreprises	■	■		■		300 000	100 000	100 000		100 000	
Activité 1.3	Animation processus de concertation public-privé		■	■	■	■	400 000		50 000	150 000	150 000	50 000
Activité 1.4	Renforcement du service de formalisation des entreprises	■	■	■	■		400 000	100 000	100 000	100 000	100 000	
Activité 1.5	Appui aux communes sur sécurisation foncière		■	■	■		200 000		50 000	100 000	50 000	
Activité 1.6	Création base cartographique du foncier			■	■	■	500 000			150 000	200 000	150 000
Activité 1.7	Activités de partage des connaissances	■	■	■	■	■	200 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Activité 1.8	Accompagnement des partenaires de mise en œuvre	■	■	■	■	■	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Résultat 2 : L'accès des acteurs économiques de la région aux investissements structurants est amélioré							7 400 000	170 000	1 170 000	2 370 000	2 120 000	1 570 000
Activité 2.1	Inventaire des infrastructures	■					150 000	150 000				
Activité 2.2	Réalisation ou réhabilitation de pistes en HIMO		■	■	■	■	3 500 000		500 000	1 000 000	1 200 000	800 000
Activité 2.3	Infrastructures communales ou intercommunales		■	■	■	■	3 200 000		500 000	1 200 000	800 000	700 000
Activité 2.4	Intermédiation sociale pour infrastructures		■	■	■	■	300 000		50 000	100 000	100 000	50 000
Activité 2.5	Etude du profil énergétique et de connectivité		■	■			150 000		100 000	50 000		
Activité 2.6	Accompagnement des partenaires de mise en œuvre		■	■	■	■	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
MOYENS GENERAUX							850 000	285 000	120 000	170 000	115 000	160 000
Personnel (sauf expertise prévue au niveau du portefeuille Pays)		■	■	■	■	■	220 000	45 000	45 000	45 000	45 000	40 000
Investissements		■					160 000	160 000				
Fonctionnement		■	■	■	■	■	240 000	45 000	50 000	50 000	45 000	50 000
Suivi-évaluation, audit, appui technique		■	■	■	■	■	230 000	35 000	25 000	75 000	25 000	70 000
BUDGET TOTAL							11 350 000	915 000	1 850 000	3 300 000	3 095 000	2 190 000

Intervention 3. Appui à la police de proximité		Chronogramme opérationnel					Budget €	Chronogramme financier €				
Libellé		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
COUTS OPERATIONNELS							3 450 000	568 000	1 248 000	788 000	528 000	318 000
Résultat 1 : La présence et la capacité opérationnelle des FSI sur le territoire sont améliorées							1 470 000	290 000	770 000	320 000	70 000	20 000
Activité 1.1	Etude sur couverture et audit organisationnel des forces de sécurité sur le Centre-Est	■					70 000	70 000				
Activité 1.2	Réhabilitation/construction de postes de police	■	■				600 000	200 000	400 000			
Activité 1.3	Equipements de base postes de police		■	■			550 000		300 000	250 000		
Activité 1.4	Renforcement des capacités des FSI		■	■	■		150 000		50 000	50 000	50 000	
Activité 1.5	Accompagnement technique des FSI	■	■	■	■	■	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Résultat 2 : Les priorités locales à court terme de sécurité sont identifiées, priorisées et adressées							650 000	114 000	194 000	114 000	164 000	64 000
Activité 2.1	Etude sur perceptions sécurité population	■					50 000	50 000				
Activité 2.2	Préparation de diagnostics sécuritaire locaux		■				80 000		80 000			
Activité 2.3	Accompagnement préparation des plans de sécurité communaux		■	■			100 000		50 000	50 000		
Activité 2.4	Appui à la mise en œuvre de priorités de plan sécurité communaux			■	■	■	250 000			50 000	150 000	50 000
Activité 2.5	Accompagnement technique des PSC	■	■				100 000	50 000	50 000			
Activité 2.6	Accompagnement des partenaires de mise en œuvre	■	■	■	■	■	70 000	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Résultat 3 : La collaboration entre les FSI et la population est améliorée							850 000	134 000	204 000	234 000	214 000	64 000
Activité 3.1	Appui mise en place des Coordinations Communale de Sécurité	■	■	■	■	■	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Activité 3.2	Formation FSI sur approche de police de proximité et droits humains	■	■	■	■		200 000	50 000	50 000	50 000	50 000	
Activité 3.3	Appuyer des maires/CT dans leur rôle de sécurité publique	■	■	■	■		80 000	20 000	20 000	30 000	10 000	
Activité 3.4	Susciter et accompagner le développement de partenariats et dispositifs pérennes pour formation continue	■	■	■	■	■	200 000	20 000	40 000	60 000	60 000	20 000
Activité 3.5	Sensibilisation des ILS sur police de proximité et cadre légal, DH, procédure pénale, etc.		■	■	■		150 000		50 000	50 000	50 000	
Activité 3.6	Accompagnement FSI, formation de formateurs et coaching	■	■	■	■	■	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Activité 3.7	Accompagnement des partenaires de mise en œuvre	■	■	■	■	■	70 000	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000

Résultat 4 : La communication des FSI vis-à-vis des populations est améliorée							200 000	10 000	60 000	60 000	60 000	10 000
Activité 4.1	Préparation et mise en œuvre de la stratégie de communication						150 000		50 000	50 000	50 000	
Activité 4.2	Input technique sur l'approche police de proximité						50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Résultat 5 : Les leçons et bonnes pratiques de police de proximité de l'intervention sont répertoriées et communiquées							280 000	20 000	20 000	60 000	20 000	160 000
Activité 5.1	Collectes données sur situation sécuritaire perception populations, mise en œuvre police de proximité						80 000			40 000		40 000
Activité 5.2	Analyse des données et production de documents de capitalisation						50 000					50 000
Activité 5.3	Ateliers d'échanges et de concertation sur leçons et bonnes pratiques						50 000					50 000
Activité 5.4	Accompagnement du processus de capitalisation						100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
MOYENS GENERAUX							550 000	152 000	77 000	112 000	77 000	132 000
Personnel (sauf expertise prévue au niveau du portefeuille Pays)							130 000	26 000	26 000	26 000	26 000	26 000
Investissements							80 000	80 000				
Fonctionnement							180 000	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000
Suivi-évaluation, audit, appui technique							160 000	10 000	15 000	50 000	15 000	70 000
BUDGET TOTAL							4 000 000	720 000	1 325 000	900 000	605 000	450 000

Intervention 4. "Elle décide"		Chronogramme opérationnel					Budget €	Chronogramme financier €				
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Libellé												
COUTS OPERATIONNELS							3 450 000	340 000	635 000	925 000	925 000	625 000
Résultat 1 : Le droit d'accès à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées à la SDSR est assuré							850 000	220 000	150 000	210 000	140 000	130 000
Activité 1.1	Développer une plateforme interactive pour les jeunes						300 000	60 000	60 000	80 000	50 000	50 000
Activité 1.2	Réaliser une étude CAP socio-anthropologique						150 000	90 000		60 000		
Activité 1.3	Sensibiliser et communiquer avec les groupes cibles spécifiques						300 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Activité 1.4	Appui scientifique						50 000		20 000		20 000	10 000
Activité 1.5	Accompagnement des partenaires de mise en oeuvre						50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Résultat 2 : Le droit à la protection et à la prise en charge des violences sexuelles et d'autres violences à l'égard des femmes et des filles est renforcé							750 000	20 000	150 000	170 000	250 000	160 000
Activité 2.1	Prendre en charge les victimes						300 000		50 000	100 000	100 000	50 000
Activité 2.2	Référencement et suivi de la prise en charge						250 000		50 000	50 000	100 000	50 000
Activité 2.3	Appui scientifique						100 000		30 000		30 000	40 000
Activité 2.4	Accompagnement des partenaires de mise en oeuvre						100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Résultat 3 : Le droit des femmes et des jeunes à bénéficier de soins de qualité dans le domaine de la santé de la reproduction est renforcé							1 100 000	100 000	220 000	270 000	320 000	190 000
Activité 3.1	Renforcer les services de planification familiale						300 000	60 000	60 000	80 000	60 000	40 000
Activité 3.2	Augmenter la qualité des soins						350 000		50 000	100 000	150 000	50 000
Activité 3.3	Réparer les fistules obstétricales et clitoris						150 000		40 000	40 000	40 000	30 000
Activité 3.4	Numérisation du dossier des patients						200 000	30 000	50 000	40 000	40 000	40 000
Activité 3.5	Appui scientifique						50 000		10 000		20 000	20 000
Activité 3.6	Accompagnement des partenaires de mise en oeuvre						50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

Résultat 4 : Le droit à l'accès géographique et financier des prestations de soins dans le domaine de la santé de la reproduction et de la planification familiale en particulier est assuré						750 000	-	115 000	275 000	215 000	145 000
Activité 4.1	Renforcer les services de proximité					550 000		100 000	200 000	150 000	100 000
Activité 4.2	Organiser un fonds de prise en charge					150 000			75 000	50 000	25 000
Activité 4.3	Appui scientifique					50 000		15 000		15 000	20 000
MOYENS GENERAUX						550 000	150 000	75 000	115 000	80 000	130 000
Personnel (sauf expertise prévue au niveau du portefeuille Pays)						130 000	25 000	25 000	28 000	27 000	25 000
Investissements						80 000	80 000				
Fonctionnement						180 000	35 000	35 000	37 000	38 000	35 000
Suivi-évaluation, audit, appui technique						160 000	10 000	15 000	50 000	15 000	70 000
BUDGET TOTAL						4 000 000	490 000	710 000	1 040 000	1 005 000	755 000

Intervention 5. Programme de formations, études et expertises		Chronogramme opérationnel					Budget €	Chronogramme financier €				
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Libellé		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
COUTS OPERATIONNELS							3 400 000	360 000	755 000	865 000	835 000	585 000
Résultat 1 : Les ressources humaines des services privés et associatifs d'appui aux entrepreneurs sont renforcées en compétences innovantes et digitales							550 000	80 000	110 000	160 000	100 000	100 000
Activité 1.1	Activation de compétences innovantes et digitales						200 000	20 000	50 000	50 000	40 000	40 000
Activité 1.2	Analyse digitalisation et développement économique						100 000	50 000		50 000		
Activité 1.3	Soutien dans l'approche D4D						200 000		50 000	50 000	50 000	50 000
Activité 1.4	Accompagnement des partenaires de mise en œuvre						50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Résultat 2 : Les compétences des citoyens, acteurs du Programme de Coopération, sont renforcées dans le domaine des droits humains							650 000	40 000	175 000	175 000	175 000	85 000
Activité 2.1	Assistance technique sur droits humains						150 000	15 000	40 000	40 000	40 000	15 000
Activité 2.2	Activités culturelles sur droits humains						300 000		85 000	85 000	85 000	45 000
Activité 2.3	Formation participation citoyenne						200 000	25 000	50 000	50 000	50 000	25 000
Résultat 3 : Les compétences techniques des acteurs publics du Programme de Coopération sont renforcées							1 100 000	90 000	260 000	250 000	250 000	250 000
Activité 3.1	Formation ressources humaines partenaires						400 000		100 000	100 000	100 000	100 000
Activité 3.2	Assistance technique pour modules de formation en ligne						200 000	30 000	50 000	40 000	40 000	40 000
Activité 3.3	Réalisation formations en ligne						200 000		50 000	50 000	50 000	50 000
Activité 3.4	Etude GEM						250 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Activité 3.5	Accompagnement des partenaires de mise en œuvre						50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

Résultat 4 : Des nouvelles compétences et connaissances sont créées par des expertises et études stratégiques au bénéfice des acteurs du Programme de Coopération						1 100 000	150 000	210 000	280 000	310 000	150 000
Activité 4.1	Etude sur attitudes et pratiques en matière de fiscalité locale	■			■	200 000	100 000			100 000	
Activité 4.2	Etude C4D et droits humains	■	■	■		200 000	50 000	100 000	50 000		
Activité 4.3	Etude ILS et participation citoyenne		■	■	■	200 000		60 000	80 000	60 000	
Activité 4.4	Expertise technique selon besoins			■	■	300 000			100 000	100 000	100 000
Activité 4.5	Etudes de faisabilité pour investissements du secteur privé		■	■	■	200 000		50 000	50 000	50 000	50 000
MOYENS GENERAUX						600 000	140 000	105 000	140 000	105 000	110 000
Personnel (sauf expertise prévue au niveau du portefeuille Pays)		■	■	■	■	240 000	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000
Investissements		■				50 000	50 000				
Fonctionnement		■	■	■	■	150 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Suivi-évaluation, audit, appui technique		■	■	■	■	160 000	12 000	27 000	62 000	27 000	32 000
BUDGET TOTAL						4 000 000	500 000	860 000	1 005 000	940 000	695 000

Annexe 2. Information complémentaire à la matrice des indicateurs

La présente annexe complète la matrice des indicateurs du paragraphe 7.6 du portefeuille. Pour chaque niveau de la matrice (objectif global, objectifs spécifiques et résultats des interventions), l'annexe permettra d'apprécier:

- La cohérence entre indicateurs choisis et logique d'intervention.
- L'alignement avec les instructions de la DGD³⁷ et les indicateurs ODD retenus par Enabel³⁸
- L'alignement avec les systèmes nationaux.
- Les raisons du choix des sources de vérification et des éventuelles déviations par rapports aux indicateurs standards proposés.
- Les modalités pour la détermination des valeurs cibles.

Objectif global

Au niveau de l'objectif global, les indicateurs de pauvreté et de PIB par habitant mesurent le développement économique dans la région, tandis que l'indice d'inégalité GINI et l'indicateur de discrimination de genre permettent d'apprécier à quel point le processus de développement est inclusif.

Le choix des indicateurs tient compte de la nécessité de mesurer la contribution de la coopération belge aux ODD, en particulier aux indicateurs de niveau 1 pour pauvreté (1.2.1), PIB par capita (8.1.1) et inégalité (10.1.1).

Les sources de vérification de ces indicateurs sont issues des systèmes nationaux et des publications plus récentes disponibles : l'enquête multisectorielle continue est un des instruments principaux du Gouvernement Burkinabé pour évaluer l'impact du PNDES, la réplication de l'étude SIGI 2017 est prévue dans le Schéma Directeur de la Statistique 2016-2020 et le calcul des comptes régionaux a été inscrit dans les priorités du MINEFID.

Interventions du pilier 1 'Entrepreneuriat'

Le choix des indicateurs de l'objectif spécifique s'appuie sur la corrélation démontrée par plusieurs études entre formalisation d'entreprises, productivité et croissance économique³⁹. Des indicateurs complémentaires issus des systèmes nationaux⁴⁰ mais pas encore renseignés au niveau régional permettront d'apprécier davantage la compétitivité du secteur privé de la région du Centre-Est. L'évolution en matière de création d'emploi peut être évaluée directement au niveau du secteur privé formel ou indirectement en se référant au taux de chômage⁴¹, malgré les limites de ce dernier⁴². Un indicateur de travail décent est l'inscription des travailleurs au système national de sécurité sociale, retenu parmi les indicateurs

³⁷ FOD (2018) Opmenging van de Belgische bijdrage aan de Duurzame Ontwikkelingsdoelen in het kader van de gouvernementele samenwerking

³⁸ Note d'Enabel de juillet 2018 'Development and Cooperation Results Indicators'.

³⁹ <https://www.enterprise-development.org/what-works-and-why>

⁴⁰ Taux de transformation des produits agricoles, indicateur d'effet PNDES 3.2.1 (source : Annuaire statistique du MCIA) et Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie, indicateur d'effet PNDES 3.1.1 (source : Annuaire statistique du MAAH)

⁴¹ Taux de chômage au sens BIT (source enquête ERI-ESI disponible en fin 2018)

⁴² [BAD \(2018\) Perspectives économiques en Afrique de l'Ouest 2018](#), Pages 22 et 23

complémentaires à renseigner pendant la mise en œuvre⁴³. Pour les indicateurs du niveau « objectif spécifique » relatifs au renforcement des capacités, se référer à l'explication donnée dans le paragraphe 'Intervention 4'.

Le choix des indicateurs de résultats s'est basé, dans la mesure du possible, sur le cadre de référence proposé par le *Donor Committee for Enterprise Development*⁴⁴. Le dynamisme du secteur privé et sa capacité à saisir les opportunités dans les secteurs porteurs se retrouvent dans deux indicateurs du *Global Entrepreneurship Monitoring* (discontinuité et TAE opportunité). L'inclusion des producteurs dans les chaînes de valeurs peut être évaluée par l'intensification des relations contractuelles. L'amélioration de l'offre de services aux entreprises se retrouve dans les indicateurs relatifs à l'utilisation des services financiers (notamment le crédit) et des services non financiers par les entreprises formelles, mais aussi dans l'évolution du niveau de satisfaction de ces derniers. Un indicateur complémentaire peut permettre de suivre l'évolution au niveau du secteur informel⁴⁵. Les indicateurs des résultats 3 et 4 mesurent le niveau d'appréciation par les entreprises formelles des conditions cadre et des infrastructures. Une source nationale, à présent non actualisée, viendra compléter l'information sur l'état des infrastructures, notamment routières⁴⁶.

Un indicateur de la matrice permet de mesurer la contribution aux ODD au niveau de l'objectif spécifique pour l'emploi (8.5.2). Il n'a pas été jugé pertinent par contre d'intégrer dans la matrice l'indicateur ODD 2.4 parce que pas aligné à la stratégie du portefeuille et excluant des catégories d'entreprises essentielles. Au niveau des résultats, on trouve une correspondance concernant l'accès aux services financier et non financiers (9.3.2), l'appréciation de l'environnement des affaires (8.3.1) et l'accès aux infrastructures de l'indicateur complémentaire (9.1).

La valorisation des systèmes nationaux est confrontée aux limites du cadre de performance du PNDES, notamment la séparation par secteurs classiques, qui ne permettent pas d'apprécier le caractère transversal de l'approche, et le manque de données régionales. Cependant, au moins 3 indicateurs d'effet du PNDES mentionnés auparavant sont proposés comme indicateurs complémentaires.

Parmi les sources de vérification figurent les rapports du *Global Entrepreneurship Monitoring*, dont les valeurs de référence spécifiques à la région du Centre-Est ont été calculées et intégrées dans la matrice. La réplique de cette étude est par ailleurs contemplée dans l'intervention 5 en collaboration avec l'Université de Ouagadougou. Le manque de sources adaptées et régionalisées a été comblé par une enquête conduite sur un échantillon aléatoire de presque 500 entreprises formelles. L'échantillon, stratifié selon le secteur d'activité (commerce, artisanat, services et industries), était issu d'une population de plus de 3000 entreprises enregistrées au CEFORE entre 2009 et 2018. Les données primaires collectées vont permettre de faire des analyses variées (par secteur, par genre, etc.), mais pour simplifier la lecture, la matrice ne présente que des valeurs de synthèse. Ces enquêtes seront reproduites avec la même méthodologie pour les revues à mi-parcours et finale, avec la possibilité d'analyser les données par cohortes d'entreprises créées avant et après le démarrage de l'intervention.

⁴³ Nombre d'employés de la région du Centre-Est (hommes/femmes) enregistré-e-s à la caisse nationale de sécurité sociale (source : Registres CNSS)

⁴⁴ DCED (2016) Harmonized Indicators for Private Sector Development

⁴⁵ Taux d'accès au crédit par les entreprises du secteur informel (source : Enquête ERI-ESI disponible en fin 2018)

⁴⁶ Proportion de pistes rurales aménagées, indicateur d'effet PNDES 3.4.2 (sources : Annuaire statistique du Ministère infrastructures)

La définition des valeurs cibles a été conduite de manière réaliste en comparant les données nationales et régionales, en observant les tendances au cours des dernières années et en vérifiant les estimations avec des personnes ressources ou avec des évidences d'autres contextes issues de la bibliographie.

Intervention 3

Le choix des indicateurs de l'objectif spécifique et des résultats a été discuté longuement avec les partenaires publics. Au niveau de l'objectif spécifique, l'indicateur retenu mesure la perception de sécurité de la population. Pour les indicateurs relatifs au renforcement des capacités, se référer au paragraphe sur l'intervention 5. Les indicateurs de résultat combinent le taux de maillage territorial avec l'appréciation du service par la population et l'existence de produits/services tels que les plans de sécurité ou de communication. Un indicateur complémentaire à renseigner pour le résultat 1 est le ratio personnel de sécurité par habitant (source Ministère de la Sécurité Intérieure).

En matière de contribution aux ODD l'intervention 3 participe à l'indicateur 16.6.2 qu'on retrouve décliné à la fois dans l'objectif spécifique et dans le résultat 3 de la matrice.

Avec l'élaboration d'une nouvelle politique de sécurité nationale, le pays pourrait également se doter d'un cadre de performance plus complet pour le secteur. En attendant, la valorisation des systèmes nationaux passe principalement par l'indicateur du résultat 1 qu'on trouve dans le cadre de performance du PNDES⁴⁷. La collaboration avec le Ministère permettra en principe de renforcer la capacité de disposer de données de qualité au niveau local.

Parmi les sources de vérification, l'on peut disposer des résultats de l'enquête menée dans le cadre du PARSIB⁴⁸, dont les données régionales ont été recueillies pour les indicateurs clés. Cette référence de qualité servira à mesurer l'évolution à mi-parcours et à la fin de l'intervention.

La définition des valeurs cibles réalistes est le fruit de consultations avec les personnes ressource du Ministère. Lorsqu'on mesure le niveau de satisfaction de la population, l'objectif est de garder au moins le niveau actuel de performance. Ceci s'explique par une situation dans la région du Centre-Est meilleure par rapport à la situation nationale, mais menacée par une forte dégradation de la sécurité dans la région voisine de l'Est.

Intervention 4

Le choix des indicateurs de l'objectif spécifique et des résultats est aligné en grande partie aux indicateurs disponibles dans le système national d'information sanitaire, qui combinent qualité de service et changements de comportement. L'indicateur du résultat 1 est tributaire des résultats d'une étude sur les connaissances, attitudes et pratiques en matière de reproduction chez les jeunes et autour duquel se développeront les activités du résultat 1. Pour les indicateurs du niveau objectif spécifique relatifs au renforcement des capacités, se référer au paragraphe suivant. Plusieurs indicateurs, renseignés au niveau du système national,

⁴⁷ Indicateur d'effet PNDES 1.1.2

⁴⁸ CGD (2017) Etude sur les besoins de sécurité au Burkina Faso

peuvent permettre de compléter l'information sur l'accès à des soins de qualité (résultats 3 et 4)⁴⁹.

La contribution aux ODD est assurée au niveau de l'objectif spécifique par la mesure de l'accès aux méthodes modernes de planification familiale (3.7.1) et au niveau des résultats en ce qui concerne la prise en charge des victimes de violence (5.2.1 et 5.2.2) et le taux de décès maternel dans les formations sanitaires (3.1.1).

La valorisation des systèmes nationaux est facilitée, dans tous les aspects afférant à la santé, par l'existence d'un cadre bien structuré. Il s'avère plus difficile par contre de disposer de données fiables pour des questions sensibles comme la violence faite aux femmes et aux filles, et pour tout ce qui concerne les changements de comportement en matière de reproduction.

Parmi les sources de vérification principales figure le système national d'information sanitaire. L'étude SIGI a été valorisée pour renseigner les indicateurs spécifiques à la violence. L'absence de données concernant les connaissances, attitudes et pratiques des jeunes sera comblée par une étude menée en début de mise en œuvre et à actualiser au moment de l'évaluation finale.

La définition des valeurs cibles s'est basée sur l'expérience dans des contextes similaires et sur l'analyse des tendances. Des consultations avec les personnes ressources du Ministère de la Santé et de la Femme ont permis d'affiner ces projections.

Intervention 5

Le choix des indicateurs de l'objectif spécifique et des résultats pour l'intervention 5 est plus problématique en raison du caractère transversal et flexible de cette intervention. Les indicateurs s'appuient principalement sur le modèle Kirkpatrick développé pour mesurer l'efficacité d'un programme de formation. Au niveau des résultats 1, 2 et 3, les indicateurs mesurent, en cours de mise en œuvre, la satisfaction des bénéficiaires et l'évidence d'acquisition de nouvelles compétences. Les niveaux supérieurs du modèle Kirkpatrick (changement de comportement des individus et des organisations) se retrouvent plutôt au niveau de l'objectif spécifique. L'intervention 5 tachera également de consolider les changements de comportement au niveau individuel ou collectif recensés par les autres interventions.

Un seul indicateur est issu des systèmes nationaux et permet de mesurer, même si ce n'est que partiellement, la contribution de l'intervention en matière de D4D. Cet indicateur vient également contribuer à la mesure des ODD, pour l'indicateur 4.4.1.

Les sources principales de vérification seront donc les rapports des prestataires de formation et le système de suivi-évaluation du portefeuille.

La définition des valeurs cibles est basée sur des référentiels internationaux en matière de renforcement de capacités. Pour l'indicateur relatif à la digitalisation, la valeur cible a été établie en référence à la situation au niveau national.

⁴⁹ Proportion de structures sanitaires sans rupture de stock ; Nombre de césariennes par rapport nombre d'accouchements ; Pourcentage de mort-nés par nombre de naissances ; Nombre des femmes bénéficiant de réparation de fistule obstétricale et de prise en charge pour réparation de l'excision.

Annexe 3. Phases de mise en œuvre de chaque intervention

La mise en œuvre de chaque intervention peut être divisée dans les phases suivantes :

Interventions du pilier 1 : Entrepreneuriat inclusif et durable dans la région du Centre-Est

Les activités visant le soutien direct aux entreprises et les études préalables à d'autres composantes de l'intervention seront lancées prioritairement. Avant d'entamer la réalisation physique des infrastructures, l'intervention 2 mettra l'accent sur le travail de concertation entre les acteurs concernés afin de garantir l'appropriation et une définition claire des responsabilités en matière de gestion et entretien. Le résultat 2 de cette intervention, relatif à l'environnement des affaires, sera développé de manière itérative tout au long de l'intervention.

Intervention 3 : Renforcement de la sécurité dans le Centre-Est – Appui à la police de proximité

L'intervention se doit de respecter les caractéristiques applicables à une réforme du secteur de sécurité, et celles de la mise en œuvre de la police de proximité et celles d'une gestion de projet efficace. Tenant compte des expériences antérieures avec les CLS (analyse des difficultés rencontrés), du nouveau paysage sécuritaire (existence d'acteurs non-étatiques de sécurité ; motivations opportunistes et commerciales), de la faiblesse de l'Etat (fonctionnement actuel des FSI ; nouveaux phénomènes de sécurité), il convient tout d'abord de procéder à un diagnostic de la situation et des attentes de la population. Cette première phase devrait permettre de créer un début de confiance parmi les différents partenaires et bénéficiaires de la sécurité. Il s'agit d'un processus lent et complexe, qui exige une approche prudente basée sur la compréhension et la communication.

Dans une deuxième phase, il convient de travailler sur des résultats (produits de sécurité) visibles et pertinents, en ligne avec les attentes de la population (amélioration de la perception, attitude et travail qualitatif des FSI, effets mesurables sur certains phénomènes). L'intensité des activités devra être suffisante et en les concentrant sur un terrain limité (choix des communes et des provinces), en impliquant prioritairement les unités de première ligne. Des expérimentations seront également nécessaires dans des communes où les FSI ne sont pas présents à l'heure actuelle.

Dans une troisième phase, il sera important d'élargir les activités aux unités de deuxième ligne et travailler sur les mécanismes de coordination et de gestion opérationnelle des appels urgents et des informations en provenance de la population. Les mots-clefs seront la coopération, l'approche intégrée et la mutualisation des moyens.

La quatrième phase concernera l'extension des activités à l'ensemble des communes de la région du Centre-Est à travers un système de duplication (inspiration des bonnes pratiques; adaptation aux réalités locales).

Tout au long des différentes phases, il y aura lieu de créer des mécanismes de capitalisation des bonnes pratiques et d'enrichir davantage l'approche théorique (doctrine) et les conseils pratiques à fournir aux différents niveaux de l'Etat.

Intervention 4 : Renforcement des droits sexuels et reproductifs – « Elle décide »

La phase de démarrage aura une durée d'environ 4 mois, qui sera réservée à :

- Une cartographie détaillée des acteurs actifs dans le domaine de la SDSR et la prévention des VEFF dans la région ;
- La préparation et le lancement de l'étude CAP ;
- L'identification de quelques activités quick wins ;
- L'identification des structures sanitaires et des services provinciaux du MFSNF qui seront parties prenantes directes dans la mise en œuvre.

Dans une deuxième phase, et sur base des résultats de l'étude CAP, des modèles seront développés pour la mise en place de stratégies innovatrices de communication, de prévention et de prise en charge des victimes des VEFF et les services SDSR de proximité. Pour la mise en œuvre, des partenariats seront créés entre des partenaires publics et privés au travers d'ateliers de co-création, afin d'assurer la mutualisation de leurs expertises respectives et en vue de pouvoir identifier leurs besoins respectifs en matière de renforcement de capacités, pour lesquels on fera appel à l'intervention 5 de renforcement de capacités. La mise en œuvre des modèles sera appuyée par des partenaires académiques belges signataires des contrats-cadres ABDH et SDSR et, le cas échéant, avec leurs contreparties burkinabè.

L'apprentissage et la capitalisation sont un focus spécifique tout au long du processus de mise en œuvre de l'intervention, ainsi que la concertation continue entre le niveau départemental et le niveau central.

Intervention 5: Programme de formations, études et expertises

Une première phase de l'intervention sera utilisée pour la vérification et la perfection de l'inventaire des instituts de formation au Burkina Faso. Dans une deuxième phase, les synergies et les complémentarités avec les autres interventions seront approfondies.

Annexe 4. Théorie de changement de l'intervention 5

INPUT		OUTPUT		OUTCOME		IMPACT
1. Formations	⇒	Les capacités techniques et managériales et les compétences individuelles des ressources humaines sont renforcées	⇒	Les citoyens, les entrepreneurs, les entreprises et les services publics et privés sont plus performants.	⇒	Développement économique et sociale inclusif et durable
⤴		⤵		⤵		⤵
Caractéristiques (changements visés):		Ceci se traduit par (changements visés) :		Ceci se traduit par (changements visés) :		Ceci se traduit par (changements visés) :
<ul style="list-style-type: none"> • Participatif • Egalité • Complémentarité • Effet levier du numérique 		<ul style="list-style-type: none"> • Confiance en soi • Capacité technique (savoir et savoir-faire) • Capacité stratégique • Capacité de planification ... 		<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité • Efficience • Pertinence • Qualité (dans la réalisation des rôles, mandats et missions respectifs relatifs à l'impact souhaité) 		<ul style="list-style-type: none"> • Education et formation améliorées • Offre d'emploi améliorée • Cadre entrepreneurial amélioré • Services de santé améliorés • Situation sécuritaire améliorée • Confiance sociétale augmentée • Participation sociétale augmentée
2. Etudes	⇒	Les bénéficiaires et les acteurs (agents de changement) disposent de l'information pertinente, adaptées au pays et au contexte pour informer la décision et pour accompagner les processus de changement visés	⇒	Les bénéficiaires et les acteurs (agents de changement) ont amélioré leurs capacités à planifier, exécuter, suivre et évaluer les processus de changement visé	⇒	
3. Expertise	⇒	Les bénéficiaires et les acteurs (agents de changement) sont munis des compétences et des capacités adaptées au pays et au contexte spécifique, à travers de la mobilisation de et des échanges avec de l'expertise et de l'expérience locale, régionale et internationale (principalement belge)	⇒			

Annexe 5 : Note explicative concernant les instruments financiers des portefeuilles

Les instruments financiers repris dans le portefeuille du Bénin sont basés sur le cadre légal existant.

En d'autres termes, le portefeuilles ne reprend aucun prêt ni instrument rentrant dans le cadre de l'A.R. relatif aux instruments de financement innovants.

Les instruments qui y figurent sont :

- les subsides
- les marchés publics
- les accords de coopération avec des acteurs publics

Enabel peut octroyer des subsides à :

1. une personne morale de droit public
2. une organisation régionale de droit public
3. une association sans but lucratif ou une fondation
4. une personne morale de droit privé dont la maximisation du profit ne constitue pas l'objectif prioritaire

Enabel ne financera pas elle-même de *ligne de refinancement* ou de *ligne de crédit*, mais facilitera le processus de recherche de partenaires.

Par ailleurs les types d'instruments prévus sont :

1. Fonds de garantie

Enabel octroiera un subside à un Fonds de garantie d'une institution publique.

Le lancement d'un marché public permettra en outre d'attirer de l'expertise en vue de renforcer l'institution et lui apporter un appui sur le plan de la gestion du Fonds.

2. Soutien des investissements

Enabel octroiera un subside à des institutions publiques (octroi direct) ou à des institutions privées (après un appel à propositions) qui soutiennent des entreprises : facilitation de l'obtention d'un crédit, fourniture d'expertise, appui à des projets innovants, contribution aux investissements.